



Jean-Jacques Bertrand

Quatre députés de l'UN voteront contre le projet

QUEBEC (DNC) — Au moins quatre députés de l'Union nationale voteront contre le projet de loi (bill 63) tel que présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'éducation.

Ces députés en ont fait part verbalement au premier ministre avant que le projet ne soit déposé, et au moment où il était lu, ils lui ont fait parvenir individuellement, une note écrite disant qu'ils ne pourraient voter en faveur de la loi dans sa formulation actuelle.

Le ministre de l'éducation, M. Cardinal, a dit, quant à lui, qu'il en était satisfait. Mais, selon d'autres sources, il l'a présenté à son corps défendant, après que le premier ministre eut annoncé à l'Assemblée nationale qu'il serait le parrain du projet de loi.

M. Cardinal avait obtenu au conseil des ministres que le projet de restructuration scolaire sur l'île de Montréal soit distinct de celui concernant les langues.

Voir page 2: Quatre députés

Discours du Trône: au premier plan, lutte à l'inflation

de notre envoyé, Michel Roy

OTTAWA — Par les mesures concrètes qu'il annonce, par le souci de définir les principes qui inspirent l'action du gouvernement à court et à long terme, par l'esprit qui l'anime, par le style enfin, le discours du trône inaugurant hier la deuxième session de la 28e lé-

Ottawa n'a pas renoncé à son projet de TV éducative

OTTAWA (de notre envoyé) — Deux omissions retiennent l'attention dans le discours du trône: il n'est fait état ni de la télévision éducative ni de la Société canadienne de développement. Mais on souligne dans les milieux officiels que le gouvernement ne renonce pas à légiférer dans ces deux domaines au cours de la présente session.

Dans le cas de la télévision éducative, M. Gérard Pelletier se propose de faire connaître prochainement à la Chambre la nouvelle orientation du gouvernement. La perspective dans laquelle avait été conçu le premier projet de loi, qui est resté au feuillet de la précédente session, serait modifiée sensiblement, indique-t-on.

On se souvient que le projet sur la télévision éducative avait été mal accueilli dans quelques provinces, particulièrement au Québec, surtout parce que la définition même de l'éducation relevait en dernière analyse de l'autorité fédérale.

Ces jours derniers, M. Pelletier s'est entretenu avec les membres de l'exécutif du conseil des ministres de l'éducation en vue de connaître leurs suggestions. Le Québec y était représenté par M. Jean-Marie Morin, ministre d'Etat délégué à l'éducation.

"Dans le domaine de la télévision éducative, a dit M. Pelletier à cette occasion, la consultation entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral est essentielle. Je peux vous assurer que vos suggestions seront très sérieusement étudiées. Entre autres, il me semble bien évident que la définition des domaines que couvre la télévision éducative doit être examinée de nouveau.

"Il me semble tout aussi évident, a poursuivi M. Pelletier devant les ministres de l'éducation des provinces, que

Voir page 2: TV éducative

LE BILL 63

Tous les Québécois devront savoir le français

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le projet de loi (bill 63) déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'éducation a trois buts:

- Confirmer la possibilité pour les parents de choisir, entre le français et l'anglais, la langue dans laquelle l'enseignement sera donné à leurs enfants;

- assurer que les enfants de langue anglaise du Québec acquièrent une connaissance d'usage de la langue française;

- assurer que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent, dès leur arrivée, la connaissance de la langue française.

Le projet prévoit que les cours organisés par les commissions scolaires doivent être donnés en langue française.

Ils sont donnés en langue anglaise lorsque les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande; ces cours doivent assurer aux enfants une connaissance d'usage de la langue française.

Le "bill" prévoit que le ministre de l'éducation doit prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes d'études et les examens qui sanctionnent assurent, tant au niveau élémentaire que secondaire et collégial, une connaissance d'usage de la langue française aux enfants à qui l'enseignement est donné en langue anglaise.

En troisième lieu, le ministre de l'immigration doit, de concert avec le ministre de l'éducation, prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent, dès leur arrivée, la connaissance de la langue française.

L'ensemble du projet est intitulé: "Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec".

Sa présentation a donné lieu à un déploiement publicitaire sans précédent: conférence de presse télévisée en direct par Radio-Canada; similitude de presse, aussi en direct, du canal 10, grâce aux facilités gouvernementales, mais où les journalistes n'ont pu poser que quelques questions; autre réunion, enfin, avec les éditeurs de Montréal, de Québec et d'ailleurs.

Entouré de quatre ministres, soit MM. Cardinal, Beaulieu, Tremblay et Masse, le premier ministre a dit que le projet de loi était un premier jalon, au ministère de l'immigration, permettant au gouvernement de commencer immédiatement à donner la primauté au français au Québec.

M. Bertrand a ajouté que d'autres ministères étaient en voie de poser d'autres jalons qui deviendront eux aussi projets de loi ou mesures administratives.

Il a dit que tous ces efforts étaient conformes au programme de 1960 de l'Union nationale et qui visait à "donner au français le statut d'une langue nationale au Québec".

Confirmant que le projet de loi laisse bien aux parents la liberté de choix, M. Bertrand a expliqué que "l'intérêt dé-

mocratique de la nation commande qu'on accorde aux autres ce que l'on exige pour soi-même, c'est-à-dire la liberté de choix".

Il a invité ceux qui veulent contribuer à faciliter l'effort entrepris à diriger leurs contributions vers la commission Gendron.

"Dorénavant, dit-il, le Québec se fait officiellement en français".

M. Bertrand a dit que tout en souscrivant au principe de la liberté de choix des parents, le gouvernement souhaite

que "les parents auront aussi le sens de la responsabilité envers la collectivité, comme ils l'ont eu depuis 200 ans", en envoyant les enfants francophones à l'école française.

Les mesures concernant les immigrants ne seront pas coercitives, a pour sa part expliqué le ministre de l'immigration, M. Beaulieu.

Il a dit que l'adoption du projet de loi, par contre, donnera lieu à une "offensive" pour faire comprendre aux nouveaux immigrants qu'il y a de leur

intérêt d'apprendre le français et qu'il y a au Québec une majorité qui tient à ses droits. Si les mesures envisagées ne réussissent pas, a ajouté le ministre, nous devrons réviser les positions et employer "d'autres moyens qui nous répugnent". Il a précisé que ces moyens seraient coercitifs.

M. Bertrand a dit qu'il n'était pas question d'envoyer le "bill" pour étude à une commission parlementaire, donnant

Voir page 2: Le bill 63

la météo

Généralement ensoleillé. Moins froid. Vents légers. 20 et 40.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

S. Raphaël Archange

VOL. LX - NO 247

Montréal, vendredi 24 octobre 1969

10 CENTS

Pour régler la crise de la police

Québec recourt au projet de communauté urbaine

par Jean-Claude Leclerc

La crise de la police de Montréal vient de connaître un développement politique spectaculaire. Peu de temps après l'annonce du règlement du conflit salarial qui opposait les policiers et pompiers de la métropole à l'administration Drapeau-Saulnier, le ministre des affaires municipales du Québec, M. Robert Lussier, a confirmé qu'un projet de loi de "communauté urbaine", inspiré de la formule de Toronto métropolitain, allait être présenté à l'Assemblée nationale dans un avenir rapproché.

Tous les maires des municipalités de l'île de Montréal ont déjà été convoqués par télégramme à une réunion "d'extrême importance pour l'avenir de la région métropolitaine" de Montréal. Cette réunion, qui renverse complètement la situation créée par l'opposition de l'administration Drapeau-Saulnier au projet de communauté urbaine annoncé par le ministre Lussier, aura lieu ce soir à 9 heures dans les bureaux du ministère des affaires municipales, 255 est rue Crémazie à Montréal.

Le projet de loi, dont l'avis de motion est déjà inscrit au feuillet de l'Assemblée nationale, disposera non seulement de la réorganisation régionale et du financement de la police dans l'île, mais également d'autres questions à caractère métropolitain. C'est le ministre Lussier lui-même qui l'a confirmé hier soir, lors d'une conversation téléphonique, au cours de laquelle il a précisé qu'il n'y aurait pas de loi spéciale pour le problème de la police de Montréal.

Le projet de loi ne sera pas nécessairement calqué sur l'avant-projet déjà déposé par le ministre. Des amendements ont été apportés au texte original.



Robert Lussier

"La formule de Toronto retient pas mal notre attention", a ajouté M. Lussier.

A Montréal, la crise de la police est réglée. Le président du comité exécutif de la ville, M. Lucien Saulnier, a annoncé en présence des conseillers municipaux, du maire Jean Drapeau, du chef de police Gilbert du directeur du service des incendies, M. Elphège Hamel, et du directeur du personnel, M. René Gravel, que la Fraternité des policiers et l'Association des pompiers avaient accepté les offres de la ville.

Les policiers, qui demandaient \$9,200 et avaient refusé la sentence arbitrale de \$8,030, acceptent l'offre de \$8,750 faite par l'administration municipale. Les pompiers, qui demandaient \$8,400 et avaient rejeté la sentence arbitrale de \$7,600, ont accepté l'offre de \$8,320 faite par l'administration Drapeau-Saulnier.

Le président Saulnier a lu une déclaration longue de 20 pages. Il a glissé rapidement sur la question de savoir si la ville avait vraiment fait une contre-proposition salariale avant l'arbitrage.

La solution trouvée par M. Saulnier au règlement du conflit salarial est fondée sur la comparaison entre les services de police de Toronto métropolitain et de Montréal. Elle consiste à appliquer aux policiers et pompiers montréalais le pourcentage torontois qui marque dans quelle proportion les salaires des policiers sont supérieurs au salaire moyen.

Le salaire hebdomadaire moyen à Toronto est de \$113.77, soit annuellement \$5,916.04. Le policier torontois de première classe gagne \$9,112, dé-

Voir page 2: Communauté urbaine



MM. Trudeau et Martin attendant le gouverneur général

M. Trudeau dépose une liste de 71 nouveaux projets de loi

OTTAWA (de notre envoyé) — Le premier ministre, M. Trudeau, a déposé hier aux Communes une liste de 71 projets de loi dont la Chambre sera saisie au cours de la présente session. Mais on ne connaît pas la nature de ces mesures qu'après le dépôt des textes des divers projets.

De ce nombre, une dizaine environ constituent le report de la précédente session qui a pris fin mercredi. Il s'a-

git de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, aux tarifs des douanes, à la loi sur la taxe d'accise, à la loi sur les corporations canadiennes, à la loi des compagnies fiduciaires, à la loi sur les compagnies de prêts, à la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et à la loi sur les compagnies d'assurance étrangères.

D'autres font suite au discours du trône, notamment une révision de la

loi sur les grains du Canada, des amendements au code criminel, la création d'un centre de recherche canadien sur le développement international, modifications à diverses lois relatives à la protection des consommateurs.

On remarque aussi une révision à la loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail, un projet de loi sur la sécurité

Voir page 2: M. Trudeau

Le Portugal

À LA VEILLE DES ÉLECTIONS DU 26 OCTOBRE

2- Le déclin de l'escudo et les misères de l'économie

par EDOUARD de BLAYE, correspondant particulier du Devoir

L'escudo fut longtemps pour le poète comme pour le banquier symbole de richesses. Le Portugal est pourtant aujourd'hui la lanterne rouge de l'économie européenne. Comment expliquer ce paradoxe? Les causes du mal sont en réalité profondes et multiples. D'une part le Portugal, comme sa voisine l'Espagne, n'a pu s'arracher à temps à un passé aujourd'hui évanoui. D'autre part, le régime de fer imposé au pays durant plus de quarante ans par Oliveira Salazar a tué radicalement aussi bien tout soupçon d'évolution politique que toute trace de dynamisme économique. Ceci aide à mieux comprendre pourquoi le Portugal est, avec la Turquie et la Yougoslavie, l'un des trois pays les plus pauvres d'Europe et son revenu annuel par tête d'habitant (420 dollars en 1967) stagne bien au-

dessous du seuil des 600 dollars annuels qui marquent généralement la frontière entre les pays sous-développés et les pays riches, ou, à tout le moins, en voie de développement.

Dès son arrivée au pouvoir il y a un an, l'actuel président du conseil Marcelo Caetano a admis publiquement que la nécessité d'un développement économique rapide pouvait être considérée comme une question de vie ou de mort pour le Portugal. Sous le régime de Salazar, jamais un diagnostic aussi sombre n'eût été toléré de la part d'un responsable politique. Tout au contraire, les rares commentaires officiels consacrés à l'état de l'économie ou à la santé de l'escudo se caractérisaient toujours par un optimisme démagogique que les chiffres se chargeaient de dé-

mentir crûment aussitôt.

L'arrivée au pouvoir, dans la foulée de Caetano d'une nouvelle génération de technocrates, partisans convaincus des méthodes modernes — le secrétaire d'Etat au Plan João Salgueiro a 35 ans, le secrétaire d'Etat au commerce Xavier Pintado, 38 ans — avait fait miroiter aux yeux des Portugais l'immence d'un réel démarrage économique. Le poids écrasant de trois grands facteurs négatifs — l'immobilisme des milieux d'affaires, des structures économiques et agricoles anachroniques et surtout la prolongation à outrance de la guerre coloniale qui engloutit 40% des ressources de la nation — s'est révélé le plus fort. En dépit d'un taux de croissance de 5.7% du produit intérieur brut en 1968, le retard accumulé est trop énorme. L'inflation galope. Prix

et salaires ont amorcé depuis un an une spirale échevelée. De juin 1968 à juin 1969, la hausse des prix a atteint près de 10%. Il ne se passe pratiquement pas de jour à Lisbonne sans que l'on ait à déplorer une nouvelle "valse des étiquettes". Transports en commun, loyers, viande, vin, café, tabac, huile, etc. rien n'est épargné. Mauvais présage sans doute, en plein milieu de la campagne électorale, le prix des journaux vient d'être augmenté de 50%. Le fait que le whisky, les fleurs et le parfum n'aient pas subi quant à eux des hausses sensibles, ne suffit pas on s'en doute à calmer le mécontentement des ouvriers portugais, loin s'en faut. Le fait aussi que Rolls Royce, Maserati et autres Lamborghini n'aient pas de

Voir page 7: Le Portugal

FIN

Chambly

L'Assemblée adopte une loi d'exception

QUEBEC (DNC) — En vertu d'une loi (bill 68) adoptée par l'Assemblée nationale hier soir, et sanctionnée aussitôt après, les cours réguliers doivent reprendre dès aujourd'hui à la commission scolaire régionale de Chambly, sous peine de sanctions pour l'une ou l'autre partie qui enfreindra la loi.

La loi détermine les conditions de travail qui régiront la régionale et ses enseignants jusqu'au 1er juillet 1971.

Au terme d'une résolution adoptée hier matin, les enseignants avaient fait savoir à l'avance au premier ministre qu'ils se soumettraient à "toute loi que votera en toute conscience et sagesse l'Assemblée nationale".

La loi adoptée hier soir prévoit que les stipulations négociées et acceptées à l'échelle provinciale par les représentants des instituteurs du Québec, des commissions scolaires et du gouvernement, s'appliquent à Chambly.

Ces dispositions sont complétées par celles du protocole qui a été signé mardi dernier relativement au nombre et à la durée des périodes d'enseignement, et qui est mentionné dans la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le même jour. Ce protocole s'appliquera à compter du 4 novembre 1969. Il prévoit pour les enseignants 24 périodes de 45 minutes d'enseignement

par semaine, et pour les élèves, 35 périodes de 45 minutes; de plus pour les enseignants, une rémunération de 60 pour cent au titre de la récupération pour les salaires perdus depuis un mois, soit pour la durée du "lockout".

Une amende de \$25 à \$100 par jour, ainsi qu'une peine d'un plus un mois de prison, pourront être imposées à tout enseignant, membre ou employé de la commission scolaire qui contreviendra aux dispositions de la loi.

Des amendes de \$5,000 à \$50,000 par jour pourront aussi être imposées à l'association des enseignants ou à la commission scolaire, ainsi qu'à leurs dirigeants et à toutes les personnes qui agissent pour elles, si elles ne se conforment pas à la loi. Et si moins de 70 pour cent des enseignants remplissent leurs devoirs en vertu de la loi, l'association encourt alors la perte de son certificat d'accréditation.

Le président de la CEQ, M. Raymond Laliberté, a commenté par la suite que, comme par le passé, il s'oppose à toute loi d'exception, d'autant plus qu'il n'y aurait pas eu de conflit à Chambly si la commission scolaire n'avait pas modifié les conditions de travail il y a un an.

Pendant la journée d'hier, les en-

Suite à la page 2



Lionel Sorel

Lionel Sorel quitte la présidence de l'UCC

BEAUPORT — L'un des pionniers du syndicalisme agricole, M. Lionel Sorel, a décidé, hier, dans un geste surprise, de résigner ses fonctions à la présidence de l'Union catholique des cultivateurs. Il a annoncé sa décision dans l'après-midi aux quelque 350 délégués qui participaient au congrès général de l'UCC.

Lui succède M. Albert Allain, jusqu'alors premier vice-président, qui était le seul autre candidat en lice quand

M. Sorel a annoncé sa démission.

Agé de 62 ans, président de l'UCC depuis plus de sept ans, M. Sorel laisse la place à un homme plus jeune, d'origine "théoricien", incarnation d'un syndicalisme de plus en plus technique.

Parmi les raisons qui l'ont poussé à quitter la présidence, M. Sorel évoque le mouvement de contestation de son leadership qui a commencé de se faire jour au sein de l'UCC. Cette contestation est encore celle d'une minorité, cer-

tes, mais, de dire l'ex-président, "je m'étais toujours promis d'abandonner le mouvement avant que les hommes ne m'y forcent".

M. Sorel a dit la confiance qu'il éprouve à l'endroit de son successeur, homme loyal, malgré les divergences de vues et de mentalité.

M. Sorel entend désormais consacrer plus de temps à sa famille, dans son exploitation agricole de Saint-Michel de Napierville.

La fuite des investisseurs est-elle plus qu'un mythe?

par François Barbeau

En comparant le rythme des investissements dans divers secteurs en Ontario et au Québec au cours des dix dernières années, l'économiste Jacques Parizeau a cherché à dissiper hier, devant les membres du club Richelieu-Montréal, le mythe du climat politique et social québécois qui fait fuir les investisseurs.

"Depuis longtemps calme, a-t-il dit, le Québec n'a pas souvent savouré sa sérénité dans le secteur qui attire le plus d'attention: celui qui refléterait le mieux la récompense qu'accordent aux peuples calmes les investisseurs reconnaissants. Les investissements manufacturiers chez nous, a ajouté M. Parizeau, sont depuis 20 ans à un niveau égal ou de peu supérieurs à la moitié de ceux de l'Ontario".

"Dans cette province, on prédit que les investissements manufacturiers augmenteront de près de 20% cette année. Et pourtant, a noté M. Parizeau, on n'avait pas fait grand cas entre 1966 et 1968, d'une chute presque égale à 20% dans ces mêmes investissements. "Y avait-il par hasard une fuite de capital là-bas?"

M. Parizeau a ensuite rejeté sur les structures désuètes du secteur privé de l'industrie manufacturière au Québec la responsabilité du marasme économique dans ce domaine, en soulignant qu'il était malsain d'avoir encore à notre époque près de 30% de la main-d'œuvre manufacturière engagée dans le vêtement, dans le textile, le meuble et la chaussure, qui réclament des initiatives agressives de fusion et de modernisation.

Mais c'est surtout dans le domaine de la construction domiciliaire, un poste à peu près du même ordre de grandeur que les investissements manufacturiers, qu'on enregistre un retard énorme par rapport à l'Ontario, notamment dans la construction de logements à prix modiques, la rénovation urbaine et le logement public. Dans ce secteur, la progression est plus de quatre fois supérieure en Ontario qu'au Québec. Le même phénomène se retrouve dans le cas des services publics.

Il y a un rapport évident entre l'évolution des investissements dans ces deux secteurs, et il souligne qu'il faudrait une hausse d'un peu plus de 20% des investissements dans chacun de ces secteurs pour hausser les investissements

au Québec cette année à \$745,000,000, soit 16%.

Donc, pour M. Parizeau, le phénomène économique le plus sérieux au Québec se trouve dans la construction domiciliaire et les services publics.

"On ne peut même pas invoquer les difficultés budgétaires pour justifier une telle carence, puisque le domaine du logement est régi par une entente fédérale-provinciale. Quant aux services publics, ceux offerts par les compagnies privées répondent à la demande."

Dans le domaine du financement mu-

nicipal, le Québec n'a pas procédé aussi rapidement, et avec autant de cohérence, à la réorganisation effectuée par le gouvernement ontarien.

C'est donc dans ces secteurs qu'il faut oeuvrer pour corriger la situation économique québécoise, a conclu M. Parizeau.

Quant à la fuite des capitaux, elle est le résultat, comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, d'une campagne savamment orchestrée, ne s'appuyant au départ sur aucun mouvement réel des cotes et des taux, mais qui a entraîné une pression psychologique.

La Couronne réplique

C'est Me Lemieux lui-même qui a réclamé des procès simultanés

par Guy Deshaies

Me Louis Paradis, procureur chef de la Couronne à Montréal, a déclaré au Devoir, hier, que Me Lemieux, procureur de Pierre Vallières et de Charles Gagnon, avait lui-même demandé à la Couronne de procéder simultanément dans ces deux affaires à la prochaine session des assises criminelles.

Mardi, Me Lemieux tenait une conférence de presse pour dénoncer cette procédure qu'il qualifiait de "tactique invraisemblable" et Me Paradis, qui s'est dit pour le moins surpris d'une telle déclaration de la part du procureur de la défense, a déclaré: "Cela a fait déborder le vase".

Aussi le procureur de la Couronne a fait parvenir au Devoir copie d'une lettre signée de Me Lemieux et adressée à Me Paradis en date du 14 octobre 1969.

Voici le texte de cette lettre: "Cher confrère, je vous écris cette deuxième fois afin de tenter une fois de plus de connaître la date d'ouverture du prochain procès de M. Charles Gagnon. Je présume qu'il s'agira de l'affaire LaGrenade. Je vous ai appelé au moins à cinq reprises ces derniers jours pour connaître cette date mais vous vous refusez à répondre à mes appels téléphoniques. Me Rémi Paul me disait lors d'une interview il y a quelques semaines qu'il croyait que ce serait le 7 ou le 9 novembre. Vous pourriez peut-être aussi me dire la date du prochain procès de M. Pierre Vallières dans cette même affaire. Il est absolument urgent que j'aie ces dates sans quoi il me sera quasi impossible de me libérer plusieurs semaines pour cette affaire car je dois ti-

rer ma subsistance de ma pratique. Veuillez aussi prendre bonne note que vous pouvez simultanément dans deux divisions séparées fixer les procès respectifs de Pierre Vallières et Charles Gagnon. La défense est préparée pour cette éventualité depuis la décision de

Une pétition réclame la libération de Gagnon

Le comité d'aide au groupe Vallières et Gagnon a distribué, hier, la liste des noms des signataires d'une pétition réclamant la libération de Charles Gagnon.

Aux termes de cette pétition les pétitionnaires demandent à M. Rémi Paul de "poser un geste concret en ordonnant le retrait des accusations levées arbitrairement contre Charles Gagnon en 1966 ou en recommandant à la cour de lui accorder un cautionnement".

Le texte de la pétition contient le dossier de M. Gagnon qui est détenu en prison depuis plus de trois ans et qui a subi depuis ce temps quatre procès dont un s'est soldé par une condamnation à deux années de réclusion, verdict qui a été porté devant la cour d'appel.

"La lenteur, disent les pétitionnaires, les obscurités, les procédures tortueuses et confuses qui caractérisent depuis trois ans cette affaire, constituent la démonstration la plus éloquent de l'innocence de Charles Gagnon."

"Nous croyons, écrivent-ils encore, que notre pays se déshonore en autorisant des dénis de justice aussi flagrants."

Parmi les quelque 100 signataires on reconnaît notamment MM. Jean-Guy Loranger, économiste à l'U. de M., Robert Sévigny, sociologue, Claude Jassin, écrivain, Paul Ferron, médecin, Henri Tranquille, libraire, Pierre de Bellefeuille, journaliste, Guy Bourassa, politicien, Claude Saint-Laurent, psychiatre, Jean-Louis Roux, comédien, Françoise Loranger, dramaturge, Maurice Jobin, médecin, Jean-Pierre Lefebvre, cinéaste, Michel Van Schendel, économiste, Serge Mongeau, médecin, Marcel Dubé, écrivain, Paul Thibault, avocat et Pierre Dubé, notaire.

Better Business Bureau

QUEBEC (PC) — Le Better Business Bureau étudie la possibilité d'entreprendre, au début de l'année 1970, une série d'émissions radiodiffusées et télévisées dans le but de renseigner le public québécois en général sur les pratiques frauduleuses de certaines compagnies ou de certains individus qui ne cherchent qu'à tromper les consommateurs.

la cour d'appel du Québec ordonnant un nouveau procès dans le cas de M. Vallières".

La Couronne répondait le 17 octobre par une lettre envoyée à Me Lemieux: "Cher confrère. Suite à la vôtre du 14 courant je dois vous informer que le procès de Pierre Vallières débutera le 10 novembre prochain et celui de Charles Gagnon le 17 du même mois". Signé Me Louis Paradis.

Mardi, Me Lemieux, protestant contre la simultanéité des deux procès et faisant valoir ses arguments contre cette décision qu'il a qualifiée de "supercherie unique dans nos annales judiciaires", avait dit notamment qu'il était le seul avocat occupant pour les défendeurs et que conséquemment il était impossible à la défense d'être à deux cours en même temps. D'autre part, Me Paradis, à plusieurs reprises au cours des nombreuses procédures judiciaires dans ces deux affaires, a fait valoir au tribunal que tous les délais dont la défense se plaint n'étaient pas imputables à la Couronne et que la défense avait souvent demandé des remises.

Pierre Vallières doit subir un second procès pour le meurtre de Mlle Thérèse Morin, tuée par l'explosion d'une bombe à l'usine LaGrenade le 5 mai 1966. Le premier procès s'est soldé par une condamnation à perpétuité mais la cour du Banc de la Reine en appel a révoqué le verdict et ordonné un nouveau procès. Quant à Charles Gagnon il doit aussi subir un second procès pour le même meurtre, le premier procès ayant abouti au désaccord des jurés.

■ aujourd'hui

A compter de 9h00, à l'hôtel Skyline, l'Association d'éducation du Québec (AEQ) tiendra un colloque sur "Les implications en province de la restructuration scolaire à Montréal".

A 14h00, au théâtre de la cité universitaire, faculté des sciences de l'administration, deuxième colloque annuel de l'Association des anciens de l'université Laval de Québec. Thème général: "La démocratisation de l'université".

A 15h00, angle boul. St-Jean-Baptiste et rue Dorchester, à Pointe-aux-Trembles, inauguration des travaux de construction d'une succursale de la Banque Provinciale.

A 18h00, à l'hôtel Skyline, le président de l'Association professionnelle du personnel des cadres scolaires du Québec, M. Roger Fraser, donnera une conférence de presse. Sujet: "Les cadres scolaires en ont assez d'être ballotés entre deux associations".

A 20h00, à la polyvalente de Montagne, à Boucherville, congrès de l'Association des professeurs de sciences du Québec.

A 20h00, au Forum socialiste, 226 est, rue Sainte-Catherine, colloque sur la question suivante: "Vers un Etat policier au Québec?".

Une visite royale

LONDRES (PC) — A l'occasion du 100e anniversaire de la représentation ontarienne à Londres, la reine a rendu hommage, hier, au travail qui avait été fait pour resserrer les liens entre les Ontariens et les Britanniques. Le premier ministre John Roberts n'a pu assister à la cérémonie parce qu'il subissait une opération. Ce sont le ministre du Commerce, M. Stanley J. Randall, et le représentant général ontarien, M. Allan Rowan-Legg, qui ont accueilli la reine lors de sa visite à la Maison de l'Ontario. C'était la première fois que la souveraine visitait l'un des quartiers généraux canadiens à Londres.

COURS DE TRADUCTION

SESSION 1969/1970

Pour tous renseignements appelez:

288-3111

Berlitz Traductions

1 Place Ville Marie

ASSOCIATION des CONSOMMATEURS D'ALIMENTS NATURELS

1044 ouest, ave Laurier, Montréal 153 - Tél. 273-1561

CONFÉRENCIERS

Dr Charlotte Barbeau, N.D.

"L'ART DE BIEN NOURRIR VOTRE FAMILLE"

Dr Raymond Barbeau, N.D.

"LES VITAMINES B ET VOTRE SANTÉ"

HÔTEL REINE-ÉLIZABETH - DIMANCHE 26 OCTOBRE 1969 - 2 h.00.

LE PUBLIC EST CORDIALEMENT INVITÉ - ENTRÉE: \$1.00

VIENT DE PARAÎTRE...

AUX ÉDITIONS DU JOUR

EXERCICE PHYSIQUE POUR TOUS

par le Dr GUY BOHEMIER, N.D. Ph.D.

• Ce qu'est l'exercice, pourquoi nous devons tous en faire et comment procéder • 68 illustrations

En vente partout à \$2.50 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc., 1130 est, de la Gauchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600



ÉDITIONS DU JOUR

Después por Jacques Hébert

1631 ST. CÔRIS MONTREAL

VIR 2228

Un programme de grande ampleur qui manque de précision

Le discours du trône lu hier à Ottawa annonce un programme législatif considérable même s'il ne comporte pas de surprise... Un bon nombre des sujets mentionnés dans ce document le sont d'une façon très concise; il s'agit souvent d'une simple énumération des questions qui seront soumises au Parlement plutôt que de l'énoncé d'une politique dans ces domaines. Même pour les sujets d'une extrême importance, comme la réforme des impôts et la sécurité sociale, le gouvernement se contente d'annoncer la publication de livres blancs où il exposera ses vues.

Cette procédure est peut-être justifiée par la complexité grandissante du rôle de l'Etat dans la société moderne. Le gouvernement explique que la publication de ces rapports et livres blancs lui permettra de connaître les réactions et les critiques de divers milieux avant que les projets de loi prennent forme. Cette étape de réflexion peut éviter des impairs au gouvernement; mais si on érige cette méthode en système, et si les livres blancs deviennent trop nombreux, la solution des problèmes sera retardée.

Ainsi, par exemple, le rapport Carter a été publié il y a près de trois ans, et abondamment discuté depuis: le gouvernement devrait être en mesure de proposer une réforme de la fiscalité. Un livre blanc sur ce sujet risque d'entraîner de nombreux retards, à moins qu'il soit pour le gouvernement un moyen de diffuser une décision difficile. Tandis qu'un projet de loi permet un débat sur un texte précis devant un comité parlementaire et à la Chambre.

Parmi les sujets qui doivent faire l'objet d'un livre blanc, le discours mentionne "l'information et les postes"; comme il s'agit de la fin d'une énumération, on ne peut pas voir si ce sont là deux sujets distincts ou s'il est question du rôle des postes dans la diffusion de l'information. Puisque la révision des tarifs postaux et la suppression du courrier le samedi ont porté une atteinte grave à l'efficacité et à l'existence même de plusieurs journaux et périodiques, une révision de la politique du gouvernement à ce sujet est nécessaire.

Le gouvernement affirme qu'il "attache la plus grande importance à la révision de

la Constitution et aux progrès que la conférence constitutionnelle a accompli". Le discours note d'autre part, en évoquant le phénomène mondial de la contestation, et tout en condamnant les excès auxquels ce phénomène donne lieu, que "nombreux sont les gens, ici même au Canada, qui se sentent en droit d'assumer davantage leur destin collectif". Le texte ajoute: "Pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec le bien-être général, de tels désirs correspondent à un idéal vraiment démocratique, et la paix et la justice vers lesquelles tend notre société exigent qu'ils soient satisfaits". Ce passage mérite d'être souligné, car il témoigne de la part du gouvernement central d'une attitude démocratique et sereine qui fait contraste avec certains propos récents du premier ministre.

Sur le plan constitutionnel, le discours mentionne aussi la loi sur les langues officielles qui "assurera l'exercice de droits linguistiques essentiels". Plus loin, on annonce des mesures propres "à rendre plus accessibles et plus ouverts les tribunaux fédéraux"; cela se rapporte apparemment à la protection des droits personnels comme la restriction de l'usage des tables d'écoute et d'autres procédés clandestins analogues mentionnés dans le même paragraphe. Mais cette accessibilité aux tribunaux fédéraux devrait aussi se manifester par le respect du bilinguisme, notamment à la Cour suprême du Canada.

La politique du gouvernement en matière de relations extérieures fait l'objet de quelques paragraphes assez vagues. On annonce que le Canada va soumettre un projet de réforme des Nations unies à la présente session de l'Assemblée générale, sans autre précision. Au sujet des relations avec le tiers-monde, le discours note que le Canada s'emploie à resserrer ses liens avec plusieurs de ces pays, et qu'un projet de loi sera présenté pour la création d'un centre de recherche canadien sur le développement international, pour étudier les problèmes des économies en expansion.

Le récent rapport du Comité Pearson a demandé aux pays industrialisés, et donc au Canada, d'augmenter son aide aux pays en voie de développement. Le centre de recherche préconisé par le gouvernement peut sûrement rendre des services, à condition

qu'il ne fasse pas double emploi avec les organismes internationaux qui poursuivent des travaux analogues; mais l'aide que le Canada accorde actuellement aux pays peu développés demeure insuffisante pour répondre aux objectifs déterminés par les Nations unies il y a quelques années et que le rapport Pearson vient de réitérer: en demeurant silencieux sur ce point, le discours du trône déçoit de nombreux Canadiens.

A la fin du discours du trône, après avoir signalé le rôle des livres blancs dans la préparation des projets de lois, le gouvernement affirme que les changements apportés dernièrement à la réglementation des débats aux Communes visent à adapter les traditions parlementaires aux conditions nouvelles de la vie contemporaine et à moderniser nos institutions pour qu'elles répondent aux besoins des citoyens, et que tous ensemble "nous soyons en mesure de travailler dans l'harmonie au progrès et à la grandeur du Canada".

Les changements aux règlements de la Chambre ne remontent qu'à trois mois et le gouvernement a recouru à la procédure de clôture pour imposer à l'opposition l'article 75-C qui permet maintenant au cabinet de limiter la durée des débats à chacune des étapes de l'adoption des projets de lois. On a eu recours à la procédure de clôture, non pas pour faire adopter une législation particulière, mais pour modifier les règlements régissant les débats. La majorité gouvernementale a utilisé une procédure d'exception et d'urgence pour s'attribuer le droit de bâillonner l'opposition. Parler d'harmonie à ce sujet, c'est de l'humour noir.

Le gouvernement avait déclaré que la nouvelle procédure pourrait être étudiée de nouveau à l'automne et modifiée au besoin; le discours du trône ne dit rien à ce sujet. Le gouvernement devra utiliser ses nouveaux pouvoirs discrétionnaires avec beaucoup de discernement et de modération, en tenant compte de l'importance relative des diverses législations; autrement, ce serait la négation des principes de la représentation parlementaire, où les députés de l'opposition doivent avoir les mêmes droits que ceux de la majorité ministérielle.

Paul SAURIOL

Quelques questions au PQ

Maintenant que le Parti Québécois s'est donné un exécutif sage et plein de savoir, et qu'il constitue une force réelle et saine, il va peut-être être en mesure de répondre à des questions posées sur le plan économique, auxquelles répondra son économiste-maison, M. Jacques Parizeau.

Des questions comme celle-ci, par exemple: — Une fois que le Parti Québécois aura pris légalement le pouvoir, et que M. René Lévesque sera premier ministre et M. Jacques Parizeau, ministre des Finances, et que la transmission des pouvoirs sera effectuée, l'Indépendance avec l'ajustement est proclamée. Le Québec indépendant doit faire face à différents problèmes, dont celui-ci sera le plus important et le plus urgent: avec quel allouement nous payer les importations nécessaires immédiatement pour que

la population du Québec continue à vivre, ou même puisse simplement survivre. Je pense, en particulier, à: 1. aux produits alimentaires en totalité, moins le lait et ses dérivés, quelques légumes-racines en presque totalité, et des pommes-fruits; 2. à la totalité des carburants (huile) et combustibles (charbon, gaz naturel); 3. à la quasi-totalité des fibres et du cuir; 4. à toutes les matières premières et demi-produits nécessaires à l'alimentation de notre industrie secondaire. J'entends bien que nous exporterons du bois, de la pâte, du papier, de l'amiante et des minerais et métaux, sans compter quelques produits fabriqués que, nous l'espérons, nos acheteurs traditionnels voudront bien continuer à

nous acheter. Mais la différence entre les produits à importer et ceux que nous pourrions sans doute exporter sera énorme: plusieurs milliards sans doute.

En effet, la nature des choses a voulu que ce soient les autres provinces qui produisent surtout les grands produits exportables du Canada: blé et autres produits agricoles, gaz naturel, huiles combustibles, la plupart des minerais et métaux, la plus grande partie des produits de l'industrie secondaire, et même du bois et de ses dérivés.

Quand le Parti Québécois aura donné une réponse chiffrée à cette question primordiale, il aura levé une des grandes hypothèques qui le handicape dans l'esprit de ceux qui savent compter.

Pierre BINDER

Montréal, 20-10-69

Le congrès du PQ et la bourgeoisie

Les divers comptes rendus du Devoir et en particulier l'excellent éditorial du 20 octobre concernant le récent congrès du PQ m'ont paru refléter de façon impartiale et juste, les tendances qui s'y sont manifestées. On peut dire que la presse a accordé à ce congrès l'importance et l'intérêt que nous nous devons d'y apporter comme Québécois.

Cependant, vous me permettez de regretter l'insistance des divers journaux sur la prétendue non-représentativité du parti. Il est intéressant, bien sûr, de donner des statistiques sur la répartition des députés suivant la profession. Toutefois, il me semble que l'on aurait pu se garder

d'en tirer des conclusions hâtives, et d'assimiler allègrement enseignants, étudiants et employés des services publics, à la bourgeoisie.

S'il avait été possible de pousser un peu plus loin l'étude des statistiques, on aurait sans doute constaté qu'une majorité de ces derniers sont issus de milieux ouvriers. De plus, il ne faut pas oublier que le revenu moyen d'un enseignant se compare souvent d'avantage à celui de l'ouvrier spécialisé moyen. D'ailleurs, la récente syndicalisation des enseignants et des membres des services publics les a amenés à poursuivre des objectifs similaires à ceux des travailleurs du monde ouvrier, tant au point de vue des re-

lations de travail que des conditions générales de vie. Je pense qu'un parti se juge à ses actes, et on peut constater facilement que le programme du Parti Québécois a encore évolué, lors de ce congrès, dans le sens des intérêts vitaux de tous les travailleurs. Au lieu de parler de l'absence des ouvriers, que l'on ne souligne jamais lors des assises des vieux partis (le terme évocateur d'assises est ici indiqué) tant il est vrai qu'on ne s'attend pas à les voir là, on aurait pu insister sur l'absence de la vraie bourgeoisie qui oriente trop souvent la politique de ses partis traditionnels.

Gilbert Paquette

Montréal, 21-10-69

Correction à une lettre

vous demandons "de devenir professeurs de français (soit comme matière, soit comme langue d'enseignement) à nos écoles. Ce n'est pas du tout la même chose.

Il faut que tout le monde comprenne que les parents du "Québec Fédération of Home and School Associations" veulent que leurs

enfants deviennent vraiment bilingues, connaissant aussi bien le français que l'anglais.

Mme C. Jean PYCOCK, Présidente du Comité pour l'amélioration de l'enseignement du français aux Écoles protestantes Québec Federation of Home and School Associations.

Un moratoire contre un projet de loi

anglophones exercent les pressions les plus fortes sur le gouvernement.

Les commissions royales traditionnelles ne suscitent pas de participation? Trouvons de nouveaux moyens pour faire connaître la volonté de la population. Le moratoire, que les États-Unis viennent de connaître, est un exemple parmi d'autres qu'il faut mettre au point. Une dernière remarque avant de

terminer. Les affrontements à venir n'ont encore à la situation économique du Québec? L'histoire économique enseigne que la mise en place d'une économie progressive ne peut se faire dans les meilleures conditions et ne devient l'objet primordial que lorsque les réformes politiques et sociales ont cessé d'absorber les talents et les énergies.

Olivia ANDRENETTE, Professeur d'économie Montréal, 16-10-69

Le malaise de Radio-Canada

3- Les problèmes réels sont-ils ceux qu'a vus M. Trudeau?

par CLAUDE RYAN

C'est le thème de l'infiltration séparatiste qui a inspiré la colère de M. Trudeau au sujet de Radio-Canada. Ce thème mérite un examen distinct, car il se rattache de façon assez immédiate à une disposition très controversée sur la loi de la radiodiffusion, adoptée en 1968. Mais avant d'aborder ce point précis, il faut situer le problème à l'intérieur d'un cadre plus large.

M. Trudeau dit en gros: "Radio-Canada est infesté d'éléments séparatistes et d'émissions à tendance séparatiste. Or, cela n'est aucunement le reflet de la population". M. Trudeau, malgré des tentations contraires que révèlent certains de ses propos, demeure un esprit (sinon un tempérament) libéral. Il ne veut sûrement pas étouffer par la force l'idée séparatiste ou quelque autre idéologie. Ce qu'il veut plutôt dénoncer, c'est un manque de correspondance entre la teneur générale (ou particulière) de la programmation de Radio-Canada et la mentalité de la population québécoise.

M. Trudeau ne l'avait peut-être pas entendu ainsi. Mais il soulève, en parlant comme il l'a fait dimanche, de très vieilles questions qu'on pourrait résumer comme suit: le rôle de l'organisme de diffusion est-il d'être le miroir du milieu? Ne doit-il pas être aussi un aiguillon et un ferment de changement planté dans le milieu?

On soulève alors un problème qui touche à la fois le journalisme et la politique. Le Parlement a voulu qu'une institution publique œuvre dans le domaine du journalisme électronique. Cette volonté du Parlement implique deux conséquences:

a) l'organisme doit œuvrer en se souciant d'obéir aux meilleures règles de l'excellence dans le domaine du journalisme électronique;

b) l'organisme doit œuvrer en se souvenant que son caractère public lui confère des responsabilités spéciales.

Radio-Canada et les exigences du journalisme électronique

La première exigence va de soi. Mais ce que plusieurs législateurs et politiciens ne réussissent pas à comprendre, c'est que le journalisme électronique obéit à des lois fort différentes de celles qui prévalent dans l'administration publique et que ces lois sont, au surplus, étant donné la jeunesse relative du médium, en très rapide développement.

Dans le journalisme électronique comme dans le journalisme écrit, il faut viser, par exemple, à faire vite et vivant. Il faut être le plus proche possible de l'événement ou du personnage. Il faut le capter sous des aspects le plus vivant possible. Il faut en même temps, d'autre part, faire vrai, c'est-à-dire présenter faits et hommes sous des traits qui ne trahissent pas la réalité. Ici encore, de nombreuses complications surgissent. Qu'est-ce que faire vrai? Comment éviter que la vérité présentée en facettes ne soit déformée? Comment éviter que, présentée intégralement, elle ne devienne interminable et ennuyeuse?

Dans le choix des sujets et de la matière à traiter, dans le choix des personnes appelées à en traiter, les risques d'infléchissement sont encore plus nombreux dans le journalisme électronique que dans le journalisme parlé. Dans un journal, vous ne voyez que la production écrite d'une personne. Cette personne peut être laide, déplaisante, indisciplinée, vulgaire: si elle écrit agréablement, et qu'elle soit capable d'un minimum d'ascèse dans sa production écrite, elle peut être longtemps appréciée du public. A la radio et surtout à la télévision, c'est l'homme entier qui est livré à l'attente du public dans des conditions d'immédiateté infiniment plus exigeantes.

La vieille querelle de l'objectivité

Il y a de plus, dans les milieux journalistiques, des sujets très graves qui n'ont jamais été tranchés pour de bon. On croyait avoir réglé, il y a quinze ans, la querelle de l'objectivité; on croyait avoir trouvé la norme de celle-ci dans des organes comme le New York Times et Le Monde. Or, il suffit de relire, avec un oeil un peu critique, la prose que ces deux grands journaux ont consacrée aux affaires cana-

diennes depuis deux ou trois ans pour constater qu'eux-mêmes sont souvent loin de la perfection de l'art en matière d'objectivité.

Au Québec, il s'est produit depuis dix ans un mouvement de révolte contre l'interprétation statique traditionnelle du concept d'objectivité. Plusieurs ont rejeté cette interprétation en affirmant qu'elle équivalait à consacrer le statu quo. Ils ont versé à leur tour dans de nombreux excès. Mais ils ont aussi ouvert, souvent par leurs excès même, de nouvelles frontières à la liberté de la presse. Celle-ci s'était longtemps crue rivée à des tâches matériellement très circonscrites et à des formes d'expression immuables. Elle a vu s'ouvrir devant elle, grâce à la remise en question faite ces dernières années, des horizons beaucoup plus larges.

Si l'on veut juger Radio-Canada, la première mesure à employer c'est celle que fournissent les critères et normes empruntés au type de journalisme pour lequel elle a été mandatée. A-t-elle été, du point de vue professionnel, en-dessus ou en deçà de ces normes? A-t-elle été un facteur de médiocrité et de stagnation, ou de progrès et de renouvellement? A-t-elle sincèrement cherché la vérité ou si elle s'est appliquée à la déformer? A-t-elle respecté et fait avancer les frontières de son art? Les écarts qu'elle a pu commettre étaient-ils attribuables davantage à la nouveauté et à la nervosité du médium qu'à une intention malicieuse et systématique?

Voilà les premières questions qu'il faut se poser en une matière comme celle qu'a soulevée M. Trudeau. Ces questions ne sauraient, cela va de soi, être confiées à des politiciens ou à des amateurs. Elles doivent faire l'objet d'études par des hommes et des organismes compétents, en l'occurrence un organisme comme le Conseil canadien de la radio-télévision et des organismes groupant, à divers titres, des personnes versées dans les problèmes de la presse. Les études ne sauraient, de plus, se limiter à quelques cas isolés sans risquer de verser dans l'injustice. Elles doivent porter sur des ensembles. C'est la seule façon d'en venir à un jugement juste. On voit tout de suite, par le simple rappel de ces exigences, combien le Parlement a été sage de garder les ministres et les politiciens à bonne distance des affaires de Radio-Canada, et combien le premier ministre du Canada, après avoir répété qu'il regardait très peu la télévision, a pu errer en portant un jugement catégorique comme celui qu'il a porté l'autre soir à l'endroit d'une institution dont il devrait être, par le prestige de sa fonction, le protecteur plutôt que le dénonciateur.

Radio-Canada comme entreprise publique

Radio-Canada doit obéir aux exigences du journalisme, en particulier du journalisme électronique. Elle est, cependant, plus qu'un journal ordinaire. Elle est une entreprise publique investie d'un mandat précis par le Parlement du pays et financée en très grande partie grâce aux deniers des contribuables.

Les diffuseurs et les éditeurs du secteur privé obéissent, en plus de tenir compte des lois qu'ils veulent bien se fixer, à une loi élémentaire et commune: celle du marché. Il faut que leur produit atteigne et intéresse le public, sans quoi ils sont exposés à périr. Cette loi est trop simple. Elle engendre plus souvent qu'autrement, en matière intellectuelle, des excès dans le sens de la médiocrité. Elle existe néanmoins et seuls ceux qui n'ont jamais eu à la subir s'imaginent que son joug est léger.

Le joug de Radio-Canada est, pour le mieux et pour le pire, différent. La Société n'échappe pas totalement à la loi du marché: elle s'est souvent fait dire qu'elle doit atteindre davantage le public. Là n'est pas, cependant, sa seule loi. Soumise aux seules lois du marché, la radiodiffusion eût vite sombré, au Canada, dans l'américanisme. On a voulu faire canadien dans ce domaine, même au prix de coûts plus élevés: voilà pourquoi Radio-Canada existe. Elle est là pour produire des émissions canadiennes, pour donner de l'information à caractère canadien, pour créer un style canadien de diffusion.

Ce caractère propre de Radio-Canada exige que, tout

en étant très libre dans ses décisions, la Société soit en contact intime avec tous les secteurs de la vie canadienne, de manière à pouvoir mobiliser, dans le milieu canadien, les meilleurs ressources possibles, et de façon à pouvoir offrir une programmation qui soit l'expression fidèle du peuple qu'elle veut décrire et servir.

Si l'on veut juger à ce point de vue l'action de la société, la question n'est pas de savoir si elle doit se confiner à un rôle de miroir ou si elle doit aussi exercer une fonction d'aiguillon. Les aspirations d'un peuple, les opinions que professe telle ou telle fraction de ce peuple, les sentiments, frustrations et espoirs de tel ou tel secteur, font partie, à n'en point douter, de la réalité. Un journalisme qui voudrait se fermer les yeux devant certains aspects du réel pour ne percevoir que les aspects qui se prêtent à une photographie statique, pécherait contre les règles mêmes de l'art. La question est donc ailleurs: Elle se situe à plusieurs niveaux différents:

La "neutralité" de l'organisme

Radio-Canada ne doit se fermer les yeux sur aucune dimension du réel (étant sauves les prescriptions ordinaires du droit le plus élémentaire, touchant, par exemple, à la sédition, au crime, à la pornographie, à la diffusion de la haine raciale ou religieuse).

Elle doit cependant éviter de prendre position elle-même en tant qu'organisme. Elle doit servir de canal et de médium. Elle n'a pas à prendre position, ni ouvertement ni subtilement, sur les fins que doit poursuivre la société globale. Sinon, elle risque de devenir une entreprise d'endoctrinement financée par l'Etat: c'est une antinomie monstrueuse en démocratie libérale. Même ici, cependant, on doit être capable d'une certaine hésitation. Un ancien directeur général de la BBC demandait un jour, devant la Commission parlementaire canadienne de la radiodiffusion, si l'on pouvait décemment obliger un organisme public de diffusion à rester complètement neutre devant des phénomènes comme la montée du nazisme, les excès du racisme, etc. Sur des questions qui font l'objet, dans une société donnée d'un consensus à peu près universel, il est pratiquement inévitable que l'entreprise publique de diffusion soit au moins indirectement compromise en faveur d'une position respectueuse des droits fondamentaux de l'homme.

Cette réserve étant faite, il nous semble que la règle générale doit prévaloir.

Le lien avec le milieu

Radio-Canada doit posséder, à tous les échelons, une connaissance intime du milieu dans lequel elle œuvre, et elle doit être en contact suivi avec celui-ci. Dans un journal qui ne s'intéresse qu'à la question constitutionnelle ou aux politiciens, la tentation sera grande de ne parler constamment que de la question constitutionnelle et des politiciens. Dans un journal dont les rédacteurs ne connaîtraient pas l'abc de la formule coopérative et de l'entreprise privée, la tentation pourrait être grande de ne parler d'économie qu'à l'occasion des conférences de presse de la SGF ou des causeries choes de Gérard Filion. Les responsables agiraient ainsi non point parce qu'ils voudraient promouvoir à tout prix la cause de la SGF ou la popularité de M. Filion, mais tout simplement parce qu'ils ne connaîtraient pas mieux, qu'ils vivraient dans un univers dont les di-

mensions seraient singulièrement rétrécies par rapport à celles du milieu réel.

Il y aurait, à ce chapitre, un examen loyal à faire à propos de Radio-Canada. Cet examen ferait voir, comme l'ont déjà prouvé les enquêtes faites dans le passé, que l'opinion moyenne est beaucoup plus nuancée, en certaines matières, que ne veulent le croire des politiciens passionnés comme Pierre Elliott Trudeau. Il ferait aussi voir que les responsables de la Société Radio-Canada n'ont pas toujours pris toutes les dispositions voulues pour être en contact intime, continu et cordial avec le milieu réel. Le manque d'équilibre dans le choix des sujets et des invités est sans doute venu beaucoup plus souvent qu'autrement d'une connaissance défectueuse des réalités et des ressources du milieu que d'un biais idéologique systématique.

L'appui le plus solide de Radio-Canada lui viendra, en dernière analyse, du milieu lui-même. Si cet appui paraît faire défaut à certains égards, c'est peut-être parce que Radio-Canada s'est trop souvent coupée du milieu.

La règle de l'équilibre

Radio-Canada, étant donné son caractère public, doit veiller plus sévèrement que tout autre organe de diffusion à ne pas succomber, dans le traitement des affaires publiques, à certaines lois de facilité propres au médium dont elle dispose. La recherche du nouveau à tout prix, l'accent sur la sensation, la technique des combats de coqs idéologiques, par exemple, ont généralement beaucoup de succès auprès du public. Son-elles les méthodes les plus indiquées pour rendre compte du réel dans le domaine des affaires publiques? Souvent, des réalisations de Radio-Canada ont déçu non pas parce qu'elles étaient l'expression d'un biais systématique, mais plus simplement parce qu'elles procédaient d'une pédagogie trop sommaire. A ce chapitre, l'organisme public de diffusion doit, de toute évidence, s'astreindre à des obligations plus exigeantes que ses concurrents.

La loi oblige Radio-Canada à une règle sévère d'équilibre dans le traitement de l'information et des affaires publiques. Cet équilibre ne sera jamais le fruit de savants calculs arithmétiques ou de directives policières. Il procédera d'une présence intime et soutenue à la vie, à la réalité, aux problèmes, aux réalisations, aux institutions du milieu. Cette présence ne se limitera pas à des contacts rassurants avec les élites et les dirigeants. Elle doit aller jusqu'aux zones les plus humbles de la vie ordinaire. C'est elle qui fera fondre cette sécheresse intellectuelle et psychologique à laquelle est exposé un organisme comme Radio-Canada.

C'est elle qui fera fondre les déséquilibres et fera sans cesse naître, sous des formes toujours nouvelles, l'équilibre recherché.

Un problème de rationalisation au niveau des moyens

Un facteur pourrait aider à réaliser cet objectif. Ce serait l'acceptation d'un équilibre plus judicieux entre les ressources dont dispose Radio-Canada pour telle ou telle tâche précise et celles dont disposent ses concurrents du secteur privé. Il a existé jusqu'à maintenant à cet égard des différences trop marquées. Ces différences donnent l'impression, quand elles vont favorisent, de pouvoir faire davantage. Plus souvent qu'autrement, c'est là une illusion. Il se pose de

Suite à la page 2

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur, Claude Ryan

Directeur de l'information, Jean Francoeur

Trésorier, Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 6130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada, 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858.

“Le phénomène le plus grave a trait au peu d'expansion dans la construction domiciliaire et dans les services publics”

L'économie du Québec est-elle en état de crise?

par JACQUES PARIZEAU

● M. Jacques Parizeau était, hier midi, conférencier invité au déjeuner-causerie hebdomadaire du club Richelieu-Montréal. Il avait choisi de traiter d'un thème de brûlante actualité, la situation des investissements au Québec. Voici le texte intégral de sa cause-rie.

Il n'y a maintenant plus de doute dans l'esprit de la plupart des gens: l'agitation politique et sociale au Québec a créé un climat tel pour l'investisseur que la fuite des capitaux est apparue et que le chômage soit élevé. Et cela incite en outre à ramener le calme pour ramener la prospérité.

Des chiffres tirés chaque année du relevé des investissements ou des projections d'investissement du bureau fédéral de la statistique sont invoqués pour confirmer cette thèse qui depuis deux ans, a reçu ses lettres de noblesse. Quelques esprits partiaux ou séducteurs, habituellement d'inspiration gouvernementale, rappellent de temps à autre que la thèse est peut-être simple, peut-être même fautive. Qu'à cela ne tienne: on trouvera toujours dans le dernier relevé fédéral de quoi l'appuyer.

Il est curieux d'ailleurs que les chiffres relevés dans les autres provinces ne donnent pas lieu à des interprétations aussi claires. Par exemple, chacun sait qu'après avoir eu pendant très longtemps un gouvernement socialiste, la Saskatchewan a, en 1964, élu un gouvernement libéral. Or, que disent les chiffres? Qu'après le boom de la potasse, les investissements totaux dans cette province étaient, en 1967, de 1.201 millions; qu'en 1968, ils augmentèrent de moins de 1 pour cent à 1.210 millions; et que pour 1969, les dernières projections annoncent une chute de 6 pour cent, soit 1.136 millions. Dans l'industrie manufacturière, enfant chéri du précédent gouvernement, l'évolution est catastrophique, le montant total tombant de 72 millions à 24. J'en tirerai donc la conclusion que le coup de barre, très réel d'ailleurs, donné par M. Thatcher dans le sens de l'entreprise privée a saboté la croissance qu'un gouvernement socialiste avait assurée.

Comment, me répondra-t-on? Mais c'est de la mauvaise foi! Vous ne pouvez pas conclure ainsi. Il faudrait remonter plus loin en arrière, examiner les projets majeurs, voir si, par exemple, certains d'entre eux n'ont pas été terminés récemment sans qu'immediatement d'autres les aient remplacés. En tout cas, vous ne pouvez conclure d'une façon aussi simpliste.

Et n'étant pas à ce point doctrinaire, il faudrait bien que je m'incline. Effectivement il y a peut-être raisons plus fondamentales à la chute des investissements en Saskatchewan que l'élimination du gouvernement socialiste. Mais pourquoi diable faut-il que lorsqu'on examine la situation du Québec, la méthodologie discutée dans le cas de la Saskatchewan devienne une nouvelle forme d'orthodoxie?

Soulever un pareil doute sur le diagnostic, ce n'est évidemment rien démontrer. C'est tout au plus s'amuser

sans méchanceté aux dépens de ceux qui avec une régularité qui honore leur persévérance, viennent nous inciter au calme et à la tranquillité. Il faut aller plus loin et examiner d'une façon un peu plus systématique ce qui est arrivé aux investissements dans le Québec. Cela, je ne le ferai pas sans chiffres. Je m'en excuse. Mais, quand on doit remonter le courant, il ne suffit pas de mettre la barque à l'eau, il faut des rames.

Je me limiterai en outre à examiner la situation comparée de l'investissement au Québec et en Ontario. C'est là effectivement que se situe la base habituelle de comparaison et dans le temps qui m'est disponible, c'est déjà tout un programme.

Les investissements manufacturiers en Ontario et au Québec

Commençons par l'industrie manufacturière. C'est le secteur qui attire le plus souvent l'attention, celui qui refléterait le mieux la récompense qu'accorderont aux peuples calmes les investisseurs reconnaissants. Il faut dire que bien que longtemps calme, le Québec n'a pas souvent savouré les fruits de sa sérénité. Les investissements manufacturiers sont chez nous, depuis vingt ans, à un niveau égal ou de peu supérieur à la moitié de ceux de l'Ontario. De 1960 à 1968, le rapport de l'un à l'autre a varié entre 55,0 pour cent et 46,7. Peut-être décelerait-on cependant une chute graduelle du premier au second palier? Même pas. En 1968, on en était à 53,2! Mais tout de même en 1969, les prévisions n'annoncent-elles pas 44,4 pour cent? La preuve serait faite. Attendons les chiffres des réalisations avant de conclure. En tout cas retenons que 60 millions d'investissement de plus ramènerait le coefficient au niveau qu'il avait entre 1965 et 1966. Je rappelle pour mémoire que le montant total des investissements au Québec est de 4.500 millions environ.

Reprenons la question sous une autre forme. N'est-il pas vrai qu'en Ontario les investissements manufacturiers feraient un bond incroyable en 1969 de presque 20 pour cent? Comment ne pas expliquer cela au moins en partie, par un déplacement en provenance du Québec? Et pourtant ce bond doit être rapproché de la chute presque égale entre 1966 et 1968. Au fait pourquoi n'a-t-on pas souligné qu'en Ontario, les investissements manufacturiers étaient tombés aussi bas au cours de ces deux années? Y avait-il par hasard une fuite de capital là-bas?

Le fait est que les séries qui ont trait à l'industrie manufacturière du Québec sont à peu près les plus désespérantes que l'on puisse trouver. Elles reflètent ces problèmes de structure, ce vieillissement, cette absence de dynamisme du secteur privé qui est caractéristique du secteur manufacturier non pas depuis trois ans, non pas depuis 10 ans, mais depuis la fin de la seconde guerre mondiale. On n'en finirait plus de compter les analyses qui dénoncent la stagnation de certains secteurs industriels québécois, qui soulignent à quel point il est malsain d'avoir encore à notre époque près de 30 pour cent de la main-d'œuvre manufacturière engagée dans le vêtement, le textile, le meuble et la chaussure, qui récla-

ment des initiatives agressives de fusion et de modernisation.

Le secteur primaire

Deux autres catégories d'investissement relèvent dans l'ensemble de décisions émanant essentiellement du secteur privé: il s'agit des industries primaires (y compris les investissements dans des entreprises dites de construction) et des investissements dans les établissements commerciaux et financiers. Ensemble ces deux catégories ont à peu près la même importance en dollars que les investissements dans le secteur manufacturier.

Dans le premier cas, on constate qu'après avoir investi jusque vers 1964, environ 80 pour cent des sommes investies en Ontario, le secteur primaire québécois glisse en termes relatifs depuis cette époque, et depuis trois ans se situe entre 53 et 54 pour cent des investissements ontariens. Cela reflète la fin des grands travaux miniers du Nord, la lenteur des transformations et de la modernisation du secteur agricole, et jusqu'à un certain point les excédents de capacité de l'industrie de la construction depuis la fin des travaux de l'Exposition Universelle.

Les investissements commerciaux et financiers

L'Expo a joué un rôle beaucoup plus grand encore sur l'évolution des investissements commerciaux et financiers. En conjugaison avec la réfection du quartier des affaires dans Montréal, elle a suscité une forte expansion des installations disponibles (qui comprennent aussi les hôtels), jusqu'en 1966, alors que les investissements atteignent 87 pour cent de ceux de même type en Ontario. Le coefficient glisse ensuite rapidement, dépasse à peine 60 pour cent en 1968, et selon les projections, notoirement aléatoires cependant, dans ce secteur, tomberait à 50 pour cent en 1969. Si les excédents considérables de capacité apparus à la suite de l'Expo, expliquent aisément le tassement des deux années subséquentes, il est possible que 1969 reflète plus que cela: ou bien, effectivement l'expression de craintes quant au climat existant au Québec, ou bien un autre phénomène relié à la construction domiciliaire qu'il faut maintenant examiner.

L'habitation: retard sensible du Québec

La construction domiciliaire est, en effet, un des postes les plus importants des investissements, à peu près du même ordre de grandeur que les investissements manufacturiers. La population de Québec était égale à un peu plus que 80 p. c. de celle de l'Ontario, on pourrait imaginer que, si le nombre des ménages s'accroissait au même rythme et si le même effort était fait pour la reconstruction ou la rénovation urbaine, les dépenses d'investissement dans chaque province refléteraient le rapport des populations. La réalité est tout autre. Sans entrer ici dans des calculs démographiques précis, relevons simplement que les nombres de mariages au Québec et en Ontario sont à peu près dans le même rapport que la population totale. La construction de logements à prix modique, la rénovation urbaine, et le logement public ont pris cependant au Québec un énorme retard par rapport à l'Ontario.

A tout événement au cours des dix dernières années, les investissements dans la construction domiciliaire n'ont atteint au Québec 80 pour cent ou plus de ceux de l'Ontario qu'en 1962 et 1963. Depuis cette époque, le pourcentage a glissé avec une régularité déconcertante: 71 pour cent en 1964 et 1965, 64 pour cent en 1966 et 1967, 58 pour cent en 1968, et on annonce maintenant 55 pour cent en 1969. Alors que ce genre d'investissement s'est accru de 90 millions au Québec entre 1965 et 1968, la progression est plus de quatre fois supérieure en Ontario.

Les services publics

Le même phénomène se retrouve dans le cas des services publics. Il s'agit là encore d'un poste aussi important en valeur absolue que celui des investissements manufacturiers. Traditionnellement le Québec a toujours beaucoup investi dans les services publics par rapport à l'Ontario; en fait plus qu'une comparaison des populations ne le justifierait. C'est ainsi qu'aux débuts des années 1960, le rapport est de l'ordre de 85 pour cent. On atteint même 96 pour cent en 1965, puis là encore comme pour le logement, le glissement devient spectaculaire: 85 pour cent en 1966, 77 en 1967, 64 en 1968 et on annonce 58 pour cent en 1969.

Il est évident qu'il y a un rapport étroit bien que non exclusif entre l'évolution des investissements dans le logement et ceux des services publics. En outre, on doit tenir compte pour expliquer le glissement relatif de ce dernier secteur, de l'écart croissant dans la qualité et la quantité des services publics ruraux et de petites villes entre le Québec et l'Ontario. Les difficultés de financement de ces municipalités et leur peu de ressources fiscales ont des conséquences maintes fois notées sur le développement de leurs services, et la péréquation partielle opérée à l'occasion de la distribution de la taxe de vente n'a pas suffisamment corrigé cet état de choses.

Quoi qu'il en soit, on ne peut trop insister sur le rôle qu'ont joué les investissements dans le logement et dans les services publics depuis quelques années pour réduire le rythme de croissance des investissements au Québec. Un exemple le fera comprendre facilement. Posons par hypothèse que la construction de logements au Québec représenterait actuellement 75 pour cent des montants consacrés à cette fin par l'Ontario, et que, pour les services publics, le rapport soit de 85 pour cent. Il s'agit là de deux pourcentages caractéristiques de la première moitié des années 1960. Le montant total des investissements au Québec serait cette année supérieure de 745 millions de dollars à celui qui a été annoncé, soit 16 pour cent de plus. Par effet normal d'entraînement, des investissements supplémentaires apparaîtraient au poste "investissements commerciaux et financiers" et quelque effet se ferait sentir probablement sur le poste "investissements manufacturiers". En tout cas, non seulement les relevés statistiques se prêteraient-ils très mal au soutien de la thèse de la fuite des capitaux, mais on devrait reconnaître que le niveau général des investissements est tout à fait satisfaisant même si, comme c'est le cas depuis 20 ans, le montant des investissements manufacturiers est trop faible.

Les gouvernements et les institutions

Avant de tirer les conclusions de cet état de choses, examinons brièvement la dernière catégorie d'investissements, celle qui a trait aux ministères gouvernementaux et aux institutions (universités, écoles, hôpitaux etc...). Il est remarquable dans ce cas que, depuis 1960, le rapport des investissements au Québec à ceux de l'Ontario, ne reflète aucune tendance à la hausse ou à la baisse. Au début de la période le rapport approchait des deux tiers; il est passé en 1964 et 1965 à 80 pour cent et il est revenu depuis à un niveau qui fluctue entre 60 et 70 pour cent. C'est-à-dire, dans les deux provinces, les investissements des ministères et des institutions ont avancé à peu près au même rythme.

Ceci étant dit, essayons de résumer l'ensemble des constatations qui précèdent. En premier lieu le phénomène le plus sérieux, le plus grave, a trait au peu d'expansion dans la construction domiciliaire et dans les services publics. Le phénomène est d'autant plus marqué qu'il est constant et régulier. Il ne s'agit évidemment pas là d'un résultat d'une fuite de capitaux. Le crédit hypothécaire n'est pas plus rare au Québec qu'il l'est ailleurs au Canada. Les retards pris dans les programmes publics de logement et la stagnation ou la lenteur du développement des services publics dans plusieurs régions du Québec, sont les causes profondes, réelles, du phénomène. Ce ne sont pas les réactions des milieux in-

dustriels de New York ou de Toronto qu'il faut mettre en cause mais celle des gouvernements québécois et, dans une moindre mesure, des administrations municipales.

On ne peut même pas invoquer les difficultés budgétaires à Québec pour justifier une telle carence. Le domaine du logement public est régi par une entente fédérale-provinciale en vertu de laquelle le gouvernement fédéral fournit selon la nature des programmes de 50 à 97 pour cent des sommes nécessaires. Il y a en fait moyen de lancer des programmes considérables de construction de logements, même à loyer subventionné, moyennant un coût assez faible pour le gouvernement. Le programme d'un quart de milliard de dollars annoncé dans le dernier budget de Monsieur Dozois le démontre assez clairement. Quant à savoir si le programme sera réalisé, c'est évidemment tout autre chose.

Quant aux services publics, la partie qui relève de compagnies privées, répond normalement à la demande et ne pose pas de problème particulier. Pour ce qui a trait au financement des municipalités, il faut bien admettre que nous sommes loin d'avoir réorganisé le financement municipal avec autant de cohérence et aussi rapidement que l'a fait le gouvernement ontarien. Il ne s'agit pas seulement de trouver l'argent mais de canaliser vers des fins utiles, celui dont on dispose déjà. A titre d'exemple, on continue encore de se demander comment les placements des fonds de pension municipaux devraient être orientés au Québec, alors que depuis longtemps le problème est réglé en Ontario. L'affectation d'une partie des sommes de la Régie des Rentes à des fins municipales et la consolidation des fonds de placements relevant de l'Etat à la Caisse de Dépôt sont encore des problèmes mal résolus. Le système de subventions gouvernementales aux municipalités commence à peine à être systématisé, après les années de gaspillage d'une bonne partie des sommes consacrées aux travaux d'hygiène.

Il faut dire, en toute justice, cependant qu'au cours des quelques dernières années la stratégie d'investissement du gouvernement du Québec avait surtout mis l'accent sur la construction des écoles secondaires polyvalentes, où les besoins portaient sur plusieurs centaines de millions et étaient urgents. Le contingentement de la subvention fédérale à ces constructions, établi par le gouvernement central dans son budget de 1968-69, et confirmé dans celui de 1969-70, a considérablement gêné la réalisation du programme. Une partie appréciable du chômage dans l'industrie de la construction est due à cette démarche. Et les attaques virulentes de M. Dozois à l'égard de M. Benson en avril dernier, allaient bien plus loin qu'une quelconque réaction gabonaise. C'est de pain et de beurre dont il parlait.

Le mythe facile de la tranquillité qui ferait venir l'argent

Quoi qu'il en soit, on voit à quel point on est loin d'un programme qui consisterait à tenir le Québec calme et tranquille, de façon à convaincre quelques hommes étrangers de bien vouloir investir dans la Belle Province ou à inciter les entreprises anglo-canadiennes à agrandir leurs installations. Il est certain que le secteur manufacturier au Québec doit être réorganisé. On le sait et on le dit depuis longtemps. Mais il est tout aussi clair et tout aussi certain que la simple tranquillité du climat québécois ne va pas entraîner cette réorganisation. Dieu sait si nous avons été longtemps tranquilles et gentils et pas gênés. Ce n'est pas suffisant pour transformer une structure dont il faudra bien reconnaître un jour qu'elle ne changera pas toute seule ou par le seul effet des forces du marché.

Quant à la situation des investissements, elle est actuellement dominée par des changements qui s'inscrivent essentiellement dans le sillage de politiques gouvernementales et qui ne peuvent être expliqués exclusivement ou même surtout par l'état général des marchés financiers.

Où est née la grande peur?

D'où vient donc alors, la grande peur de la fuite des capitaux? Elle a commencé, on s'en souviendra, à l'automne de

Suite à la page 2

POINT DE VUE

Antilles-Québec: les voies de la coopération

par ANDRÉ FORTAS

● Médecin radiologiste et expert du développement économique et social, le docteur André Fortas est présentement attaché à l'Hôtel Dieu de Montréal. Il a étudié les sciences économiques et sociales de même que la médecine à l'Université de Toulouse.

Une équipe de spécialistes s'est mise au travail depuis quelque temps déjà afin de préparer, pour le printemps prochain, une quinzaine commerciale et culturelle du Québec aux Antilles... C'est là la première d'une série de

manifestations par lesquelles un groupe d'Antillais, qui a créé il y a plusieurs mois l'association Antilles-Québec, tente d'intéresser divers secteurs du Québec à développer les échanges avec les Antilles françaises.

Evoquer en 1969 la coopération entre le Québec et les Antilles francophones et d'une manière plus générale entre le Canada français et les pays de langue française de l'hémisphère, c'est en quelque sorte oser un pari sur l'avenir du monde francophone en Amérique. Et d'un point de

vue pratique, cet ensemble qui comprend le Québec, Haïti, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française représente un marché de douze millions de consommateurs qui n'est pas négligeable si l'on considère que les relations commerciales sont aussi un excellent moyen de rendre solidaire le destin culturel de ces communautés.

Une voie privilégiée: le tourisme

Aux Antilles, il est en domaine où la présence canadienne peut beaucoup et rapporte déjà à ceux qui ont eu le courage de s'y intéresser — c'est le tourisme.

A bien des égards, les Québécois sont plus directement concernés par le développement du tourisme dans les îles, dans la mesure où ils y retrouvent un climat qui est le repos d'un long hiver en même temps qu'un milieu qui partage la même langue.

Les conditions financières offertes aux investisseurs canadiens — tout apport extérieur est couvert par un apport égal du gouvernement, sous forme de prêt à long terme — et l'amortissement très rapide des capitaux engagés — certains ont parlé d'une saison quelquefois — font de l'industrie hôtelière un champ particulièrement rentable, ce qui a été confirmé par des réalisations canadiennes comme les Alizés en Guadeloupe et le Diamond Rock à la Martinique.

L'équipement touristique étant encore peu développé, il reste beaucoup à faire et si les investisseurs ont l'intelligence d'associer les Antillais à leurs réalisations, bien des tracasseries administratives leur seront épargnées. En outre, la communauté antillaise a besoin de ces capitaux étrangers pour stimuler son économie car par un effet d'entraînement ils stimulent à la fois le marché du travail — la création d'une chambre amène de trois à cinq emplois nouveaux, — la production locale, notamment l'artisanat, et la consommation.

C'est ainsi que l'on peut parler d'un véritable "boom" de la construction, ce qui ne va pas sans spéculation foncière, et flambée des prix. Nous croyons toutefois qu'il existe un moyen d'éviter cet-

te spéculation si les investisseurs canadiens louent les terrains à bail, évitant ainsi des déboursés élevés, tout en faisant participer les propriétaires antillais à leurs réalisations.

Une coopération bilatérale

On conçoit que l'arrivée en masse d'hommes d'affaires et de touristes canadiens aux Antilles, provoquent l'apparition d'un certain nombre de problèmes pratiques importants. Tout d'abord, les normes dans la construction, ne sont pas les mêmes aux Antilles et au Canada. Ensuite les méthodes bancaires, différent, le système antillais étant encore rétrograde, peu dynamique et mal adapté. L'intervention des institutions financières canadiennes reste donc souhaitable, pour clarifier et rendre plus compétitif le système local. La coopération financière de fait qui s'est instituée, pourrait s'organiser plus nettement au niveau des gouvernements, à l'avantage des Antilles.

Enfin, d'un autre point de vue, le tourisme fabrique de nouveaux consommateurs, et cela sans publicité organisée de même que celui qui est venu au Canada a pu utiliser certains produits qu'il veut retrouver ensuite dans son pays, de même, le touriste canadien serait ravi de pouvoir à nouveau se procurer une bonne bouteille des Antilles, un bon jus de fruit local, ou tel autre article auquel il a pris goût.

Echanges culturels

Les échanges économiques ne sont toutefois qu'un début. Peu à peu doit se tisser un réseau de liens culturels et humains qui leur donnent un sens. C'est alors que le rôle des universités entre en jeu.

Les universités de langue française du Québec, en collaborant avec les milieux culturels antillais auraient l'occasion unique d'entreprendre ainsi l'expansion de leurs activités en Amérique. Sans doute faudrait-il d'abord négocier l'équivalence des diplômes, et promouvoir des échanges d'étudiants et de professeurs.

Mais davantage, les chercheurs québécois en conjuguant leurs efforts avec ceux des enseignants antillais et en décentralisant leurs activités par la création d'instituts de recherche qui seraient aussi

Suite à la page 2

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE
RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouvoux, prop.

DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES
A PARTIR DE 11 H 30
OUVERT JUSQU'A 2 H DU
MATIN
FERME LE DIMANCHE

TOUJOURS A LA
MEME ADRESSE:
907, boul. St-Laurent
TEL.: 861-5861

CHANGEZ DE PROFESSION
GAGNEZ PLUS D'ARGENT
TRAVAILLEZ EN VOYAGEANT

Devenez traducteur

EN PEU DE TEMPS

COURS INTENSIFS DE 8 SEMAINES

3 sessions de 3 heures par semaine

Semi-privé de 4 élèves \$339.

COURS DE 16 SEMAINES

2 sessions de 3 heures par semaine

Groupe de 8 élèves \$192.

AUSSI COURS DE TRADUCTION PAR
CORRESPONDANCE

- Ces cours commencent le 27 oct. 1969
- le nombre d'inscriptions est limité.
- Professeurs qualifiés
- Examen écrit le samedi 25 octobre à 10 h. A.M.
- Examen oral en fixant rendez-vous le jour ou le soir.
- Aucun élève ne sera admis au cours sans passer les examens nécessaires.

APPELEZ: 735-2636

INSTITUT 222 INC.
4970 CHEMIN REINE-MARIE

PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Shethbrooke

MODELE "E"

Un ravissant appartement de luxe avec trois pièces, une grande chambre à coucher, vivoir et salle à manger combinés 20 x 22, vue dominant la ville et le fleuve. Cuisine entièrement équipée et salle de bain en marbre.

A partir de \$300 par mois
Electricité incluse

Appartements modèles ouverts aux visiteurs.

Sur semaine: de 10 à 17h.
Sam. et Dim.: de 13 à 17h.

COMPOSEZ 937-9511

REDBROOKE
ESTATES LTD.

Le texte du discours du Trône

OTTAWA (PC) — Voici, au texte, le discours du Trône de la deuxième session de la 28e législature fédérale, lu jeudi par le gouverneur général M. Roland Michener.

Honorables Membres du Sénat, Membres de la Chambre des communes.

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième session de la vingt-huitième législature et de vous présenter, au nom du Gouvernement, diverses questions qui seront soumises à votre examen.

Permettez-moi d'abord d'évoquer les récentes tournées que nous avons faites, ma femme et moi, dans chacune des dix Provinces et dans l'Arctique. J'ai eu alors la satisfaction de constater que, malgré les problèmes qui troublent encore notre société et malgré les craintes de certains gens de peu de foi, nos concitoyens ont un sentiment très vif de leur identité et se font une excellente idée des possibilités que le Canada leur offre, à eux et à leurs enfants.

J'ai d'autre part eu le plaisir de faire une tournée d'amitié dans les quatre pays du Commonwealth situés dans la mer des Caraïbes, à savoir la Jamaïque, la Guyane, la Barbade et Trinité-et-Tobago. Si je me suis rendu dans ces pays, c'est à la demande du Gouvernement et avec l'encouragement de Sa Majesté.

J'ajoute enfin que Sa Majesté, s'intéressant au Canada, aux Canadiens et à tout ce qui les touche, doit, avec le duc d'Edimbourg, se rendre en juillet prochain à Manitoaba et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui célébreront leur centenaire.

Bien que le Canada demeure toujours un pays privilégié, épargné par les guerres et favorisé par la nature, il n'est pas sans subir les contrecoups de diverses perturbations qui agitent le monde. L'univers est devenu à ce point compact et solidaire que, si en quelque endroit de la terre s'entremêlent le feu et le sang, c'est toute l'humanité qui

est meurtrie, que ce soit au Vietnam, au Nigeria ou au Moyen-Orient, les blessures de quelque région du globe affectent, d'une façon ou d'une autre, l'équilibre international, et le Canada n'échappe pas à la vaste interdépendance de tous les pays du monde.

Si nous nous devons d'être attentifs aux répercussions que ne peuvent manquer de provoquer chez nous les bouleversements qu'éprouvent encore tant de pays, nous nous inquiétons surtout que la paix mondiale ne soit pas davantage assurée, et que les querelles des hommes continuent d'engendrer misère et privations. Les moyens dont nous disposons pour mettre fin à tous ces conflits sont forcément limités, le Gouvernement n'en néglige cependant aucun, et fait tout en son pouvoir pour contribuer à la détente internationale.

Nous entendons rester membre actif des Nations unies. Profondément modifiée dans ses fonctions et sa composition après un quart de siècle d'existence, il est normal que l'organisation des Nations unies manifeste le besoin d'être rajeunie et renforcée. Le Canada a donc décidé de soumettre un projet de réforme à la présente session de l'Assemblée générale.

A mesure que les armes deviennent plus destructives et que leurs essais se font plus dangereux, le Gouvernement multiplie ses efforts en faveur de la limitation des armements. La difficulté même d'en vérifier l'observation constitue toujours un obstacle à l'interdiction des essais nucléaires souterrains. Comme moyen de réduire cet empêchement, le Canada a proposé l'échange international des sismogrammes.

Mais tant que la paix n'aura pas été partout instaurée, nous ne pourrions rester insensibles aux appels des victimes de la guerre. Lors de la dernière réunion mondiale de la Croix-Rouge, le Gouvernement canadien est parvenu à faire accepter une proposition à laquelle il tenait beaucoup et qui permettra à la Croix-Rouge de secourir les civils des

deux camps dans les cas de guerre intestine.

En plus d'agir au sein des organismes internationaux, nous nous employons à resserrer nos liens avec plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. C'est dans cet esprit de coopération que vous sera présenté un projet de loi créant un Centre de recherche canadien sur le développement international, dont la mission sera d'étudier les problèmes des économies en expansion.

Plusieurs pays du monde sont aux prises avec un malaise croissant que la jeunesse éprouve d'une façon particulièrement aiguë. Ce malaise prend tantôt l'allure de la polémique tantôt celle de la contestation, et même parfois celle de la violence. Notre foncière désapprobation des excès auxquels pareil phénomène a donné lieu ne doit pas cependant nous fermer à de profondes et légitimes aspirations. En effet, nombreux sont les gens, ici même au Canada, qui se sentent en droit d'assumer davantage leur destin collectif. Pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec le bien-être général, de tels desirs correspondent à un idéal vraiment démocratique, et la paix et la justice vers lesquelles tend notre société exigent qu'ils soient satisfaits.

Le Gouvernement est d'avis que le temps est venu d'étendre le droit de vote lors des élections fédérales et recommandera en conséquence au Comité permanent de la Chambre des communes les privilèges et les élections que le droit d'électeur soit désormais acquis à dix-huit ans.

Des changements seront proposés aux lois qui régissent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Ils auront pour effet d'accroître le caractère représentatif des Conseils de ces régions.

Pour être sauvegardés, les droits et les intérêts des individus et des groupes doivent se retrouver exactement dans la structure politique du pays, tout com-

me dans sa règle fondamentale, la Constitution.

Le Gouvernement attache donc la plus grande importance à la révision de la Constitution et aux progrès que la Conférence constitutionnelle a accomplis. La dernière réunion, notamment, a donné lieu à des échanges fructueux et le Gouvernement est résolu à n'épargner aucun effort pour assurer la réussite de cette entreprise vitale.

Des circonstances d'ordre historique, économique et géographique ont placé certains de nos concitoyens dans une situation désavantageuse par rapport à l'ensemble de la population. En vertu des lois adoptées durant la dernière session, le Gouvernement met sur pied des programmes destinés à réduire de telles disparités.

La loi sur les langues officielles, qui prévoit l'usage du français et de l'anglais dans les agences et organismes du gouvernement fédéral, partout où la répartition démographique le justifie, assurera l'exercice de droits linguistiques essentiels, au sein d'une société qui reconnaît et accueille si volontiers une riche diversité de races, de religions et de traditions culturelles.

Mais cette détermination à l'égalité linguistique doit avoir sa contrepartie dans la vie sociale et économique. Au cours de la dernière session, le Parlement a accordé au Gouvernement les instruments législatifs grâce auxquels il peut instituer, d'accord avec les provinces, des programmes destinés à remédier aux sérieuses déficiences de certaines régions, quant au volume de l'emploi et au revenu moyen. En effet, nonobstant la compression générale de ses dépenses, le Gouvernement reconnaît en ces programmes une impérieuse priorité et a décidé, par conséquent, de leur affecter une part croissante de ses revenus.

En outre, le Gouvernement accordera une attention spéciale à la nécessité de relever l'emploi chez les Canadiens d'origine indienne, ainsi que parmi d'autres couches défavorisées de la population.

Les modalités changeantes du besoin dans notre société appellent une politique sociale plus équitable et efficace, qui procurera assistance et sécurité aux citoyens incapables de travailler ou d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. On vous présentera donc un livre blanc sur la sécurité sociale et une proposition concernant la réforme du régime d'assurance-chômage.

L'existence de bonnes relations entre travailleurs et employeurs est un facteur critique de progrès économique et social. S'intéressant de plus en plus aux problèmes et aux possibilités des relations industrielles, le Gouvernement vous invitera à étudier des amendements aux lois concernant les négociations collectives dans les industries soumises à la juridiction fédérale.

Pour atteindre nos objectifs économiques, nous avons à surmonter de



nombreux obstacles, le plus grave et le plus rebelle d'entre eux demeure sans conteste l'inflation. Si l'inflation n'était pas maîtrisée à temps, ses conséquences pourraient rapidement s'avérer désastreuses, surtout — mais pas seulement — pour le citoyen dont les revenus sont déjà trop modestes.

Ces derniers temps, le Gouvernement a invité de pressante façon les secteurs public et privé à prendre des mesures appropriées pour lutter contre l'inflation. Ces mesures, que le Gouvernement a lui-même appliquées, il faut que tous les adoptent, sans quoi le recours à des contraintes plus sévères s'impose.

Vous serez aussi appelés à examiner une réforme des impôts qui vise à distribuer plus équitablement le fardeau des taxes tout en favorisant la croissance économique du pays. Il faut conformer plus étroitement notre système d'imposition aux conditions qui régissent l'existence des simples citoyens, de même que la marche des affaires dans une société moderne comme la nôtre.

L'une des plus précieuses richesses du Canada réside incontestablement dans la diversité et l'affluence de ses ressources matérielles. Dans certains cas, la production a même excédé la demande; entre autres, les réserves de grain se sont accumulées, rendant précaire la situation budgétaire de bon nombre de fermiers.

De la tendance de plusieurs pays traditionnellement importateurs de céréales à se suffire à eux-mêmes, il est résulté un rétrécissement de nos débouchés et un affaissement des prix du grain sur le marché mondial. Cette question préoccupe sérieusement le Gouvernement. Aussi entend-il intensifier ses efforts pour trouver de nouveaux débouchés à la production agricole canadienne et conclure, entre les pays exportateurs et importateurs, des ententes permettant de rétablir une mise en marché ordonnée. De plus, vous aurez à réviser la loi sur les grains du Canada et à prendre en considération des amendements qui auront pour conséquence d'améliorer, sur les marchés du monde, la situation concurrentielle de notre production.

La capacité de concurrence des pêcheries canadiennes a besoin d'être stimulée, non seulement par de nouvelles dispositions concernant l'émission des permis et la mise en marché, mais aussi par l'extension des zones de pêche réservée.

Certes, nos ressources sont immenses, mais elles ne sont pas inépuisables, et s'il est impérieux d'en stimuler l'exploitation, il est tout aussi urgent d'en assurer la conservation et d'en réglementer l'utilisation. Parmi ces ressources, l'eau est au nombre des plus précieuses. Lacs, ruisseaux, rivières et fleuves empoisonnés, plages gâtées.

Suite à la page 8

les points saillants

OTTAWA (de notre envoyé) — Voici les points saillants qui se dégagent du discours du Trône:

● L'inflation étant l'un des plus grands obstacles à la réalisation des objectifs économiques du pays, il devient impérieux que les secteurs public et privé, à l'instar du gouvernement, adoptent les mesures appropriées, "sans quoi le recours à des contraintes plus sévères s'imposera". Sur ce point, indique-t-on dans les milieux autorisés, Ottawa sollicitera le concours des provinces lors d'une prochaine conférence fédérale-provinciale. Parmi les "contraintes plus sévères" qui sont envisagées, l'éventuel gel des prix n'est pas exclu.

● Le gouvernement est d'avis que le temps est venu d'accorder le droit de vote aux citoyens des 18 ans, il fera une recommandation en ce sens au comité permanent de la Chambre sur les privilèges et les élections.

● Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, proposera des mesures pour enrayer la pollution de l'eau, y compris dans les mers septentrionales.

● Plusieurs rapports et livres blancs seront déposés au cours de la session dans le cadre de la révision globale des politiques gouvernementales, rapports et livres blancs qui porteront notam-

ment sur les affaires extérieures, la défense, la réforme des impôts, la citoyenneté, la sécurité sociale, l'information et les postes.

● Dans le domaine de l'habitation, l'objectif fixé par le gouvernement est la construction d'un million de maisons et de logements en cinq ans, à cet égard, le gouvernement "fera sa part" tout en mettant l'accent sur les mesures propres à satisfaire les besoins des familles à revenu modeste.

● Le gouvernement soumettra des amendements au code criminel, les uns restreignant l'usage des tables d'écoute et des différents procédés clandestins capables de porter atteinte à l'intimité de l'individu, les autres réformant la loi actuelle sur les détentions antérieures au procès.

● Le gouvernement proposera des mesures propres à rendre plus accessibles et plus ouverts les tribunaux fédéraux et à garantir de justes compensations dans les cas d'expropriation.

● Un projet de loi sera proposé instituant une Commission nationale de réforme législative, chargée d'améliorer et de moderniser la loi et son application sur le plan de la juridiction fédérale.

● Les Chambres seront appelées à réviser le vaste ensemble des lois re-

latives aux compagnies et aux institutions financières. Pour améliorer la position du consommateur sur la place du marché, le gouvernement proposera des mesures nouvelles touchant les biens de consommation, le crédit au consommateur, l'emballage et l'étiquetage, l'identification des produits textiles et la sécurité des véhicules automobiles.

● Le gouvernement réaffirme sa souveraineté sur les territoires de l'Arctique en soulignant que l'océan Arctique et ses régions côtières pourraient bien connaître bientôt un rapide essor économique.

● En matière internationale, le gouvernement rappelle que les moyens dont dispose le Canada pour mettre fin aux conflits qui sévissent dans le monde sont limités, mais affirme qu'il n'en néglige aucun et fait tout en son pouvoir pour contribuer à la détente.

● Le Canada entend continuer à déployer son activité aux Nations unies et soumettra un projet de réforme de l'organisme international.

● Soucieux de resserrer ses liens avec les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, le gouvernement proposera la création d'un centre de recherche canadien sur le développement international dont la mission sera d'étudier les problèmes des économies en expansion.

Le texte du bill 63

Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec

QUEBEC — Voici le texte du projet de loi sur l'enseignement de la langue française au Québec, tel que déposé à l'Assemblée nationale du Québec hier après-midi par le ministre de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal.

Bill 63
Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec

Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 2 de la loi du ministère de l'éducation (statuts refondus 1964, chapitre 233), est modifié en ajoutant, à la fin, l'alinéa suivant:

(Le ministre doit prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes d'études édictés ou approuvés pour ces institutions d'enseignement et les examens qui les sanctionnent assurent une connaissance d'usage de la langue française aux enfants à qui l'enseignement est donné en langue anglaise.)

2. L'article 203 de la loi de l'instruction publique (statuts refondus, 1964, chapitre 235), modifié par l'article 1 du chapitre 82 des lois de 1966-67, est de nouveau modifié en remplaçant le paragraphe 3 par le suivant:

3. — De prendre les mesures nécessaires pour que les cours d'études du niveau de la première année à celui de la onzième inclusivement, adoptés ou reconnus pour les écoles publiques catholiques ou protestantes selon le cas, soient dispensés à tous les enfants domiciliés dans le territoire soumis à leur juridiction s'ils sont jugés aptes à suivre ces cours et désireux de s'y inscrire.

Ces cours doivent être donnés en langue française.

Ils sont donnés en langue anglaise à chaque enfant dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande lors de son inscription: les programmes d'études et les examens doivent assurer une connaissance d'usage de la langue française à ces enfants et le ministre doit prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Les commissaires ou les syndics d'écoles doivent, soit organiser ces cours dans leurs écoles, soit se prévaloir des dispositions des articles 469 à 495, soit se prévaloir des dispositions de l'article 496, soit prendre à la fois plusieurs de ces mesures.)

3. L'article 3 de la loi du ministère de l'immigration (1968, chapitre 68) est modifié en ajoutant, à la fin, le paragraphe suivant:

(3) — Prendre de concert avec le ministre de l'éducation, les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent des leur arrivée la connaissance de la langue française.)

4. La présente loi entrera en vigueur le 1er juillet 1970 ou à toute autre date antérieure que sera fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Notes explicatives

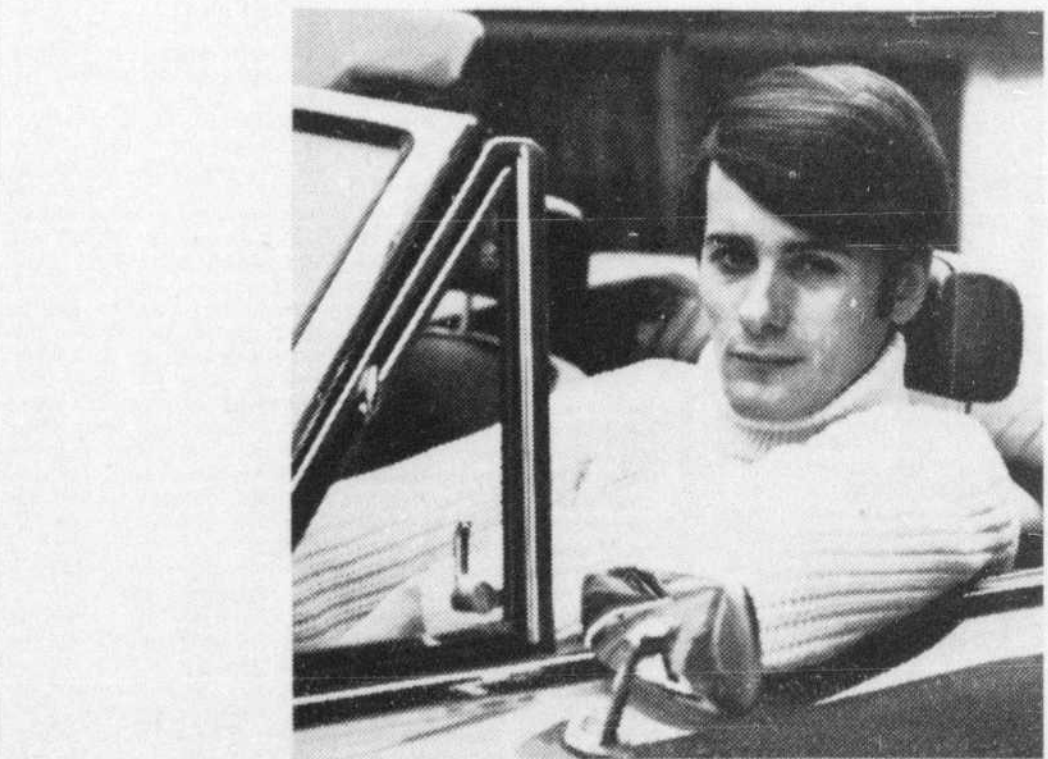
Ce projet a pour but d'assurer que les enfants de langue anglaise du Québec acquièrent une connaissance d'usage de la langue française et que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent, dès leur arrivée, la connaissance de la langue française. Il confirme en outre la possibilité pour les parents de choisir, entre le français et l'anglais, la langue dans laquelle les cours seront donnés à leurs enfants.

A ces fins, l'article 1 prévoit que le ministre de l'éducation doit prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes d'études et les examens qui les sanctionnent assurent, tant au niveau élémentaire et secondaire qu'au niveau collégial, une connaissance d'usage de la langue française aux enfants à qui l'enseignement est donné en langue anglaise.

L'article 2 prévoit que les cours organisés par les commissions scolaires doivent être donnés en langue française. Ils sont donnés en langue anglaise lorsque les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande; ces cours doivent assurer aux enfants une connaissance d'usage de la langue française.

L'article 3 prévoit aux mêmes fins que le ministre de l'immigration doit, de concert avec le ministre de l'éducation, prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent des leur arrivée la connaissance de la langue française.

L'assurance-automobile pour les jeunes conducteurs, "ce n'est pas un cadeau"! Et voici pourquoi.



Les accidents sont deux fois plus nombreux parmi les jeunes conducteurs que parmi n'importe quel autre groupe d'âges. De plus, les jeunes ont généralement des accidents plus graves, qui causent des blessures et des dommages plus considérables.

Parce qu'ils sont conscients des difficultés que peuvent avoir les jeunes à payer des assurances suffisantes, les assureurs-automobile recherchent sans cesse des façons d'abaisser les primes. Par exemple,

la plupart des compagnies accordent un rabais de primes aux jeunes qui réussissent un cours de conduite reconnu.

Les primes baissent progressivement au fur et à mesure qu'un jeune acquiert de l'expérience et que son dossier reste intact.

Les jeunes bénéficieront d'autres réductions de primes quand leur dossier en tant que groupe indiquera un taux moins élevé d'accidents.

Pour plus de renseignements au sujet de l'assurance-automobile et

du jeune au volant, poster le coupon aujourd'hui.

"Guide d'assurance-automobile du jeune conducteur"

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE AU CANADA
CASE POSTALE 490, SUCCURSALE H, MONTRÉAL

Votre nom.....
Votre adresse.....
Province.....

Vous n'êtes jamais seul au volant quand vous avez une assurance-automobile.



LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE AU CANADA, une division du Bureau d'assurance du Canada

SOIRÉE MÉMORABLE



Dancez intimement, dans le bar-salon de La Diligence, aux sons mélodieux du Trio Enzo Salvatore, avec Enzo Salvatore au piano et à la guitare.



Restaurant

La Diligence

Décoré et Jean-Talon Réservations: 731-7771

Stationnement gratuit

Le Portugal à la veille des élections du 26 octobre

Suite de la première page

difficultés à trouver des acquéreurs, notamment parmi les riches commerçants de Oporto, la seconde ville du pays, non plus.

Les salaires les plus bas d'Europe et une agriculture de misère

Dans ce pays de contrastes, la différence de classes revêt en effet un caractère presque agressif. Face à cette haute bourgeoisie d'affaires cramponnée à ses privilèges de caste, la situation des ouvriers portugais de l'aveu même du secrétaire d'Etat au commerce Xavier Pintado, "n'a d'équivalent que dans quelques pays méditerranéens ou la main-d'œuvre est beaucoup moins productive et chez certains pays asiatiques, Hong Kong, Corée et Formose par exemple".

En regard des rémunérations consenties dans les "riches" Etats membres du Marché Commun, le salaire horaire moyen portugais est cinq, six et jusqu'à huit fois moins élevé que ceux en vigueur chez les "six". Même comparé aux normes en usage dans certains pays "pauvres" d'Europe, les salaires portugais sont sensiblement moins élevés que ceux des Espagnols et des Grecs et se situent au niveau de ceux de la Turquie. De fait il est permis de se demander comment réussissent à subsister des travailleurs dont le revenu mensuel, compté en escudos, équivaut à 50 dollars. Rien d'étonnant dès lors que l'industrie portugaise ait été tout récemment encore secourue par des grèves en dépit du fait que, comme en Espagne, les arrêts de travail sont considérés comme un délit par les autorités.

L'exode de la main-d'œuvre

Mais si peu enviable que puisse être le sort des ouvriers, celui des travailleurs des champs apparaît bien plus misérable encore. Il n'est pas rare en effet dans les zones agricoles les moins productives — Faro, Guarda, Bragança, etc. — de percevoir des salaires moyens journaliers de 40 escudos (7 francs français ou 1 dollar 20) ou moins encore, selon des statistiques officielles. Quant aux méthodes de cultures imposées par des "caciques" locaux tout puissants capables par exemple, comme dans la province d'Alentejo, de s'opposer victorieusement à la réforme agraire ordonnée par les autorités, elles sont à l'image des salaires: totalement dépassées. Résultat, le secteur agricole qui représente 43% de la population active

portugaise fournit moins de 20% du produit intérieur brut du pays.

Voilà pourquoi essentiellement 60.000 Portugais quittent le pays chaque année pour aller chercher fortune, souvent dans des conditions humaines déplorables, dans les grandes nations industrielles voisines. Le Portugal s'est ainsi transformé au fil des ans en un inépuisable réservoir à main-d'œuvre bon marché pour la France, l'Allemagne, le Benelux, etc., enlevant même en proportion à sa population active la palme de l'émigration aux "fournisseurs" traditionnels: l'Espagne, l'Italie, la Grèce.

L'industrie de la pêche

Il n'est pas jusqu'à la pêche, industrie jadis florissante, employant à elle seule près de 60.000 personnes (marins pêcheurs, ouvriers de la conserve, etc.) qui n'inspire désormais des inquiétudes aux Portugais. Il y a quelques années, encore, la mention "Product of Portugal" apposée sur une simple boîte de sardines était considérée comme synonyme de qualité. Les conserves de poissons représentaient alors l'un des premiers produits d'exportation portugais. Mais depuis quatre ans la situation de ce secteur particulier de l'industrie alimentaire s'est considérablement dégradée. Les bancs de sardines jadis si abondants le long des côtes lusitaniennes ont pour une raison naturelle encore mystérieuse émigré peu à peu dans le triangle formé par les îles Canaries, Madère et les côtes du Maroc. La flotte de pêche portugaise composée en majorité de bâtiments vétustes ne disposant pas d'installations frigorifiques indispensables pour le travail en haute mer est désarmée devant les mœurs vagabondes des sardines. Conséquence: de 50 millions de dollars en 1965, le volume des exportations de conserves de poissons est tombé à 40 millions de dollars en 1968. Et la chute ne fait que s'accroître. Au cours des six premiers mois de cette année, les pêcheurs portugais n'ont guère capturé que 14.000 tonnes de sardines en chiffres ronds, soit sensiblement la moitié du volume global des prises effectuées de janvier à juillet 1968. Les conserves de sardines espagnoles ou marocaines chasseront donc inévitablement peu à peu les produits portugais des tables européennes.

Deux atouts: le tourisme et le pétrole

Mais parallèlement au sombre tableau qu'offre dans l'ensemble son économie,

le Portugal dispose aussi de quelques atouts sérieux dont le moindre n'est pas les vins du Douro — le prestigieux porto dont les singulières capacités de séduction sont régulièrement vantées dans les vaudevilles de théâtre. 17 millions d'hectolitres de crus respectables voient le jour chaque année. Autre facteur de développement économique: le tourisme, providence des pays pauvres. Dans un passé récent, l'accent était mis par les autorités de Lisbonne sur la promotion d'un tourisme de luxe centré sur les super-palaces de la côte d'Algarve, au sud du pays ou de l'Estoril, lieu de rendez-vous doré des têtes couronnées en exil. Cette politique de prestige se révèle être à la longue un échec total. Non seulement, le touriste bourré de travailleurs chèque et de dollars tant attendu vint en nombre plus réduit que prévu mais le tourisme de masse découragé par l'absence d'hôtels moyens choisit de rester en Espagne. 2 millions et demi de touristes au Portugal contre 20 millions en Espagne, où priorité est précisément donnée aux flots de visiteurs moyens, la leçon a été, semble-t-il, comprise à Lisbonne. Un effort accru de propagande et la création urgente d'une infrastructure hôtelière ne négligeant plus ni le campeur ni le voyageur aux revenus modestes vient d'être décidé et pourrait porter ses fruits dès 1970 espérons-le. Classée déjà première industrie d'exportation portugaise — 14,8 milliards d'escudos en 1966/67 contre 2,5 milliards seulement au vin et 2,6 pour les conserves — le Tourisme avec un grand T, constitue l'une des deux grandes chances économiques futures du pays. Le Portugal il est vrai peut compter sur plusieurs cartes maîtresses en ce domaine. Outre la personnalité attachante de ses habitants, la tranquille beauté de ses villes anciennes et de ses paysages constitue une invitation permanente au voyage. Sans négliger bien sûr le charme unique de Lisbonne bâtie comme Rome sur sept collines et offrant à côté de la mosaïque inextricable de ses petites ruelles, le spectacle futuriste du pont Salazar, l'un des plus longs ouvrages suspendus d'Europe.

Les promesses de pétrole

Résolument moderne aussi, l'industrie pétrolière portugaise envisage l'avenir avec confiance. Avant cinq ans en effet, le pétrole sera la principale source de revenus du pays... à condition que d'ici là le Portugal soit encore présent dans ses provinces d'Afrique. A la fin de l'an dernier, un premier chargement de 40.000 tonnes de pétrole brut desti-

nées aux raffineries américaines a été embarqué à Cabinda, petite enclave portugaise fichée entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Léopoldville. Dès 1970, le Portugal sera, grâce à ce gisement exploité par la Société américaine Gulf Oil Corporation, en mesure d'exporter annuellement 5.000.000 de tonnes, quantité qui atteindra 8.000.000 de tonnes en 1975, le classant ainsi au deuxième rang des pays européens producteurs de pétrole après la Roumanie. Quant aux "royalties" versées par la Gulf Oil, elles dépasseront sans doute les 60 millions de dollars pour progresser régulièrement au fil des ans. Encouragés

par ce premier succès, les Portugais s'apprêtent à accorder aux grands trusts internationaux de nouvelles concessions de recherches pétrolières tant au long des côtes du Portugal où des découvertes intéressantes auraient été effectuées récemment, que dans ses possessions de l'Angola. (Cette dernière produit déjà 650.000 tonnes de pétrole par an). Véritable cercle vicieux; pour compenser des structures économiques ankylosées depuis longtemps, Lisbonne compte sur l'or noir africain pour sortir le pays de son marasme financier actuel, que l'existence de réserves de devises encourageables (1,4 milliard de dollars)

ne suffit plus à masquer. Mais dans le même temps le poids insupportable des dépenses militaires engagées dans sa guerre en Afrique hypothèque gravement l'avenir même du Portugal. Tâche des plus difficiles on en conviendra. Mais sans un puissant coup de barre libéral transformant notamment les données de la politique coloniale actuelle, en dépit des plans, à long terme et des théories les plus audacieuses des jeunes technocrates du gouvernement Caetano, le pari économique portugais serait irrémédiablement perdu.

DEMAIN: Une guerre pas comme les autres



Billet simple de chambrette les jours de tarif Rouge.

\$19.90
Bon voyage et bonsoir!

Vous dormirez en toute quiétude dans le cavalier entre montréal et toronto.

Dormir dans un vrai lit... entre deux bons draps. Dormir dans une chambrette bien à soi, dans la plus stricte intimité... même en voyage... Est-ce possible? Certainement! Dans le Cavalier entre Montréal et Toronto. Le Cavalier offre un choix complet de places couchées, un bar, le café au réveil.

Départ tous les soirs de la gare Centrale: 23h 55. (Vous pouvez monter dans le train dès 23h)

Le cabinet de Bonn se réunit

Réévaluation imminente du DM?

BONN (AFP) — Une décision sur la réévaluation du deutsche mark semble imminente. Divers indices plaident en faveur de cette thèse, avancée hier avec insistance dans les milieux économiques et financiers de Bonn.

Le cabinet fédéral, présidé par le nouveau chancelier Willy Brandt, se réunit cet après-midi pour discuter officiellement de la déclaration gouvernementale de mardi prochain. M. Karl Blessing, président de la Bundesbank, assistera à cette séance. Il a présidé hier après-midi une réunion du conseil central de la Banque fédérale à laquelle a participé M. Klaus Dieter Arndt, secrétaire d'Etat à l'écono-

mie, qui est connu comme le fidèle second de M. Karl Schiller, ministre de l'économie, partisan de la réévaluation du DM. L'ordre du jour comportait un seul point: l'étude des problèmes posés par la prochaine fixation d'une nouvelle parité du DM, dont le cours est flottant depuis le 30 septembre. M. Karl Blessing, pressé de questions, s'est contenté de dire à l'issue de la réunion: "La réévaluation du DM doit intervenir rapidement", mais il s'est refusé à confirmer qu'elle aura lieu pendant le prochain week-end.

Dans les milieux financiers de Francfort, on estime probable un taux de réévaluation

aux environs de 8% — peut-être même légèrement supérieur — soit une nouvelle parité du DM par rapport au dollar se situant aux alentours du 3,70 contre 4 DM pour un dollar avant l'institution d'un cours de change flottant de la monnaie allemande. On note aussi que vendredi, s'ouvre à Luxembourg la réunion de la commission monétaire de la C.E.E., qui doit être consultée par le gouvernement allemand avant tout changement de parité du DM. Le Dr Otmar Emminger, membre du comité directeur de la Bundesbank, et un haut fonctionnaire du ministère fédéral de l'économie, représenteront Bonn à cette réunion.

Tous les rouages européens se sont préparés à l'éventualité d'une réévaluation du DM pour la fin de cette semaine, note-t-on à Bonn. C'est ainsi que le conseil des ministres de la C.E.E. se réunit lundi prochain à Bruxelles pour une séance de routine qui doit durer trois jours. Dans le cas d'un changement de parité du DM, les ministres de l'agriculture et des finances pourraient en tirer immédiatement les conclusions sur le Marché commun agricole.

Enfin, dans les milieux industriels et économiques allemands, on fait de plus en plus pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il prenne une décision rapide.

Le mark en demande

NEW YORK (AFP) — Une forte demande de marks allemands a été enregistrée hier matin sur le marché des changes de New York où la devise allemande a atteint un niveau record. En fin de matinée, on cotait le mark à 26,895 cents pour un mark, soit 7,58 pour cent au-dessus de la parité.

Très actives sur le mark, les affaires étaient calmes pour les autres devises. Le franc français, toutefois, avait pratiquement perdu les gains enregistrés depuis le début de la semaine et se retrouvait presque à son niveau de la fin de la semaine dernière, et était coté 17,8975 cents pour un franc.

La commission Gendron reprend ses audiences, lundi, à Québec

La commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec tiendra des audiences publiques à Québec lundi, mardi et mercredi prochains, les 27, 28 et 29 octobre. Ces audiences qui auront lieu à l'amphithéâtre du CEGEP de Ste-Foy, 2410 chemin Ste-Foy, débiteront chaque jour à 10 h. 30. Le public y est cordialement invité. L'interprétation simultanée permettra à toutes les personnes présentes de suivre les délibérations.

Une vingtaine d'associations, de groupements divers, d'individus et de compagnies présenteront des mémoires et seront entendus au cours de ces trois jours.

La commission, qui a déjà siégé cinq jours à Montréal, il y a un mois, poursuivra ses audiences publiques le mois prochain et au début de 1970. Elle poursuivra également, à travers le Québec, ses visites régionales d'information, inaugurées en août dernier en Abitibi. Enfin, elle procédera

à des recherches approfondies sur toutes les questions relatives à la situation du français et aux droits linguistiques.

La commission, dont le mandat vient d'être prolongé jusqu'à la fin de 1970, est présidée par M. Jean-Denis Gendron, vice-doyen de la faculté des lettres à l'université Laval. Les autres membres sont Mme Madeleine Doyon-Ferland, professeur à la faculté des lettres à l'université Laval, M. Aimé Gagné, directeur des relations publiques à l'Aluminium du Canada Limitée, M. Nicolas Mateesco Matte, professeur à la faculté de droit à l'université de Montréal et M. Edward McWhinney, professeur à la faculté de droit de l'Université McGill.

Alcan hausse les prix de base de l'aluminium

L'Alcan Aluminium Limitée a fait savoir aujourd'hui que ses filiales augmentaient leurs prix de base de l'aluminium de première fusion vendu au Canada et sur les autres marchés desservis par la Compagnie.

Le cours officiel de l'aluminium de première fusion de pureté 99,5% livré aux clients des Etats-Unis augmente d'un cent la livre, ce qui le porte à 28 cents la livre en monnaie des Etats-Unis. Sur tous les autres marchés, Canada excepté, le prix passe à 27,5 cents (E.-U.) la livre, soit une augmentation d'un cent également. Au Canada, le prix de base augmente d'un cent la livre, ce qui le porte à 29,5 cents canadiens la livre. Aux Etats-Unis, les nouveaux prix s'appliqueront à toutes les commandes reçues le ou après le 13 octobre et à toutes les expéditions faites après le 11 novembre. Sur tous les autres marchés, les nouveaux prix entreront en vigueur le 8 octobre à l'ouverture des bureaux. Les directions régionales des diverses parties du monde publieront, en temps opportun, les relevements éventuels des cours des demi-produits.



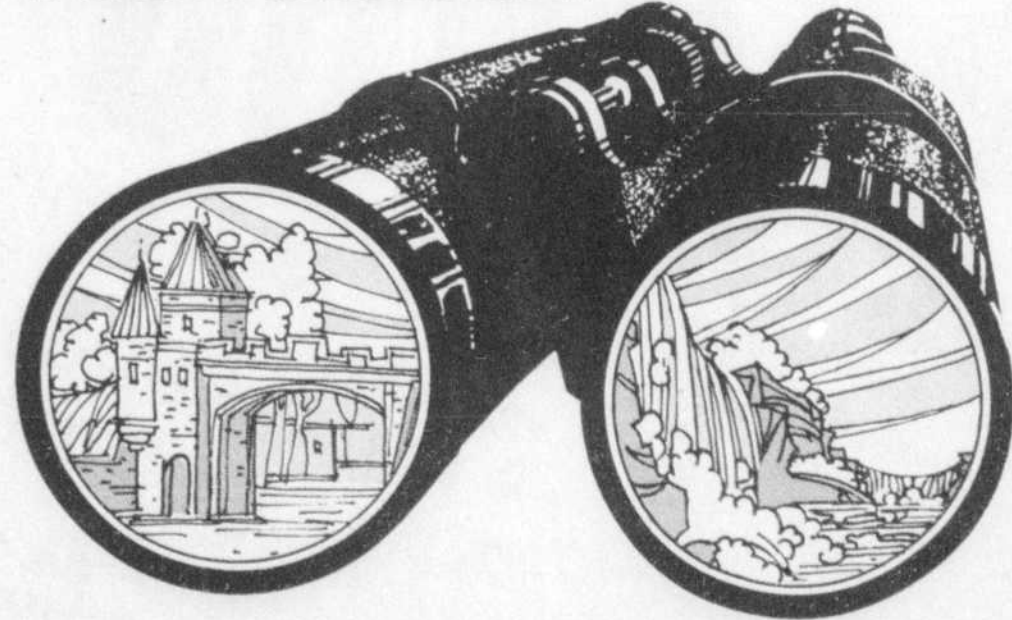
Le chef de file



Il ne se vend pas dans une bouteille de forme spéciale. Il ne porte pas l'étiquette d'un vin "importé". Le raisin de sa grande popularité doit donc être le vin par lui-même. N'est-ce pas là une bonne raison pour l'essayer?

Vins Brights
La seule maison vinicole canadienne du Québec

connaissiez-vous vos voisins?



Ce ne sont pourtant pas les "Invitations" qui manquent!

Il ne s'agit pas de vos voisins d'en face, bien sûr, ni de ceux d'à côté. Mais plutôt de vos voisins de Québec, Ou de Niagara. Ou de n'importe laquelle des nombreuses villes que vous offrez les voyages "Invitation" du CN. Pensez donc! 2 ou 3 jours merveilleux chez les

"voisins" de votre choix, comprenant transport, chambre d'hôtel (avec petit déjeuner), visite de la ville, etc. En somme, si vous voulez voir du pays, hâtez-vous donc de répondre à l'une ou l'autre de nos "Invitations".

Pour obtenir plus de détails sur nos voyages "Invitation", demandez à votre agent de voyages ou au bureau des Ventes Voyageurs du CN la série de brochures illustrées sur:

Halifax	Toronto	Edmonton
Québec	Ottawa	Victoria
Montréal	Winnipeg	Vancouver
Niagara		Chicago

EN TOUTE QUIÉTUDE, À 4 PIEDS D'ALTITUDE
Réservez vos places d'avance. Consultez votre agent de voyage ou un bureau des Ventes Voyageurs du



acheter un duplex, c'est mon rêve...
mais où trouver l'argent?

Ne cherchez plus... un prêt hypothécaire économique vous attend à la Banque d'Épargne. Discutez-en avec le gérant. La Banque d'Épargne peut faire plus pour vous.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Le texte du discours du Trône

Suite de la page 6

végétation aquatique en décomposition, pêche diminuée, les conséquences de nos imprévoyances sont partout évidentes. Le Gouvernement a fait connaître ses vues sur le grave problème de la pollution de l'eau et a entrepris des consultations avec les provinces. Une fois complétées ces consultations, il vous proposera des mesures qui lui permettront, de concert avec les gouvernements provinciaux, d'enrayer la graduelle détérioration de cette inestimable richesse, essentielle à l'expansion de l'industrie, à la consommation domestique et aux loisirs du citoyen.

Si l'Atlantique et le Pacifique conservent pour le Canada leur importance traditionnelle, l'océan Arctique et ses régions côtières pourraient bien connaître bientôt un rapide essor économique. Les îles de l'archipel canadien, ou le plateau continental avoisinant, au sujet duquel la loi internationale reconnaît clairement nos droits exclusifs d'exploitation et d'exploration, en seront probablement le cadre principal. Cependant, cette mise en valeur, quels qu'en soient les avantages, peut être de nature à compromettre gravement, sur la terre et dans la mer, un équilibre biologique déjà délicat en raison des rigueurs de l'environnement polaire. Tout en encourageant pareil aménagement, nous devons, puisque la responsabilité nous en incombe, protéger l'écologie de ces régions en grande partie encore intactes. Le gouvernement étudie également d'autres moyens de protéger les côtes maritimes du Canada.

Par l'entremise des Nations unies et de ses agences, le Canada cherche à obtenir l'établissement d'un système de protection des eaux internationales contre la pollution qui, sur la planète entière, menace tant de formes de vie.

Nous voulons construire un pays fort et productif, solidement équipé pour faire face à l'avenir; mais nous entendons, avec la même détermination, nous préoccuper du sort de chaque Canadien, et de ses droits et de ses intérêts. Le Gouvernement considère le progrès du pays et l'épanouissement de l'individu comme deux aspects indissociables de son mandat.

L'ampleur, la complexité et l'imperfection des structures que la technologie impose aux sociétés modernes entrent souvent en conflit avec les valeurs individuelles. Les rouages des institu-

tions, tant privées que publiques, peuvent compromettre la liberté du citoyen dans l'expression de sa personnalité profonde et singulière. Il doit donc être efficacement protégé contre tout ce qui menace de violer ses droits ou de paralyser son accomplissement.

A cette fin, on vous soumettra des amendements au Code criminel, les uns restreignant l'usage des tables d'écoute et des différents procédés clandestins susceptibles de porter atteinte à l'intimité de l'individu, les autres réformant la loi actuelle sur les détentions antérieures au procès. On vous proposera aussi des mesures législatives propres à rendre plus accessibles et plus ouverts les tribunaux fédéraux, et à garantir de justes compensations dans les cas d'expropriation. Il vous sera enfin proposé un projet de loi instituant une commission nationale de réforme législative. Cette commission serait chargée d'améliorer et de moderniser la loi et son application sur le plan de la juridiction fédérale.

Vous aurez en outre à réviser le vaste ensemble des lois relatives aux compagnies et aux institutions financières. Pour améliorer la position du consommateur sur la place du marché, le Gouvernement vous priera d'ajouter à la législation touchant les biens de consommation. On vous soumettra des propositions concernant le crédit au consommateur, l'emballage et l'étiquetage, l'identification des produits textiles et la sécurité des véhicules automobiles.

Dans le domaine de l'habitation, en dépit des difficultés que soulève l'inflation, l'objectif fixé est la construction d'un million de maisons et de logements en cinq ans. Le Gouvernement fera sa part, tout en mettant l'accent sur les mesures propres à satisfaire les besoins des familles à revenu modeste. Joint à d'autres initiatives semblables, ce programme stimulera l'emploi et la croissance économique, et favorisera le progrès social, aussi bien que l'amélioration du milieu urbain. Il répond au désir que chacun éprouve de vivre sous un toit salubre et agréable.

J'ai passé en revue quelques-unes des plus importantes mesures législatives que vous serez invités à examiner durant la session. Mais vous serez également priés d'étudier différentes questions de politique nationale à long terme.

Car, en plus de résoudre ses problèmes immédiats, le Canada doit se pré-

parer à affronter les défis que lui réserve l'ère post-industrielle qui s'annonce. Une réévaluation systématique de la société canadienne et de ses principes directeurs s'impose donc. Au cours des douze derniers mois, le Gouvernement s'est attaqué à cette œuvre d'envergure. Durant la présente session, plusieurs rapports et livres blancs seront déposés dont l'ensemble s'intègre à la révision globale des politiques gouvernementales. On vous invitera de la sorte à examiner les vues du Gouvernement sur les affaires extérieures, la défense, la réforme des impôts, la citoyenneté, la sécurité sociale, l'information et les postes.

Dans ces documents, le Gouvernement définit ses objectifs et formulera les moyens de les atteindre; il ne souhaite pas moins profiter de la lumière que peuvent jeter sur sa politique une critique bien informée et des discussions sérieuses, avant précisément que les projets de loi ne prennent forme, ou que ne soient entreprises, le cas échéant, des actions de vaste portée.

Que le Parlement accorde à la politique nationale une attention plus poussée, voilà qui est conforme à l'esprit des changements apportés dernièrement à la réglementation des débats à la Chambre des communes. Le nouveau Règlement montrera que les traditions parlementaires peuvent s'adapter aux nouvelles conditions de la vie contemporaine, tout en restant fidèles aux principes fondamentaux de la représentation populaire.

On reconnaît la notre volonté commune de moderniser nos institutions pour qu'elles répondent aux aspirations et aux besoins des citoyens, et pour que, tous ensemble, avec une énergie renouvelée, nous soyons en mesure de travailler dans l'harmonie au progrès et à la grandeur du Canada.

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat, Membres de la Chambre des communes,

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste de projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session.

Puisse la divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

HÔPITAL ST-CHARLES DE JOLIETTE

Le Service de Psychiatrie Infantile de cet hôpital requiert les services:

- Infirmières licenciées
- Infirmières pédo-psychiatriques

Salaire: Selon qualifications et expérience.

Veuillez communiquer avec:

Directeur du Personnel
Hôpital St-Charles
1,000 boul. Ste-Anne
Joliette, P.Q.
Téléphone: 861-3329 (Montréal)
756-1681, local 315 (Joliette)

L'I.C.M. recherche un diplômé universitaire, de préférence en relations industrielles pour combler le poste de

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Ce poste est un défi intéressant pour celui qui a une expérience du milieu et qui compte sur l'opportunité de développer son potentiel au service d'une institution en plein essor.

Toute demande accompagnée d'un curriculum vitae complet sera considérée. Discretion absolue assurée.

S'adresser à:

M. Roger Grenier, c.r.i.,
Institut de Cardiologie de Montréal,
5000 est, rue Bélanger,
Montréal, P.Q.
Tél.: 376-3330.

Centre d'Intégration Scolaire recherche ÉDUCATEURS ENSEIGNANTS (Hommes seulement)

Exigences:

Diplômes d'enseignants, spécialisation pour enfants inadaptés ou possibilité de se spécialiser pour enfants ayant des troubles de lecture par des stages de formation.

Salaire:

Selon qualifications au barème des commissions scolaires.

Écrire au Centre avec photo et curriculum vitae détaillé.

Centre d'Intégration Scolaire
10,142 Saint-Laurent,
Montréal 357, P.Q.

ANALYSTE EN PRIX DE REVIENT

Le poste:

Canadian British Aluminium Company Limited recherche les services d'un analyste en prix de revient pour son département du Budget. Excellentes conditions de travail et avantages complémentaires intéressants.

Le candidat:

Âgé de 20 à 35 ans, notre candidat sera détenteur d'un diplôme de 13e année Commerciale (minimum). Préférence sera donnée au candidat poursuivant présentement des études en vue de l'obtention de son R.I.A. Bilinguisme requis (français et anglais). Expérience en prix de revient standard ou en direct sera un atout.

Faire parvenir curriculum vitae en indiquant le salaire désiré à:

M. R. T. Leblanc,
Canadian British Aluminium Company Limited,
C.P. 1530,
Baie Comeau, P.Q.

COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT OFFRE D'EMPLOI

DOCUMENTALISTE

Fonctions: Sous l'autorité du directeur des services de psychologie et d'orientation, le documentaliste aura la responsabilité du centre de documentation scolaire et professionnelle et travaillera en collaboration avec les conseillers d'orientation à l'élaboration d'une politique d'information scolaire et professionnelle. Une connaissance de la dactylographie sera nécessaire pour les travaux de secrétariat qu'exigeront le centre de documentation.

Qualifications: Quatorze (14) ans de scolarité minimum.
Traitement: Conditions de travail et salaire à discuter.

Faire parvenir toutes demandes avant le 31 octobre au:

Secrétaire Général,
Collège Edouard-Montpetit,
945, chemin de Chambly,
Longueuil, Qué.

REPRÉSENTANT DES VENTES TECHNIQUES

Demandé pour la vente de matériaux bruts, (Fibre de Verre, Résine, Gel Coat, Catalyse) à l'industrie des produits en plastique renforcé.

Bilinguisme nécessaire. Automobile fournie. Autres bénéfices ordinaires.

Adresser curriculum vitae avec indication de salaire à:

Case 1202,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.



Les bureaux administratifs de Dosco. emménagent dans l'Édifice de la Prévoyance à compter de lundi, le 3 novembre prochain.

Cependant dans le but de mieux répondre aux demandes des personnes désireuses de se joindre à l'équipe administrative de la compagnie, le Service du Personnel occupera les nouveaux locaux dès le 27 octobre.

Pour entrevue composez: 392-7822

**DOMINION STEEL AND COAL
CORPORATION, LIMITED**
Filiale de Sidbec

**ÉDIFICE DE LA PRÉVOYANCE
507 PLACE D'ARMES**

Faites carrière dans la Fonction publique du Québec

MÉDECIN EXAMINATEUR — Traitement initial pouvant atteindre \$15,000 selon la compétence. Ministère de la Justice; poste à Montréal.

- Sous la direction du Coroner de Montréal, assumer la responsabilité du service d'admission à la morgue, effectuer l'étude préliminaire de tous les cas qui lui sont confiés et diriger les enquêtes appropriées.
- Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens du Québec.
- Concours 69SJ-2120. Échéance de l'inscription: 14 novembre 1969.

AGENT DE L'AUDITEUR: Bureau de l'Auditeur de la province — Traitement initial pouvant atteindre \$15,645 selon la compétence. Ministère des Finances postes à Québec.

- Vérifier les opérations des commissions, régies et autres organismes gouvernementaux, leurs états financiers, les revenus perçus par les ministères, certaines catégories importantes de dépenses, l'application de diverses ententes fiscales fédérales-provinciales. Effectuer des enquêtes ou autres travaux requis en vertu de la Loi de la vérification des comptes.
- Membre certifié de l'Institut des comptables agréés (C.A.) du Québec et posséder un minimum de 5 années d'expérience en vérification professionnelle.
- Concours 69P-2101. Échéance de l'inscription: 31 octobre 1969.

DIRECTEUR DU SERVICE DES RELEVÉS ET DES LABORATOIRES — Traitement initial pouvant atteindre \$17,500 selon la compétence. Direction générale des équipements en eau, ministère des Affaires municipales; poste à Québec.

- Diriger, planifier et coordonner les activités du service dans les domaines des relevés sanitaires des lacs et des cours d'eau, du contrôle des postes de traitement des eaux potables ou résiduaires et des laboratoires.
- Diplôme universitaire en sciences et plusieurs années d'expérience reliée aux fonctions du poste. La préférence sera donnée aux détenteurs d'une maîtrise en génie sanitaire. Aptitudes manifestes au travail de conception et de direction.
- Concours 69S-1402. Échéance de l'inscription: 14 novembre 1969.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission.

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4
255, est, boulevard Crémazie, Montréal 354
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une demande d'emploi distincte dans chaque cas.



**GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

Lancia (automobile) reste italienne grâce à Fiat et Ford s'installe en France

"Fiat" aurait acquis la totalité des actions de la société "Lancia" selon une rumeur qui s'est répandue dans les milieux automobiles de Turin. La firme des frères Agnelli aurait, ainsi, battu "Ford" dans la course pour l'acquisition de la petite entreprise turinoise.

Les pourparlers avec le groupe pesenti-vaticain, qui contrôlait la "Lancia", se sont poursuivis avec difficulté pendant un an, en raison de la situation financière très délicate de "Lancia".

DEMANDES D'EMPLOI

Ingénieur en mécanique cherche position

Expérience en dessin de machinerie, installation de machinerie lourde, fonderie, etc.

Tél.: 692-4401

\$200,000
\$200,000

en lingots d'argent
maintenant 154 prix

1er prix
nouveau
2e prix
3e prix

\$100,000
\$20,000
\$10,000

"As-tu
envoyé
ton '2'?"

VEUILLEZ INCLURE CETTE FORMULE AVEC VOTRE ENVOI — PAYABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Casier postal 9999
Montréal 101, Canada

FORMULE DE PARTICIPATION À LA TAXE VOLONTAIRE

SIGNATURE:

NOM (EN LETTRES MOULÉES)

ADRESSE (NUMÉRO) (RUE) (APP.)

VILLE ZONE POSTALE PROVINCE PAYS

TÉLÉPHONE 011-29

\$2 OU MULTIPLE DE \$2

VEUILLEZ INDICER LES
MONTANTS VIS-À-VIS DES
MOIS DE VOTRE CHOIX.

JANV.	JUIL.
FÉV.	AOÛT.
MARS.	SEPT.
AVRIL.	OCT.
MAI.	NOV.
JUIN.	DEC.
NOMBRE DE MOIS	
MONTANT TOTAL	

CONTRIBUEZ À L'ESSOR DE L'INFORMATIQUE AU CANADA

DIRECTEURS DES ENSEMBLES INFORMATIQUES

Traitement: \$18,000 à \$20,500.

ANALYSTES SUPÉRIEURS DES ENSEMBLES INFORMATIQUES

Traitement: \$15,000 à \$17,500.

ANALYSTES ET PROGRAMMEURS

Traitement: \$7,500 à \$14,500.



**Fonction
publique
du
Canada**

Afin de participer de plus près au progrès et aux nouvelles applications de l'informatique, le GOUVERNEMENT DU CANADA a immédiatement besoin de DIRECTEURS des ensembles informatiques, d'ADMINISTRATEURS supérieurs des ensembles informatiques, d'ANALYSTES et de PROGRAMMEURS.

Les candidats doivent posséder une solide expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants:

- GESTION - DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES
- CONCEPTION ET ANALYSE DES SYSTÈMES DE GRANDE PUISSANCE.
- LANGAGES DE PROGRAMMATION
- SYSTÈMES AVANCÉS D'EXPLOITATION

Sans être essentielle, la connaissance des deux langues officielles constituera un avantage pour les candidats.

Toute correspondance à ce sujet sera confidentielle et doit être adressée comme suit:

Commission de la Fonction publique,
Tour "A", Place de Ville,
Ottawa (Ontario).

Veillez mentionner le numéro de concours 69-3328-7

Réactions au bill 63

Les libéraux sont satisfaits; Lévesque parle de 'repeinturage'

de notre envoyé, Jean-Luc Duguay

QUÉBEC (Jean-Luc Duguay) — Tandis que l'opposition officielle, par la voix de M. Lesage, exprime sa satisfaction à la présentation du bill 63, le chef du PQ, M. Lévesque, voit dans le projet de loi un "repeinturage astucieux" du désormais célèbre bill 85 et le président de la Ligue pour l'intégration scolaire, M. Raymond Laliberté, parle d'un "acte de lâcheté" présenté avec

un manque complet de subtilité. Peu après que le projet de loi eut été déposé, M. Lesage a exprimé sa "très grande satisfaction". Il a dit regretter que le bill 63 vienne sur le tard et a émis l'avis que le gouvernement aurait pu présenter un tel projet de loi l'an dernier et qu'il avait d'ailleurs fait "un effort louable en ce sens avec le bill 85".

M. Lesage a dit que le bill 63, au niveau des principes et même des expressions employées, coïncidait avec la résolution sur la langue française adoptée au congrès d'octobre 1968 du Parti libéral du Québec.

M. Lesage a ensuite demandé quelques explications au ministre de l'éducation, M. Cardinal. Celui-ci a précisé au chef de l'opposition que c'est

bien au moment de l'inscription que les parents ou ceux qui les représentent auront le choix entre l'école française ou anglaise. Finalement, M. Lesage a reçu du premier ministre Bertrand l'assurance que le projet de loi ne serait pas déposé à une commission parlementaire, comme cela avait été le cas à l'occasion du bill 85.

M. Lévesque

Selon le chef du Parti québécois, le bill 63 "n'est vraiment, pour l'essentiel, qu'un repeinturage astucieux du projet de l'an dernier".

M. Lévesque, au cours d'une conférence de presse où il a remis aux journalistes une "déclaration préliminaire" écrite qui n'est qu'une première et globale appréciation du projet de loi, a reproché au gouvernement non seulement de maintenir, par l'article 8 du bill 63, le statu quo et le libre choix traditionnel, mais encore d'y arriver cette fois par une "phraséologie tortueuse et pleine d'entourloupettes qui confine au mépris de l'opinion publique".

Le plus grave, a encore dit le chef du PQ, c'est que ce libre choix ne se trouve aucunement circonscrit pour l'avenir, ce qui ouvre ainsi toute grande la porte aux pressions anglophones et à l'érosion continue de notre vitalité linguistique.

M. Lévesque rappelle que le PQ prône le maintien des droits acquis par nos présents concitoyens anglophones, de quelque origine qu'ils soient, mais estime en même temps que la participation anglophone au secteur public de l'enseignement ainsi qu'au secteur universitaire subventionné doit être circonscrite très précisément à sa taille actuelle et à la seule augmentation naturelle de ses effectifs scolaires.

En ce qui concerne les immigrants, M. Lévesque croit que le projet de loi n'est qu'un pieux énoncé d'intentions et répète que le français devrait être appris obligatoirement par les immigrants au cours de la période de probation de cinq ans et que la connaissance du français devrait être une condition de la citoyenneté québécoise.

Seul avantage du projet de loi: l'article 1 qui, si l'on prend vigoureusement et dans les plus brefs délais les moyens "coûteux et complexes" qu'il faut pour l'appliquer, pourrait briser "l'hermétisme du vieux ghetto anglophone". Mais, d'ajouter M. Lévesque, encore faudrait-il définir clairement ce que l'on entend par une "connaissance d'usage" du français.

Finalement, le député de Laurier estime que l'on peut prévoir des réactions au bill 63 et espère que, pour la plupart, elles n'iront pas vers l'excès. M. Lévesque souhaite que les énergies soient plutôt dépensées à hâter le jour où le peuple québécois deviendra naturellement intégrateur.

M. Lemieux

Le président de la LIS, qui rencontrait les journalistes après la conférence de presse de M. Bertrand, a exprimé l'avis que le bill 63 consacrait le "privilège" dû à l'occupation militaire en rendant égales les deux langues au Québec.

Affirmant que le bill 63, "acte de lâcheté", n'avait même pas l'"élégance" du bill 85, M. Raymond Lemieux "a mis en garde" ceux qui avaient lancé à la face du peuple québécois un tel projet de loi.

Il a déclaré que le projet ne ferait que favoriser l'anglicisation galopante dont l'on est témoin à Montréal, et il s'en est pris de façon particulière à M. Jean-Noël Tremblay, dont il a dénoncé la "malhonnêteté incroyable".



Huit hommes ont perdu la vie et neuf autres ont été blessés, dont trois gravement, à la suite d'une explosion survenue hier dans la chambre des machines du destroyer d'escorte canadien Kootenay, alors qu'il participait à des manoeuvres dans l'est de l'Atlantique. Les trois marins grièvement blessés ont été transportés à Portsmouth; les autres blessés ont été soignés sur le Kootenay même ou à bord du porte-

avions Bonaventure. Le Kootenay a été pris en remorque par le Saguenay, un destroyer porte-hélicoptère, et les deux navires sont attendus à Plymouth ce matin. Un incendie s'est déclaré peu après l'explosion, mais il a été éteint rapidement. Notre document représente le Kootenay qui fut mis en service en 1959.

(Téléphoto PC)

La SSJB: un scandale

"Scandale profond!" clame M. François-Albert Angers, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Dans le télégramme qu'il a expédié à M. Bertrand hier soir M. Angers dit: "Scandale profond de voir un premier ministre du Québec consacrer par le libre choix des parents l'égalité juridique absolue de l'anglais avec le français au Québec. Nous dénonçons, ajoute le président de la SSJB de Montréal, la duplicité de présentation d'un tel projet comme affir-

mant la primauté du français parce que cette capitulation fondamentale est dissimulée sous prescription de la connaissance du français comme langue seconde par les Anglais".

M. Angers invite M. Bertrand à attendre les résultats de l'assemblée qui tiendra le front commun constitué de plusieurs mouvements dont la SSJB de Montréal, à Montréal demain. La SSJB estime de plus que cette importante question linguistique devrait être soumise au peuple.

Opposition de la CEQ

La Corporation des enseignants du Québec, qui par la voix de son président, M. Raymond Laliberté, avait déjà fait savoir hier, avant que le bill 63 soit déposé, que la CEQ s'opposerait à tout projet qui ne décréterait pas l'unilinguisme français officiel au Québec, a fait savoir à début de la soirée qu'effectivement la Corporation s'opposait fortement à l'adoption du dit projet.

La CEQ demandait notamment que la loi comporte les exigences suivantes: 1) l'a-

doption d'une loi décrétant l'unilinguisme officiel au Québec, 2) l'obligation pour les futurs Néo-Québécois d'inscrire leurs enfants aux écoles de langue française, 3) utiliser le recensement annuel comme le recommande la commission Parent pour déterminer la langue d'usage, française ou anglaise, au sein des familles d'un territoire donné.

Comme le bill 63 ne répond pas à ces exigences la CEQ s'y oppose.

Les conversations de Paris se poursuivront tout de même

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a affirmé que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention d'interrompre les conversations de Paris sur le Vietnam.

Cette mise au point a été faite après la réunion d'hier au cours de laquelle le représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Henry Cabot Lodge, a refusé de prendre la parole.

"Cette position a été approuvée par le gouvernement, a déclaré le porte-parole du département d'Etat M. Robert McCloskey. Mais je veux souligner que les Etats-Unis ne désirent pas interrompre les conversations".

Le porte-parole a expliqué que les Etats-Unis s'inquiétaient de voir qu'en dépit de

leurs propositions réitérées de règlement, il n'y avait eu de la part des Nord-Vietnamiens et du Viet Cong aucun essai sérieux de parvenir à des négociations significatives. "Toutes nos propositions demeurent valables et nous espérons que l'autre côté aura quelque chose à dire à l'avenir", a ajouté M. McCloskey.

Geste spectaculaire de mauvaise humeur, le chef de la délégation américaine, M. Henry Cabot Lodge, a refusé de prendre la parole à la séance hebdomadaire de la conférence de Paris — la 39e — pour protester contre le "ton d'invective" de l'autre côté et son exigence pour un retrait inconditionnel des troupes américaines. "L'ambiance ne permettrait pas de s'attendre à de vraies négociations".

a-t-il dit à la sortie. Malgré cet éclat, la conférence ne semble pas en danger. La prochaine séance a d'ailleurs été fixée, comme d'habitude, au jeudi suivant, 30 octobre.

Les délégués du Nord-Vietnam, M. Xuan Thuy et du gouvernement révolutionnaire provisoire, Mme Nguyen Thi Binh, ont aussitôt protesté contre ce geste qu'ils ont qualifié de "pas sérieux". Puis M. Xuan Thuy a de nouveau demandé que des conversations directes et secrètes s'engagent entre le délégué des Etats-Unis et celui du G.R.P. sans plus de succès que la semaine dernière.

Les allocutions de M. Xuan Thuy et de Mme Binh se sont d'autre part encore ressenties de la "journée du moratoire" qui s'est déroulée le 15 octobre aux Etats-Unis, et dont ils ont à nouveau souligné "la signification et la portée". "Le mouvement de lutte du peuple américain influe de façon positive sur la conférence de Paris", a affirmé M. Xuan Thuy, en demandant au président Nixon d'écouter "la juste voix du peuple américain".

Le général Frederick Weyand, conseiller militaire auprès de la délégation des Etats-Unis aux négociations de Paris sur le Vietnam, et son homologue sud-vietnamien le colonel Nguyen Huy Loi partiront aujourd'hui pour Saigon où ils ont été appelés en consultation, apprend-on de source proche de la délégation sud-vietnamienne.

Ce voyage ajoute-t-on de même source, serait en rapport avec les modalités d'un éventuel cessez-le-feu.

Réouverture du NOUVEAU pied de cochon

DANS UNE AMBIANCE intime que vous aimez

La Porte Orante

VOUS DÉGUSTEZ NOS SUCCULENTES SPECIALITES GASTRONOMIQUES ACCOMPAGNEES D'UN CHOIX DE VINS SELECTIONNES

VOUS AVEZ UN ASSORTIMENT COMPLET DE POISSONS ET CRUSTACES POUR TOUS LES GOUTS A TOUS LES PRIX

Au son d'une musique douce, souper à la chandelle

CARTES DE CREDIT ACCEPTÉES

RESERVATIONS: YVES MAITRE, D'HOTEL 849-2195

1463 rue METCALFE METRO PEEL-METCALFE à l'arrière de l'Hôtel Mont-Royal

BONDI

POUR CEUX QUI PENSENT JEUNE

MEUBLES CONTEMPORAINS SCANDINAVES TAPIS LAMPES

orma

SOFA 270⁰⁰ FAUTEUIL 150⁰⁰

9240, BOUL. ST-LAURENT

TÉL. 381-7619

Thomcliff

Ravens, P.Q. Route 11

Un véritable restaurant de grande classe

Seulement à 15 minutes de Montréal par

L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES

Vers le nord: Sortie 9

Vers le sud: Sortie 13

Table d'hôte, \$4.00 jusqu'à la fermeture.

Pour réservations Appelez 625-2434.

NORDAIR... DESTINATION HAMILTON

Vive la différence!

Le chemin le plus court d'un point à un autre est la ligne droite. C'est celui-là que Nordair vous offre pour Hamilton... St. Catharines... Oakville... ou n'importe où dans la péninsule du Niagara, c'est le meilleur! Vols directs tous les jours de la semaine. Oubliez l'autre chemin. Prenez le jet Nordair à empannage bleu... pour Hamilton, vive la différence!

Cette annonce ne constitue pas une offre qui n'est faite que par le prospectus après acceptation pour dépôt par la commission des valeurs mobilières ou autre organisme similaire dans la province où paraît cette annonce.

EMISSION ADDITIONNELLE

\$10,000,000

billets garantis 9% série H

RoyNat

Date d'émission: le 15 novembre 1969

Echéances: les 15 novembre 1974 et 1979

Les deux échéances sont ouvertes quant au montant.

Prix:*

Echéance de 1974: 100

Echéance de 1979: 100

*plus, l'intérêt couru

Comme l'offre ne peut être faite que par le prospectus, on peut se le procurer des courtiers ci-dessous s'ils sont autorisés à offrir ces valeurs dans la province.

Wood Gundy Valeurs Limitée		René T. Leclerc Incorporée	
Dominion Securities Corporation Limitée	A. E. Ames & Co. Limitée	J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée	Greenshields Incorporated
Royal Securities Corporation Limitée	Pitfield, Mackay, Ross & Company Limitée		Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée
Nesbitt Thomson, Valeurs Limitée	Geoffrion, Robert & Gélinas, Inc.		Midland-Osler Securities Limitée
McLeod, Young, Weir & Company Limitée	Société de Placements Ltée		Equitable Securities Canada Limitée
Richardson Securities of Canada	Mills, Spence & Co. Limitée		Cochran, Murray & Co. Limitée
Gairdner & Company Limitée	Collier, Norris & Quinlan Limitée		Pemberton Securities Limitée
Lagueux & DesRochers, Limitée	Bell, Gouinlock & Company, Limitée		Casgrain & Compagnie Limitée
Bélanger Inc.	Burns Bros. and Denton Limitée		Maison Placements Canada Inc.
Odum Brown & T. B. Read Ltd.	Brault, Guy, Chaput Inc.		Mead & Co. Limitée
Bankers Bond Corporation Limitée	Grenier, Ruel & Cie Inc.		Gingras, Reid, Gaudreau, Inc.
Bouchard & Leblond Inc.			

arts et spectacles

Samuel Beckett, prix Nobel de la littérature 1969

Le prix Nobel de la littérature 1969 a été attribué à l'écrivain irlandais Samuel Beckett. Le prix, dont le montant s'élève cette année à 375.000 couronnes (environ \$27.000). Il sera remis au lauréat par le roi Gustave VI Adolf, de Suède, au cours d'une cérémonie solennelle qui se déroulera au Palais des concerts de Stockholm, le 10 décembre, jour anniversaire de la mort d'Alfred Nobel.

L'Académie suédoise, constituant le jury, a attribué le prix Nobel de littérature à l'écrivain irlandais Samuel Beckett "pour son œuvre qui, adoptant des formes nouvelles pour le roman et le théâtre, tire du dénouement de l'homme contemporain son élévation".

Samuel Beckett est le deuxième Irlandais à obtenir un prix Nobel de littérature. Cette distinction avait été attribuée déjà en 1923 à W. B. Yeats. Un autre Irlandais a été lauréat du prix Nobel de physique, le professeur E. T. Walton, en 1951.

Biographie

Bien que de nationalité irlandaise — il est né à Foxrock, près de Dublin, en 1906 — Beckett, a écrit la plus grande partie de son œuvre en français, et est étroitement lié au mouvement des idées et à la vie théâtrale française des vingt dernières années.

Ami intime de James Joyce qu'il a connu à Paris, il en est demeuré le traducteur pénétrant et fidèle. Dans les intervalles de ses activi-

tés de créateur littéraire et de dramaturge, la traduction est toujours son second métier. Tout au long du déroulement de son œuvre personnelle, il est aisé de voir combien celle de l'auteur d'Ulysse a profondément marqué celle de Beckett.

C'est en 1930 qu'il publie son premier volume (écrit en anglais) un long poème, "Horoscope", suivi en 1931 d'un intéressant essai sur Proust, "More Pricks than Kicks", un livre de nouvelles, fut publié en 1934 et l'année suivante, l'auteur faisait éditer de nouveaux poèmes, "Echo's Bones".

En 1938, il donnait un roman, "Murphy" dont il allait signer son dernier ouvrage écrit en anglais, un autre roman, "Watt", car, depuis 1951, Beckett avait adopté la langue française pour l'expression de sa pensée et l'édification de son œuvre. Il fera plus tard, cependant, une exception en ce qui concerne un ouvrage théâtral, "Happy Days", directement écrit dans la première langue, puis traduit en français par lui-même. En 1951, dans cette même année, ce furent successivement deux romans "Malin" et "Malone meurt", livre d'une rare crudité.

Une pièce

L'année suivante, en 1952, ce fut une pièce, sa première pièce en

deux actes: "En attendant Godot", qui allait faire carrière dans le monde et se voir traduire en 18 langues. Tout d'abord montée au défunt théâtre de Babylone par Roger Blin, elle obtint le prix de la Société des lecteurs et attira un public important cependant assez dévoué au cours des premières représentations. En 1955, "L'Innombrable", annoncée comme roman, continuait surtout une sorte d'exploration du monde en partant d'une conscience qui admet à peine sa personnalité et son identité. Il donnera ensuite d'autres œuvres dramatiques, "Fin de partie", "Tous ceux qui tombent" et "La dernière bande". Les fanatiques de Beckett disent grand bien de son "Eleutheria". Il faut citer parmi les derniers titres de Beckett



"Words and Music" 1961. "Cascando" 1964, mais le grand événement de ces dernières années dans l'œuvre théâtrale de Beckett c'est "Happy Days", cette pièce créée en 1962 au "Royal Court Theater" de Londres et que le dramaturge traduisit en français sous le titre de "Oh, les beaux jours". Un recueil de ses poèmes a paru en mars 1968.

Lettre/Musique

À PROPOS DES PROGRAMMES

(...) Je suis un simple mélomane, mais je crois savoir pourquoi le forum était vide lundi soir. Avez-vous pensé qu'on a assez d'entendre le 4e de Tchaïkovski. Je n'ai rien contre cette pièce, malgré que j'en sois pas fou, mais vous savez comme moi qu'ici à Montréal nous avons un "chef" qui en fait sa pièce de résistance à chaque fois qu'il le peut et je ne crois pas nécessaire de le nommer.

Jean-P. PETIT, Montréal.

Subventions

OTTAWA — Le Conseil des Arts du Canada annonce aujourd'hui l'octroi de subventions d'une valeur de \$119.300 au titre de l'aide à l'édition et aux rencontres et échanges d'universitaires. Ces subventions s'inscrivent dans le programme d'aide aux échanges entre chercheurs dans le secteur des sciences sociales et des humanités, programme auquel le Conseil prévoit consacrer cette année un budget de \$800.000. D'autres subventions seront annoncées ultérieurement cette année, à la suite des diverses réunions du Conseil.

Aide à l'édition

Les plus fortes subventions sont attribuées au Conseil canadien de Recherches en Sciences sociales et au Conseil canadien de Recherches sur les Humanités, qui se partagent une somme de \$58.000 destinée à la publication d'études savantes.

La revue Canadian Literature (Vancouver) se voit accorder \$6.000 pour l'année 1969-1970, et la revue Science Forum (Toronto), \$5.000 pour l'année 1969.

Une somme de \$5.000 échoit à l'Annuaire canadien de Droit international/Canadian Yearbook of International Law (Vancouver), et une somme de \$1.000 à la Revue canadienne de Criminologie/Canadian Journal of Corrections (Ottawa).

DEMEUREZ-VOUS INDIFFÉRENT LORSQUE vous ENTENDEZ de la MUSIQUE?

N'avez-vous jamais acheté un disque dispendieux? Et avez-vous déjà été déçu? Le dégoût d'un mauvais choix d'une collection de musique peut être évité. Premièrement: enrôlez-vous à notre magasin de prêts de musique en devenant membre à \$5.00 par année. Secondement: choisissez parmi les meilleurs disques (7.000 en tout) classiques, opéra, jazz, folklore et disques parlés et hâtez-vous de choisir ceux qui vous intéressent. Chaque disque est loué à 50¢ par semaine. Troisièmement: après avoir décidé les quels vous aimerez posséder dans votre discothèque, ces disques vous seront vendus à 25% de moins que le prix listé. Si cela vous intéresse d'augmenter votre collection avec tous les meilleurs disques les plus nouveaux, découpez cette annonce.

LE CENTRE DU DISQUE INC.

2020 rue Crescent (nord boul. Maisonneuve) Tel.: 845-3541

Plus de 11.000 membres abonnés - Maintenant dans notre onzième année.

LE MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE EN 35^{mm} SEMAINE. PLUS DE 700.000 SPECTATEURS À PARIS 1.

YVES MONTAND IRENE PAPAS J.L. TRINTIGNANT JACQUES PERRIN

2 fois nommé au FESTIVAL DE CANNES 1969

PRIX DU JURY (à l'unanimité)

PRIX DE L'INTERPRÉTATION MASCULINE J.L. TRINTIGNANT

COSTA-GAVRAS

GEORGES GRENET / CHARLES DENNER

FRANÇOIS PERROT / PIERRE D'AM

BLANCHARD / JACQUES / MARCEL / ROBERT

MAGASIN / RENATO / SALVATORE

12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.45

TEL. 878-1451

VENDOME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Horaires des théâtres

COMEDIE CANADIENNE — "La fin tragique de Supercalifrago" avec H. Charlebois. 20h30.

LA POUDRIERE — "A Delicate Balance" Du mardi au samedi à 20h30. Relâche le lundi.

LE PATRIOTE — Jean-Pierre Ferland. LA PATRIOTE. A CLEMENCE. "Le tabac-touche de Voltaire" de Raymond Lévesque.

RIDEAU VERT — "Cet animal étrange" 20h30. Relâche lundi, mardi, mercredi.

THEATRE DE QUAT-SOUS — Moi, mon mari et moi — 20h30.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN — "Le temps des amants" 2.50 - 6.15 - 9.40 — "La Vierge au viton" 1.00 - 4.20 - 7.45

BEDOU — "Un jeune couple" 12.30 - 2.25 - 4.11 - 6.17 - 8.25 - 10.00

BERRI — "Erosissimo" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

BOYAVENTURE — "Les Grandes Gueules" 1.20 - 4.00 - 6.30 - 9.00

CANADIEN — "Ingrid" 12.15 - 3.30 - 6.25 - 10.00 — "Le crime de David Levinstein" 3.10 - 6.30 - 9.45

CHAMPLAIN — "Les lions, les mères, les nôtres" et "Sel poivre et dynamite" 1.00 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CHATEAU — "La Jungle sensuelle" et "Des filles pour l'armée" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CHATELAIN — "Fanny Girl" (français) 8.00 - 10.00 - 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00

DAUPHIN — "Salle Renoir" "La Vie, l'amour, la mort" 7.30 - 9.40 — "Salle McLaren" "Le Diable par la queue" 7.30 - 9.30

ELECTRA — "La Tombée de Léprie" et "Sous le signe de la croix" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

ELYSEE — "Salle Renoir" "Ma Nuit chez Maud" 7.30 - 9.30 — "Salle McLaren" "Un soir, un train" même horaire

FLEUR DE LYS — "voir Cinéma de Paris" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

FRANCAIS — "voir Châteaufort" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

GRANADA — "voir Châteaufort" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

JEAN-TALON — "Hibernatus" 6.45 - 10.25 - 12.00 - 2.25 - 4.45 - 10.25 - 12.00

MAISONNEUVE — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

MIDNIGHT — "voir Jean-Talon" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35

ET AUTRES LANGUES

SAVOIR, s.-t. anglais

CINEMA Y — "I am Curious Yellow" 7.30 - 10.00 - 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00

ESPAÑOL, s.-t. anglais

SNOWDON — "La Mujer" (La Femme) 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

SAVOIR, s.-t. français

FESTIVAL — "Je suis curieuse" 7.30 - 10.00 - 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00

CINEMATHEQUE

BIBLIOTHEQUE NATIONALE — 1700 St-Denis — 7.30 - 9.30

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

potins financiers

La hausse des marchés canadiens et américains n'aura duré que deux jours et l'activité ici et à Toronto a été passablement plus modérée que la veille, tandis qu'à New York, les marchés ont en restant plus actifs. Étaient quand même moins que mercredi. A Londres, on a été témoin d'une chute générale des valeurs, tandis qu'à Paris, à l'ouverture du mois, les activités allaient refléter la bonne tenue des marchés d'Amérique.

La Compagnie de Fiducie Prêt et Revenu annonce les nouveaux taux d'intérêts suivants sur les dépôts garantis: 30 jours à 59 jours: 8%; 60 jours à 89 jours: 8½%; 90 à 179 jours: 8 et 364 jours: 8½%; 1 an à cinq ans: 8½% et 5 ans et plus: 8¾%.

La consommation de gaz naturel au Canada, pour les six premiers mois de cette année a atteint les 475 milliards de pieds cubes, une hausse de 15% sur la même période de 1968. Les revenus des ventes de gaz naturel ont pour leur part, augmenté de 9,7% et ont atteint \$314.000.000 tandis que les exportations aux États-Unis ont été de 330 milliards de pieds cubes, en hausse de 11,4%.

C'est surtout dans les secteurs commercial et industriel que la consommation du gaz a augmenté et cela, plus particulièrement dans l'Est du Canada. C'est grâce à la mise en service du pipeline des Grands Lacs, précise l'Association canadienne du gaz que ce combustible peut maintenant être acheminé en quantités plus importantes vers l'Est.

Trans Air Ltd et Midwest Airlines de Winnipeg ont annoncé qu'elles en étaient venues à une entente en vue de la fusion des deux entreprises. La transaction par laquelle la première entreprise achèterait à toutes fins pratiques la dernière, doit d'abord être approuvée par les actionnaires des deux lignes et par les organismes gouvernementaux régissant le transport aérien.

La maison Bacardi des Bahamas se préoccupe de façon pratique de la lutte à la pollution aux Bahamas. Sans doute afin que les Canadiens puissent continuer à "changer d'air".

Elle vient de commander à une entreprise canadienne montréalaise, la Copeland Process (Canada) Ltd l'installation d'un système d'épuration de Nassau d'un système d'épuration et d'élimination de ses rebuts de fabrication.

Le procédé ne laisse, à ce qu'on comprend, qu'un résidu solide, riche en matières minéralisées et susceptible d'être utilisé comme engrais. On souhaiterait que certaines de nos entreprises minières aient protégé nos lacs du Nord qu'elles empoisonnent impunément depuis 35 ans, comme Bacardi se soucie de protéger la mer port, tant si pure et les sables dorés des Bahamas. L'exemple pourrait d'ailleurs être suivi par bien d'autres entreprises canadiennes qui semblent croire encore, alors que la pollution de l'air et de l'eau

nous menace de partout, que la lutte à ce fléau qu'elles ont contribué à créer, est l'affaire des autres.

Au cours des trois années académiques de 1966, 67 et 68, les dépenses d'exploitation des universités et collèges du Canada se sont accrues de 113,9% et les dépenses en immobilisations, de 64,5%. Pour la dernière de ces trois années, alors que leurs dépenses se sont élevées à \$738.510.000, leurs revenus ont été de \$740.382.000. De ces revenus, les frais de scolarité représentent \$144 millions et les subventions provinciales, \$455,5 millions.

8.171.000 personnes occupaient un emploi au Canada, au cours du mois d'août 1969, 2,6% de plus qu'en août 1968. C'est dans l'industrie manufacturière que cette hausse s'est fait le plus sentir: on y a enregistré 70.000 emplois nouveaux. Le pourcentage d'augmentation le plus élevé par province revient à la Colombie: 4,8%. Il a été de 2,6 dans les provinces des prairies, de 2,5 en Ontario et au Québec et il n'a subi que peu de modification dans les Maritimes.

L'augmentation de la production de véhicules automobiles au Canada continue d'enregistrer des records. A la fin de la semaine du 20 septembre, elle atteignait 750.832 véhicules par rapport à 581.649 pour la même période de 1968. C'est une augmentation de 21%. Les taux des hausses par fabricants sont les suivantes: Ford, 31%; General Motors, 35% et Renault-Soma, 40%. En baisse, on trouve... les autres, soit Chrysler, 6%; American Motors, 11% et Volvo 5%.

Air Canada vient de mettre à la disposition du public son nouvel indicateur qui entrera en vigueur dimanche, le 26 octobre, en même temps que le retour à l'heure normale. De Baguette à Yarmouth, tout le Canada y passe, dans le plus pur bilinguisme. Dans une publication où les moindres détails — et il en fourmille — prennent chacun une grande importance, on se plait à noter la concision, la clarté de la publication et la qualité du français qu'on y trouve.

Moore Corp. Ltd. (Moore Business Forms) vient d'acquiescer des intérêts majoritaires dans une entreprise du même genre en Argentine, la Lamson Paragon S. A. La filiale de Moore au Royaume-Uni, Lamson Industries Ltd. détient déjà 35% des intérêts de cette même entreprise.

Des négociations présentement en cours pourraient bien amener la formation par Merland Oil Co. of Canada et des intérêts grecs d'une entreprise conjointe pour des travaux d'exploration de dépôts de pétrole en Grèce. Merland détient 60% du capital de la compagnie à être créée. Une filiale de la Banque Hellénique de développement industriel détiendrait l'autre quarante pour cent. Des représentants des deux groupes doivent se rencontrer au cours du mois. Le fonds de roulement de Merland, au 31 juillet 1969, était de \$878.000.

Rapports financiers

Hudson's Bay Oil and Gas

Hudson's Bay Oil and Gas Co. Ltd. rapporte des revenus nets de \$20.542.000 pour les neuf premiers mois de son exercice 1969 comparativement à \$19.075.000 l'an dernier pour la même période de temps. Ce montant représente un revenu net par action de \$1,06 cette année contre 98 cents en 1968. Les revenus bruts d'opération de la compagnie ont été de \$34.275.000 en 1969 jusqu'ici contre au regard de \$31.615.000 en 1968. La production moyenne de gaz naturel au cours du troisième trimestre a été de 293.700.000 par jour.

Les Distilleries Corby Ltée.

Les Distilleries Corby Ltée. rapportent que leur bénéfice net consolidé pour l'exercice terminé le 21 août 1969 s'est chiffré à \$3.440.117 soit \$3,09 l'action comparativement à \$3.310.069 ou \$2,98 l'action pour l'exercice précédent. Le bénéfice net consolidé de 1969 comprend un dividende extraordinaire de \$54.823 sans impôt d'une filiale. Les ventes pour l'exercice de cette année ont été de \$24.211.445 au regard de \$25.349.276.

Great Canadian Oil Sands

Great Canadian Oil Sands Ltd. rapporte une perte nette de \$3.900.000 pour le troisième trimestre de 1969 comparativement à une perte de \$7.600.000 pour le trimestre précédent. La production au cours du troisième trimestre a atteint \$3.400.000 barils ce qui est justifié au-dessus de 80 pour cent du niveau permis par le gouvernement.

Lake Ontario Cement

Le revenu net de Lake Ontario Cement Ltd. pour les neuf premiers mois de son exercice 1969 ont été de \$694.318 (soit 16 cents par action) au regard de \$761.867 (ou 18 cents par action) pour la même période de l'exercice précédent. Les ventes pour ces périodes ont été de \$15.923.570 cette année contre \$15.958.097 l'an dernier.

Simpsons Ltd.

La compagnie Simpsons Ltd. de Toronto rapporte avoir enregistré des revenus nets de \$4.134.000 (ou 27 cents par action) pour les trente-quatre premières semaines de son exercice 1969. L'an dernier, ce chiffre avait été de \$3.616.760 (soit 24 cents par action). Au 3 septembre dernier, la compagnie avait connu un revenu d'exploitation de \$171.156.093, en hausse de 14,5 pour cent sur les \$149.502.441 de l'an dernier à pareille date.

Conwest Exploration

Conwest Exploration Co. Ltd. rapporte un revenu net de \$261.059 pour le semestre terminé le 30 juin dernier en comparaison de \$364.083 pour la même période de 1968. Par action, ces chiffres deviennent respectivement 10 cents en 1968 et 14 cents en 1969. Le calcul du revenu net de cette année ne tient pas compte d'un gain de \$370.801 réalisé sur la vente d'intérêts que possédait la compagnie dans des firmes minières. L'an dernier, de pareils gains extraordinaires étaient élevés à \$55.965.

Bramalea Cons.

Bramalea Consolidated Developments Ltd. rapporte un revenu net de \$2.307.000 (ou 39 cents par action) pour les neuf premiers mois de son exercice 1969 au regard de \$1.458.000 (ou 29 cents par action) pour la même période de l'exercice précédent. Le revenu brut de la compagnie pour la période examinée a été de \$27.818.000 cette année contre \$15.068.000 en 1968.

Peoples Stores

Peoples Department Stores Ltd. rapporte un profit net de \$435.303 pour son exercice financier 1969 qui s'est terminé le 31 juillet dernier. L'exercice précédent avait permis la réalisation de \$343.340 en bénéfice net; par action, les chiffres précédents deviennent 57 cents en 1968 et 72 cents en 1969. Les ventes pour l'exercice 1969 ont été de \$13.123.000 au regard de \$11.876.000 pour 1968.

Pioneer Electric

L'exercice financier terminé le 30 juin dernier s'est soldé pour Pioneer Electric Ltd. par la réalisation d'un profit net de \$1.572.971 comparativement à \$1.777.187 pour l'exercice précédent. Par action, ces chiffres deviennent \$1,46 en 1969 contre \$1,67 en 1968.

Pour leur accroissement, production et embauche exigent un climat propice

Il est des signes qui laissent voir que les mesures anti-inflationnistes au Canada commencent à porter fruits, a déclaré hier, à Toronto, le gouverneur de la Banque du Canada M. Louis Rasminsky, mais il est encore trop tôt pour dire si elles ont pleinement atteint leurs objectifs.

Devant les membres du National Industrial Conference Board, un groupe sélect d'hommes d'affaires, M. Rasminsky a déclaré que la banque centrale n'a que faire des politiques de restriction ou des taux d'intérêt élevés.

Il a cependant ajouté que la plus grande menace au plein épanouissement du potentiel économique du Canada demeure encore l'inflation. Le gouverneur, dans son allocution, n'a pas fait directement allusion au Conseil économique du Canada, qui a récemment laissé entendre que toutes les mesures restrictives que le Canada pourrait désormais adopter pourraient bien s'avérer malencontreuses et conduire l'an prochain à de sérieux revers économiques. M. Rasminsky a cependant laissé entendre très clairement qu'il n'est nullement d'accord avec ces vues du Conseil économique.

M. Rasminsky a déclaré que la Banque du Canada est très consciente du fait que les mesures restrictives destinées à contrôler l'inflation peuvent fort bien retarder la croissance réelle de l'économie.

Bourse de Toronto

TORONTO (PC) — Les cours se sont effrités jeudi à la Bourse de Toronto et les gains enregistrés au cours des deux derniers jours ont été résorbés par les pertes de bénéfices.

Cependant, à l'approche de la clôture, la tendance s'est quelque peu raffermie, atténuant légèrement les effets de la baisse.

A l'indice, les industrielles ont clôturé en baisse de 1,39 à 182,83, après avoir baissé de 1,86 au cours des trois premières heures de la journée. Les aurifères ont perdu 1,03 à 165,39 et les métaux de base 1,0 à 112,87.

L'indice des pétroles de l'ouest a clôturé en baisse de 1,67 à 193,73, après être tombé à 192,97, soit son point le plus bas de l'année.

Dans les pétrolières, Dome Petroleum a fléchi de 1,2 à 68, Great Plains 1,2 à 21,4, Asamara 1,2 à 20, Hudson's Bay Oil 7-8 à 41,3-4, et Canadian Industrial Gas 1,2 à 83-8.

Le volume des transactions s'inscrit à 3.290.000 actions contre 3.857.000 mercredi. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 313 à 220, tandis que 223 actions demeurent inchangées.

Treize des 17 valeurs qui composent l'indice des industrielles étaient en baisse. Les boissons, les chimiques, les communications et les pipelines étaient légèrement en hausse.

Les raffineries de pétrole et les mines industrielles subissaient les plus fortes pertes.

Dans les raffineries de pétrole, Imperial Oil a reculé de 3-4 à 16 3-8, Shell 5-8 à 29 3-4, Petrofina 1-4 à 17 3-4 et Gulf 1-8 à 17 3-4.

Cours du dollar

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien a avancé de 3-32 et cotait à 92 57-64 en devises américaines. Il était à 92 25-32 il y a une semaine.

Le livre sterling était en baisse de 7-64 et cotait à \$2,39 5-32.

Le dollar américain était en baisse de 3-32 et cotait à \$1,07 11-16 en devises canadiennes.

Le livre sterling a fléchi de 5-16 et cotait à \$2,57 1-2.

Fonds mutuels

Cours fournis par: Francis I. Dupont & Co

Fonds	Off.	Dem.
Adriatic	2,57	2,81
X Affiliated Fund Inc. Com.	1,30	1,87
A.G.F. Special Fund	1,30	1,87
All Canadian Com.	8,22	9,90
All Canadian Div.	8,80	10,71
All Canadian Rev. Growth	5,87	5,90
All Canadian Venture	4,51	4,92
X American Business Sta	3,29	3,56
American Growth	6,72	7,38
Andrew Equity	4,99	4,77
Associated Investors	5,49	5,54
Bearskin Corp.	42,22	48,96
X Boston Fund Ltd	8,52	9,32
X Bullock Fund Ltd	16,02	17,54
Canada Growth Fund	7,01	7,71
Canada Security Fund	3,56	3,77
Canadian Channing Venture	6,81	7,46
Can. Gas & Energy Fund Pfd	12,30	13,12
Canadian Investment Fund	4,42	4,85
Canadian Trust Inc. Fund	4,73	5,17
Canfund Co. Ltd.	61,36	65,46
Caninvest	10,22	10,75
Champ Mutual Fd of Canada	7,85	8,58
C. I. Leverage	4,22	4,82
Collective Mutual Fund	7,79	8,17
Commonwealth Int'l	13,80	15,21
Corporate Investors	6,10	6,67
Corporate Investors Stock Fund	6,52	6,90
X Dividend Fund	3,78	4,12
Dreyfus Fund Inc.	12,77	13,09
Dynafund	22,56	23,08
Exor Fund of Canada	7,81	8,30
Exor Fund (Unit)	5,96	6,29
Federated Financial	5,22	5,73
Federated Growth	5,38	5,57
Fonds Collectif "A"	6,80	7,32
Fonds Collectif "B"	5,90	5,16
Fonds Collectif "C"	9,80	10,80
Fonds Desjardins "A"	4,37	4,77
Fonds Desjardins "B"	4,36	4,77
G. I. S. Composite	10,22	11,06
G. I. S. Income	4,11	4,50
Growth Equity Fund	7,42	8,15
Growth Oil & Gas	30,41	33,19
Industrial Growth Fund	5,72	6,23
Investors Growth	11,52	12,60
Investors International Mutual	1,72	1,93
Investment Mutual of Canada	1,49	1,66
I.O.S. Regent	10,16	11,10
I.O.S. Venture	4,88	5,23
Keynote Canada	7,50	8,25
X Keystone Canada K-2	5,75	6,39
X Keystone Canadian S-1	18,80	20,61
X Keystone Canadian S-4	1,12	1,13
X Keystone Polaris	4,88	5,12
Le Fonds P.E.P.	3,52	3,80
Longview Research	15,15	17,46
X Mass Investment Trust	15,18	17,46
X Mass Invest. Growth Stocks	13,05	14,30
Molson M. Fund	5,80	6,34
Mutual Accumulating Fund	1,80	1,15
Mutual B.I.F.	4,87	4,88
Mutual Bond	8,57	8,96
Mutual Growth	6,20	6,96
Mutual Income Fund	5,70	6,23
Natural Resource	8,22	8,96
X Performance Plus	12,12	12,97
X First Participating	19,53	21,34
Prêt et Revenu Mutuel	5,78	5,96
Prêt et Revenu Américain	12,78	13,60
Prospect Growth Fund	5,80	6,37
Provident Mutual Fund	4,89	5,34
Pittman Growth Fund	12,06	13,14
Radiant R.	1,41	1,41
Royfund Ltd	5,78	5,96
Spec.	16,21	11,37
Taurus Fund	5,30	5,82
United Accum. Fund	1,99	2,29
United American	1,99	2,29
United Horizon	5,80	6,37
United Venture	5,80	6,37
Unit Savings Equity	7,22	7,38
Wellington Fund	12,37	13,52
X En composite américaine		

Billets du trésor

(PC) — Nouvelle émission de billets du Trésor à échéance de 91 jours annoncée jeudi: \$184.000.000, à un taux et un rendement moyens de 98,132 et 7,63 pour cent, au regard de \$130.000.000, à 89,127 et 7,66 pour cent la semaine dernière.

Billets à 182 jours: \$35.000.000, à un taux et un rendement moyens de 96,292 et 7,72 pour cent, au regard du même montant, à 96,284 et 7,74 pour cent la semaine dernière.

Bourse de Montréal

Marché déjà moins actif et en baisse

La Bourse de Montréal a subi sa première perte en trois jours, jeudi, et les pertes l'ont emporté sur les gains par 139 à 91 dans une séance peu active. Les banques ont été le secteur en progrès.

L'indice général a perdu 1,20 à 176,89.

Parmi les banques, Toronto-Dominion a monté de 3-4 à 21 1-4 et Montréal de 1-8 à 15 7-8. Commerce a perdu 1-4 à 20 et Nouvelle-Ecosse 1-8 à 20 1-2.

Dans les industrielles, Rothmans a avancé de 1-2 à 19, Distillers Seagrams de 1-5 à 14, Radio Engineering de 1-2 à 32 1-2, Dominion Glass de 3-4 à 16 3-4 et Melchers de 1-2 à 12 1-2. Canadian Pacific a regagné de 3-4 à 76 1-2. Price de 1-2 à 15 3-8 et Alcan de 1-2 à 30 3-4.

Bell Telephone a perdu 3-4 à 43 1-6.

Parmi les mines et pétroles, Noranda a reculé de 3-4 à 32 3-4. Aquitaine de 5-8 à 16 7-8. Imperial de 1-2 à 16 1-2 et Shell de 1-2 à 29 3-4. Denison a monté de 1 à 51.

A la Bourse canadienne, Canadian Arena a avancé de 50 à 825 et Fur-long de 1-2 à 8.

A l'indice, les industrielles ont perdu 1,47 à 183,81, les services publics 87 à 147,06 et les papiers 49 à 121,36. Les banques ont monté de 20 à 179,34.

Neonex perd Skiroule au compte de 26 à x millions

Coleman Co. Inc., de Wichita, au Kansas vient d'éliminer Neonex International de Vancouver dans la partie contestée qui se déroule depuis quelques semaines pour la "coupe québécoise de la motoneige" représentée en l'occurrence par Skiroule Limitée de Wickham au Québec.

C'est par deux petites lignes d'apparence sans conséquence dans le compte rendu des activités de la Bourse de Toronto hier, que la nouvelle est donnée par la Presse canadienne, de ce qui semble cette fois être la fin du match.

On se souvient que Réjean Houle, président de Skiroule Limitée et James A. Pattison, président et administrateur de Neonex avaient, dans un communiqué conjoint remis à la presse en fin de semaine dernière, annoncé ce qui avait tout l'air en passe de devenir une entente définitive, "sujette à l'approbation des actionnaires et des agences gouvernementales" quant à la fusion des deux compagnies. Ce qui équivaut à la vente à toutes fins pratiques de l'entreprise québécoise à celle de Vancouver au moyen "de l'échange des actions communes de Neonex et d'une certaine somme d'argent, le tout d'une valeur totale de \$25 millions, contre toutes les actions de Skiroule Limitée".

Il est clair maintenant que ce n'était là que la première période de la joute. La deuxième période s'est déroulée sans fanfare et sans bulletin de victoire ni communiqué à la presse.

Neonex, en fin de partie, serait nettement éliminée, puisque sur le marché de Toronto, hier, l'action de cette entreprise a perdu 7/8 de point pour fermer à huit. "Coleman Co. Inc. de Wichita, Kansas, dit le compte rendu de la Presse canadienne, a fait une offre plus élevée que celle de Neonex pour l'acquisition de Skiroule, un manufacturier québécois de motoneiges. Le prix d'achat n'est pas connu".

Bourse de N-Y

Tendance alourdie, marché à la baisse

(AFP) — La tendance s'est alourdie jeudi au Stock Exchange de New York mais une reprise en fin de séance a permis de limiter les pertes. Après une ouverture irrégulière, la cote s'est fortement repliée sous l'effet de prises de bénéfices à la suite des récentes hausses. De nouveaux acheteurs ont toutefois été attirés par le plus bas niveau des cotations et à la clôture la cote avait récupéré plus de la moitié de ses pertes. Les affaires ont été actives.

Les pertes l'ont emporté dans la plupart des compartiments

mais les électroniques, en dépit d'une nette hausse de Sperry Rand, et les pharmaceutiques ont été particulièrement lourdes. Transcan avec la tendance générale, on a noté les progrès sensibles de Copper Range aux cuprifères, de Phillips aux pétroles, de Panamair aux transports aériens et de Firestone aux caoutchoucs. Les cinémas, les alimentaires, les papiers, les sidérurgiques, les télévisions et les tabacs se sont repliés modérément tandis que les chimiques se sont effrités par endroits. Bonne résistance d'IBM aux ordinateurs qui se sont inscrits en repli et progrès de Lockheed, United Aircraft et Colt Industries aux constructions aéronautiques et aux mécaniques, irréguliers comme les matériaux de construction.

Ouverture du bureau du Québec à Chicago

Le général Jean-Victor Allard, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Jean-Paul Beaudry et le ministre des Affaires Intergouvernementales, M. Marcel Masse procéderont à l'ouverture du premier des quatre bureaux du Québec aux États-Unis, le 28 octobre 1969 à Chicago.

L'événement marque le lancement d'une vigoureuse campagne gouvernementale destinée à accélérer les investissements et à amener de nouvelles implantations au Québec. Comme il a été annoncé précédemment, le général Allard récemment nommé Délégué Général du Québec aux États-Unis, a pris la tête de cette campagne.

Celle-ci verra également l'ouverture prochaine de bureaux voués à l'expansion du commerce et de l'industrie québécoise, à Boston, Dallas et Los Angeles.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Made-Rite Knitwear Limited dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 29ième jour du mois de novembre 1968 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 11ième jour du mois de décembre 1968 sous le numéro 2107436.

Daté à Montréal, Québec, ce 15ième jour du mois d'octobre 1969.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS INC.

CONSEILERS EN ADMINISTRATION, ORGANISATION ET MÉTHODES

- Personnel: cadres et fonctions
- Évaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants ou rendement
- Système et procédures de bureau
- Maintenance - Mécanisation
- Contrôles: production - prix - coûtant - achats - inventaire - budget

- Organisation: Ventes, Distribution
- Études de rentabilité
- Planification à long terme
- Structures financières
- Continuité de la Direction

1224 OUEST, RUE ST-CATHÉRIQUE Suite 700, MONTRÉAL - Tél.: 866-9567

BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS INC.

CONSEILERS EN ADMINISTRATION, ORGANISATION ET MÉTHODES

- Personnel: cadres et fonctions
- Évaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants ou rendement
- Système et procédures de bureau
- Maintenance - Mécanisation
- Contrôles: production - prix - coûtant - achats - inventaire - budget

- Organisation: Ventes, Distribution
- Études de rentabilité
- Planification à long terme
- Structures financières
- Continuité de la Direction

1224 OUEST, RUE ST-CATHÉRIQUE Suite 700, MONTRÉAL - Tél.: 866-9567

Cette annonce paraît comme question de fait seulement

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE

	Vendas	Aut	Bas	Form.	Ch.		Vendas	Aut	Bas	Form.	Ch.
A/C 2.40	16	50%	49	49%	-1%	March 80	11	57%	56%	56%	

[illegible]

GPCem 80	21	21%	21%	22%	+1%	UFFrit 140	6	52%	52%	52%	-
GTEel 1.52	348	36%	35%	35%	-1%	USFrit 140	53	35%	34%	34%	+
GTVel 1b	28	20%	20	20%	-	USFrit 3a	53	68%	67%	68%	+

[illegible]

Cette annonce paraît comme question de fait seulement

DM 22.800.000,—
(environ \$6,000,000)

UNIVERSITÉ LAVAL

Prêt à 7½%

Ce financement a été négocié par les soussignés

Westfalenbank AG
Bochum, Allemagne de l'Ouest

McLeod, Young, Weir & Company Limited
Toronto, Canada

J. L. Lévesque and L. G. Beaubien Ltée
Montréal, Canada

*Votre secrétaire
portative!*

Le "PHILIPS 85"

... UN ENREGISTREUR

qui se glisse
dans la poche
résout les
problèmes
de dictée
et écriture
des notes



- Manoeuvre facile par commande du bout du doigt

- Enregistrement et lecture instantanés
- La mini-cassette se met en place automatiquement.
- Bande magnétique réutilisable
- Réglage automatique de la puissance sonore et du niveau

POUR UNE DÉMONSTRATION 861-9401

**LA COMPAGNIE CANADIENNE
D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE,**

Office Equipment Company of Canada Limited
**BEAVER HALL / LAGAUCHETIÈRE, MONTRÉAL
861-9401**

GE

l'information



Keystone Pat semble bien de l'avis de Robert Paré qui vient de l'établir favori pour décrocher les honneurs de la grande finale du Circuit Juvenile Canadien samedi prochain à la piste de Blue Bonnets. La fiche de Keystone Pat est de 7-3-1 en 20 départs cette année.

INSCRITS À B.B.

PREMIERE COURSE TROT - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- Jean Yvels C. Ennals 3-1 2- C.H.B. G. Jutra 7-2 3- Macaroni R. Bardier 4-1 4- Ambro Extris S. Criss 9-2 5- Bougie N. Mase 5-1 6- Gold Authority P. Savie 8-1 7- Cuvier Order P. Savie 10-1 8- Cool Bed P. Savie 10-1 Aussi éligibles: Griffon Housier R. Coutu, Royal Spenster R. Coutu.	QUATRIEME COURSE TROT - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- J. Josée C. Scott 7-2 2- Rangon Red J. Jutra 7-2 3- Champ Murray S. Brison 4-1 4- Billy Neri L. Larose 9-2 5- Speed Flight A. Hanna 5-1 6- Fringe C. Bourgeois 9-2 7- Dave Smith C. Bourgeois 9-2 8- Emalie P. Masse 10-1 Aussi éligibles: C. D'Orléans R. Coutu, Royal Spenster R. Coutu.	SEPTIEME COURSE TROT - Non-gagnants de \$4,500 en 69 - Aussi gagnants de \$4,500 à \$7,500 en 68, qui n'ont pas gagné une course après le 28 septembre 68. Un à réclamer \$7,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- J. Josée C. Scott 7-2 2- Rangon Red J. Jutra 7-2 3- Champ Murray S. Brison 4-1 4- Billy Neri L. Larose 9-2 5- Speed Flight A. Hanna 5-1 6- Fringe C. Bourgeois 9-2 7- Dave Smith C. Bourgeois 9-2 8- Emalie P. Masse 10-1 Aussi éligibles: C. D'Orléans R. Coutu, Royal Spenster R. Coutu.
DEUXIEME COURSE AMBLE - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- Expo Adios R. Savignac 3-1 2- Harvey's Horse P. Savie 7-2 3- Colonel Stone P. Langlois 4-1 4- L'air G.G. C. Ennals 9-2 5- Constant Yankee P. Savie 5-1 6- Orens's Chick M. Lachance 8-1 7- Maroon Dennis P. Savie 8-1 8- Horatius P. Savie 10-1 Aussi éligibles: Eddie Lee Y. Plouffe, Indian Vain R. Baughallier.	QUATRIEME COURSE AMBLE - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- Expo Adios R. Savignac 3-1 2- Harvey's Horse P. Savie 7-2 3- Colonel Stone P. Langlois 4-1 4- L'air G.G. C. Ennals 9-2 5- Constant Yankee P. Savie 5-1 6- Orens's Chick M. Lachance 8-1 7- Maroon Dennis P. Savie 8-1 8- Horatius P. Savie 10-1 Aussi éligibles: Eddie Lee Y. Plouffe, Indian Vain R. Baughallier.	SEPTIEME COURSE AMBLE - Non-gagnants de \$4,500 en 69 - Aussi gagnants de \$4,500 à \$7,500 en 68, qui n'ont pas gagné une course après le 28 septembre 68. Un à réclamer \$7,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- J. Josée C. Scott 7-2 2- Rangon Red J. Jutra 7-2 3- Champ Murray S. Brison 4-1 4- Billy Neri L. Larose 9-2 5- Speed Flight A. Hanna 5-1 6- Fringe C. Bourgeois 9-2 7- Dave Smith C. Bourgeois 9-2 8- Emalie P. Masse 10-1 Aussi éligibles: C. D'Orléans R. Coutu, Royal Spenster R. Coutu.
TROISIEME COURSE AMBLE - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- Expo Adios R. Savignac 3-1 2- Harvey's Horse P. Savie 7-2 3- Colonel Stone P. Langlois 4-1 4- L'air G.G. C. Ennals 9-2 5- Constant Yankee P. Savie 5-1 6- Orens's Chick M. Lachance 8-1 7- Maroon Dennis P. Savie 8-1 8- Horatius P. Savie 10-1 Aussi éligibles: Eddie Lee Y. Plouffe, Indian Vain R. Baughallier.	QUATRIEME COURSE AMBLE - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- Expo Adios R. Savignac 3-1 2- Harvey's Horse P. Savie 7-2 3- Colonel Stone P. Langlois 4-1 4- L'air G.G. C. Ennals 9-2 5- Constant Yankee P. Savie 5-1 6- Orens's Chick M. Lachance 8-1 7- Maroon Dennis P. Savie 8-1 8- Horatius P. Savie 10-1 Aussi éligibles: Eddie Lee Y. Plouffe, Indian Vain R. Baughallier.	SEPTIEME COURSE AMBLE - Non-gagnants de \$4,500 en 69 - Aussi gagnants de \$4,500 à \$7,500 en 68, qui n'ont pas gagné une course après le 28 septembre 68. Un à réclamer \$7,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. 1- J. Josée C. Scott 7-2 2- Rangon Red J. Jutra 7-2 3- Champ Murray S. Brison 4-1 4- Billy Neri L. Larose 9-2 5- Speed Flight A. Hanna 5-1 6- Fringe C. Bourgeois 9-2 7- Dave Smith C. Bourgeois 9-2 8- Emalie P. Masse 10-1 Aussi éligibles: C. D'Orléans R. Coutu, Royal Spenster R. Coutu.

Avis légaux - Avis publics

AVIS est donné par les présentes que "WILMOR INDUSTRIES LTD." demandera la permission d'abandonner sa charte à compter d'une date à être fixée.

WILMOR INDUSTRIES LTD.
E. S. BERGER
M. L. LOUIS & BERGER
Procureurs de Wilmor Industries Ltd.

TRUST GENERAL DU CANADA
AVIS est par les présentes donné que "Trust General du Canada", ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, à la présente ou à la prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'une loi pour:

1. Autoriser et dans certaines circonstances, obliger Trust General du Canada à continuer l'exécution du plan de bourses de N.C.S. Foundation pour les souscripteurs qui y consentent.
 2. Autoriser Trust General du Canada à adresser aux souscripteurs afin de savoir si leur intention est de participer ou non à la continuation du plan de bourses.
 3. Former un comité de surveillance et lui conférer certains pouvoirs pour la continuation du plan de bourses.
 4. Poursuivre l'admission de nouveaux souscripteurs et leur recrutement.
 5. Autoriser, et dans certaines circonstances, obliger Trust General du Canada à remettre aux souscripteurs ou à certains d'entre eux leur part du capital et des dividendes.
- MONTREAL, ce 1er jour d'octobre 1969
- BEAUPRE, TRUDEAU & SYLVESTRE**
Procureurs de Trust General du Canada

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
no. 8658

JOSEPH ARTHUR ALDEGE CHARTRAND, ingénieur stationnaire, résident dans le Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

DAME GERTRUDE PURCELL, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: DAME GERTRUDE PURCELL, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 22 octobre 1969
JACQUES PERRON
Requêteur
Mes MARCUS ET FEINER,
1015 Côte Beaver Hall,
Suite 405,
Montréal, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 6489

DAME GINA MANZO, ménagère, résidente dans la Cité et District de Montréal.

MARIO BUSIETTA, journaliste, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: MARIO BUSIETTA, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 22 octobre 1969
JACQUES PERRON
Requêteur
Mes PATERAS MACGREGOR & GALILEO
7300 rue Hutchison
Montréal 15, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
no. 8658

JOSEPH ARTHUR ALDEGE CHARTRAND, ingénieur stationnaire, résident dans le Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

DAME GERTRUDE PURCELL, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: DAME GERTRUDE PURCELL, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 6489

DAME GINA MANZO, ménagère, résidente dans la Cité et District de Montréal.

MARIO BUSIETTA, journaliste, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: MARIO BUSIETTA, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 22 octobre 1969
JACQUES PERRON
Requêteur
Mes PATERAS MACGREGOR & GALILEO
7300 rue Hutchison
Montréal 15, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
no. 8658

JOSEPH ARTHUR ALDEGE CHARTRAND, ingénieur stationnaire, résident dans le Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

DAME GERTRUDE PURCELL, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: DAME GERTRUDE PURCELL, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 6489

DAME GINA MANZO, ménagère, résidente dans la Cité et District de Montréal.

MARIO BUSIETTA, journaliste, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: MARIO BUSIETTA, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 22 octobre 1969
JACQUES PERRON
Requêteur
Mes PATERAS MACGREGOR & GALILEO
7300 rue Hutchison
Montréal 15, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
no. 8658

JOSEPH ARTHUR ALDEGE CHARTRAND, ingénieur stationnaire, résident dans le Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

DAME GERTRUDE PURCELL, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: DAME GERTRUDE PURCELL, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 6489

DAME GINA MANZO, ménagère, résidente dans la Cité et District de Montréal.

MARIO BUSIETTA, journaliste, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: MARIO BUSIETTA, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 22 octobre 1969
JACQUES PERRON
Requêteur
Mes PATERAS MACGREGOR & GALILEO
7300 rue Hutchison
Montréal 15, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
no. 8658

JOSEPH ARTHUR ALDEGE CHARTRAND, ingénieur stationnaire, résident dans le Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

DAME GERTRUDE PURCELL, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: DAME GERTRUDE PURCELL, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 6489

DAME GINA MANZO, ménagère, résidente dans la Cité et District de Montréal.

MARIO BUSIETTA, journaliste, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: MARIO BUSIETTA, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 22 octobre 1969
JACQUES PERRON
Requêteur
Mes PATERAS MACGREGOR & GALILEO
7300 rue Hutchison
Montréal 15, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
no. 8658

JOSEPH ARTHUR ALDEGE CHARTRAND, ingénieur stationnaire, résident dans le Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

DAME GERTRUDE PURCELL, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: DAME GERTRUDE PURCELL, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 6489

DAME GINA MANZO, ménagère, résidente dans la Cité et District de Montréal.

MARIO BUSIETTA, journaliste, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: MARIO BUSIETTA, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 22 octobre 1969
JACQUES PERRON
Requêteur
Mes PATERAS MACGREGOR & GALILEO
7300 rue Hutchison
Montréal 15, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
no. 8658

JOSEPH ARTHUR ALDEGE CHARTRAND, ingénieur stationnaire, résident dans le Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

DAME GERTRUDE PURCELL, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: DAME GERTRUDE PURCELL, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 6489

DAME GINA MANZO, ménagère, résidente dans la Cité et District de Montréal.

MARIO BUSIETTA, journaliste, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: MARIO BUSIETTA, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 22 octobre 1969
JACQUES PERRON
Requêteur
Mes PATERAS MACGREGOR & GALILEO
7300 rue Hutchison
Montréal 15, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
no. 8658

JOSEPH ARTHUR ALDEGE CHARTRAND, ingénieur stationnaire, résident dans le Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

DAME GERTRUDE PURCELL, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime: DAME GERTRUDE PURCELL, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

l'information

En route pour la Coupe Stanley!

Comme dirait Claude Ruel, l'instructeur des détenteurs de la Coupe Stanley, (sans jamais l'admettre publiquement cependant), le Canadien a trop de "Skate-Skate-Skate, Check-Check-Skate, Shoot-Skate-Skate" pour les autres équipes du circuit Campbell.

C'est pourquoi le Tricolore conservera le fameux trophée encore cette année, sans seulement avoir à suer plus qu'une ou deux fois par semaine.

Quand vous songez qu'une équipe de la ligue Nationale peut se passer des services d'un Gilles Tremblay sans en subir aucune sorte de dommage à son palmarès de buts pour ou contre, qu'elle peut indifféremment envoyer dans la mêlée Lorne Worsley ou Rogatien Vachon sans que l'adversaire puisse pour autant forcer le cadenas de cuisine de la porte des buts de l'un ou de l'autre plus facilement, qu'elle peut se dispenser des services d'un J. C. Tremblay pour une couple de périodes (histoire de passer des examens au rayons-X) un Terry Harper le remplaçant au pied levé, et avec brio, vous vous demandez bien qui pourra mettre des bâtons dans les roues de cette puissante machine.

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Si un belliqueux John Ferguson doit prendre une soirée de repos à cause d'un pouce qui sent encore le plâtre trop fraîchement enlevé, vite, Ruel envoie dans la mêlée un Réjean Houle tout frais émoulu des rangs juniors... et il fait l'affaire "en masse" comme dirait l'autre!

Puis il y a l'autre tout petit nouveau-né du Tricolore: Marc Tardif. Bébé puissant, et sur les pieds de qui il ne faut surtout pas marcher, parce qu'il a la bottine sensible à souhait. Une couple de parties ont suffi jusqu'ici pour qu'il affirme sa volonté de faire ses dents. Un autre enfant Bleu-Blanc-Rouge en excellente santé!

Et il y a le jeune Bordeleau qui a pris goût à la ligue Nationale l'an dernier au cours de quelques parties en fin de saison. Ce jeune a manifesté une intention ferme de demeurer au sein de la grande famille et ses aînés sont tous fiers de son allure. En fait, il n'a rien d'un "nouveau", comme on disait au collège, des nouveaux venus, ou rien d'un "zombie", comme on appelait les nouvelles recrues dans l'armée!

Puis Ruel peut toujours compter sur l'araignée Savard. Ce gars-là donne l'impression de vouloir tout étendre de ses longs bras ou plutôt de ses tentacules d'acier. Bien embarrassant pour l'adversaire.

Restent les comètes Henri Richard, Robert Rousseau, Yvan Cournoyer, Jacques Lemaire. Assez de patins pour étourdir tout le reste de la ligue Nationale en une soirée. Parmi tout cela, le roc de Gibraltar, le bon vieux "Jos", Claude Provost, le stabilisateur par excellence de l'équipe.

Enfin reste le vétéran des vétérans, le doyen de l'équipe, le Grand Quatre, Jean Béliveau. Les mots sont de trop. Mettez-le à l'encre et vous verrez les réactions... et la réponse à ce phénomène! Quant à ceux que je n'ai pas nommé ou que j'ai oublié, (Laperrière, Backstrom, Redmond, Harris, etc.) c'est simplement que je n'ai pas voulu semer la panique chez les autres équipes du circuit! Au mois d'avril, bon voyage!

Hull reviendra au jeu sous peu

BROOKS — Alberta (PC) — Bobby Hull, qui a établi un record de la ligue Nationale avec ses 58 buts la saison dernière, a déclaré hier qu'il est confiant de pouvoir rejoindre les Black Hawks de Chicago dans une quinzaine de jours.

"Je sens qu'il se produira quelque chose dans le cours des deux prochaines semaines," a déclaré dans une interview le célèbre ailier gauche de 30 ans.

"Je ne sais pas au juste ce

qui surviendra, mais j'ai l'impression qu'il se passera quelque chose à mon sujet."

"J'étais convaincu, en octobre dernier, lorsque j'ai signé mon contrat, que tous mes problèmes avec les Black Hawks étaient réglés. C'était un contrat de quatre ans. Je me dois cependant de dire que les Hawks n'ont pas respecté leur partie de l'engagement."

Hull n'a pas encore joué pour les Hawks cette année. Il a signé un contrat spécial, en plus de la formule ordinaire, le 13 octobre 1968. Le contrat additionnel a été signé peu de temps avant que Hull ne décide de mettre fin à sa retraite temporaire. C'est au sujet de ce contrat spécial qu'il y a dispute. Il n'y a aucun différend au sujet du contrat ordinaire.

Il veut jouer

Hull, qui a joué pendant 12 ans dans la ligue Nationale, a déclaré que le contrat supplémentaire prévoyait le paiement de son salaire par versements échelonnés sur une certaine période, afin de le soulager du fardeau des impôts.

"Je veux jouer au hockey et je ne crois pas être fini comme joueur," a dit Hull, qui a compté 472 buts dans des jouets réguliers et 44 dans les éliminatoires. La saison dernière, lorsqu'il a marqué 58 buts, c'était la quatrième fois depuis le début de sa carrière qu'il comptait au moins 50 fois en une saison.

Commentant un télégramme qu'il a envoyé au général des Black Hawks, Tommy Ivan, et dans lequel il fait part de sa décision de prendre sa retraite, Hull a déclaré:

"J'ai envoyé le télégramme à peu près au temps où les Hawks jouaient leur troisième partie de la saison. C'était tout simplement dans le but de me protéger, contre une suspension ou une amende. Je n'ai parlé de ce télégramme à personne."

Affaire personnelle

A Brooks, un village sis à 105 milles au sud-est de Calgary, Hull assistait à un encan d'animaux de race. Il est lui-même propriétaire d'une prospère ferme d'élevage à Picton, en Ontario.

"Je n'ai pas l'intention, a dit Hull, de prolonger indéfiniment ma carrière de joueur de hockey. Mon contrat expire dans trois ans. Je verrai alors s'il y a lieu de poursuivre ma carrière."

"C'est dur de voir commencer la saison et de constater que votre équipe va mal. C'est un peu comme si j'avais laissé tomber le club... je veux jouer au hockey."

"Je ne voudrais jamais, pour rien au monde, faire du tort au hockey, à poursuivre Hull. Le hockey a été bon pour moi."

Hull, qui a avoué n'avoir pas patiné depuis le mois de mars

Les compteurs de la L.N.H.

	B	A	Pts		B	A	Pts
Orr, Boston	2	7	9	Cournoyer, Can.	2	3	5
Goyette, St. Louis	2	7	9	St-Marselle, St. L.	2	3	5
McDonald, St. Louis	4	4	8	Woytowich, Min.	1	4	5
Hicke, Oakland	3	4	7	Perry, Oakland	1	4	5
Larose, Minnesota	4	2	6	Shack, L.A.	4	0	4
Laughton, Oakland	3	3	6	Redmond, Can.	3	1	4
Esposito, Boston	3	3	6	Sabourin, St. Louis	3	1	4
Richard, Canadiens	2	4	6	Howe, Detroit	3	1	4
Borenson, St. Louis	1	5	6	Ferguson, Oakland	3	1	4
O'Shea, Minnesota	1	5	6	Lacroix, Phil.	3	1	4
Bolvin, Minnesota	1	5	6	Mahovich, Detroit	2	2	4
Grant, Minnesota	4	1	5	Anderson, St. Louis	2	2	4
Stanfield, Boston	3	2	5	Hadfield, New York	2	2	4
McKenzie, Boston	2	3	5	Gendron, Phil.	2	2	4
MacGregor, Detroit	2	3	5	Rousseau, Can.	2	2	4
Ratelle, New York	2	3	5	Balon, New York	2	2	4
Béliveau, Can.	2	3	5	Laperrière, Can.	2	2	4

Le Canada en première place

HARRISBURG, Pennsylvanie — Après les cinq premières épreuves du concours hippique de la Pennsylvanie, qui est présenté à Harrisburg, l'équipe canadienne d'équitation est en tête avec 58 points d'accumulés, huit de plus que l'équipe américaine.

Hier dans les sauts les cavaliers canadiens ont pris les trois premières places dans une épreuve ainsi que les deuxième et troisième dans une autre.

Au classement individuel c'est le Canadien Moffat Dunlap, de Newmarket, Ontario, qui domine avec 30 points, quatorze de plus que l'Américain Billy Steinkraus, qui est en

deuxième place avec seize points.

Coombs à S-Diego

SAN DIEGO — Les Padres de San Diego, de la ligue Nationale de baseball, ont acheté sous condition le lanceur gaucher Danny Coombs, des Astros de Houston. La direction des Padres a également annoncé qu'elle avait vendu à son club ferme de Salt Lake City le deuxième but John Sipin et le receveur Sonny Roberto.

Poirier prêté à l'équipe Nationale

Le joueur de défense Michel Poirier qui a participé à deux des rencontres des Voyageurs de Montréal, de la ligue Américaine de hockey, a été prêté à l'équipe Nationale du Canada par la direction des Canadiens.

On a également annoncé que le gardien substitut des Voyageurs Lyle Carter avait été prêté aux Comets de Clinton, de la ligue de l'Est des États-Unis.

Hockey

HIER

Détroit 2, Philadelphie 2

AUJOURD'HUI

Boston à Oakland

SAMEDI

Chicago à Canadiens
St. Louis à Toronto
New York à Detroit
Boston à Los Angeles
Pittsburgh à Minnesota

CLASSEMENT

DIVISION EST

	G	P	N	BP	BC	PTS
BOSTON	4	0	1	18	6	9
CANADIENS	2	0	3	18	10	7
DETROIT	3	1	1	15	10	7
NEW YORK	2	2	1	10	13	5
TORONTO	1	3	1	11	11	3
CHICAGO	0	5	1	6	22	1

DIVISION OUEST

	G	P	N	BP	BC	PTS
ST. LOUIS	3	1	1	20	12	7
OAKLAND	3	2	1	13	18	7
MINNESOTA	3	3	0	18	14	6
PHILADELPHIE	1	1	2	8	11	4
PITTSBURGH	0	2	3	12	15	3
LOS ANGELES	1	3	0	8	14	2

Hockey Mineur

LIGUE JUNIOR "A" DU QUÉBEC

HIER

Cornwall 8, Lévis 1

Drummondville 5, Shawigan 11

Trois-Rivières 7, Sorel 11

CLASSEMENT

DIVISION EST

	G	P	N	BP	BC	PTS
Sorel	4	2	0	45	25	12
Shawigan	4	3	0	34	31	8
Québec	4	2	0	25	17	8
Trois-Rivières	4	4	0	43	45	8
Drummondville	3	3	0	27	26	6
Sherbrooke	3	5	0	27	36	6

DIVISION OUEST

	G	P	N	BP	BC	PTS
Cornwall	4	2	0	24	24	8
St-Jérôme	4	3	0	33	43	8
Verdun	2	5	1	31	38	5
Roussell	2	4	1	29	32	6
Lévis	2	5	0	26	45	4

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO

HIER

Toronto à Hamilton

Niagara Falls à Peterborough

CLASSEMENT

	G	P	N	BP	BC	PTS
Peterborough	5	0	0	29	16	10
Ottawa	10	4	4	42	45	19
Canadien	6	4	0	30	31	6
Toronto	6	4	0	33	28	6
Kitchener	5	3	0	22	19	6
Oshawa	6	3	0	22	25	6
Niagara F.	6	2	2	20	31	4
Hamilton	6	1	3	32	24	10
St-Catharines	7	0	0	35	37	4
London	4	0	0	16	23	2

LIGUE MONTREAL JR

HIER

Boucherville à Saint-Jean

CLASSEMENT

	G	P	N	BP	BC	PTS
Lachine	5	4	0	14	13	9
St-Jean	5	4	1	0	29	17
St-Jean	5	3	1	1	28	7
Saint-Victor	5	3	1	1	20	14
St-Hyacinthe	6	3	0	1	30	25
St-Leonard	5	2	2	1	21	27
Roussin	6	2	3	1	22	30
Dorval	4	1	3	0	15	23
St-Michel	5	1	0	16	24	4
Boucherville	5	0	5	0	13	27

À guichets fermés!

OTTAWA — La direction des Rough Riders d'Ottawa a fait savoir que tous les billets disponibles pour la rencontre de samedi contre les Argonauts de Toronto avaient été vendus, ce qui laisse entrevoir une assistance de 27,472 spectateurs, soit la capacité totale du stade Lansdowne d'Ottawa.

Une victoire des Rough Riders dans cette rencontre leur assurerait la première place au classement final de la Conférence de l'est, tandis qu'une défaite des Rough Riders permettrait aux Argonauts de les rejoindre en tête. Ottawa domine présentement avec 20 points, deux de plus que les Argonauts.

Le prince des comédiens avec les Globetrotters

Le plus célèbre basketteur, comme magicien et aussi comme joueur sensationnel, Meadowlark Lemon, des réputés Globetrotters de Harlem, aime à dire qu'il se réchauffe en vue d'un match, en riant tout simplement! On aura l'occasion de voir Meadowlark (c'est son nom véritable) à nouveau au Forum vendredi soir le 21 novembre prochain quand les célèbres Magiciens du Ballon que sont les Globetrotters seront de passage à Montréal pour disputer la victoire à une nouvelle équipe, celle des Reds de New Jersey. L'an dernier, plus de 13,000 sportifs ont applaudi les

Globetrotters et on s'attend à une assistance identique tout au moins cette année encore car les Globetrotters offrent toujours un spectacle qui vaut plusieurs fois le prix d'admission.

Pour revenir à Lemon, le "Prince des Comédiens du Basketball", c'est bien vrai qu'il se prépare à son match de tous les soirs en riant de toutes ses forces en revêtissant son fameux uniforme dans le vestiaire des Trotters avant une joute. Il déclare sur le sujet et avec beaucoup de logique d'ailleurs: "Comment voulez-vous que les gens de

l'assistance rient à gorge déployée si les joueurs au jeu affichent tous des faces de carême? Avant un match quelconque, dans le vestiaire, on a toujours de la musique pour nous égayer et mes compagnons y vont souvent de plusieurs pas de danse. Cela nous assure de l'ambiance nécessaire car j'ai beaucoup de plaisir à les voir faire et quand nous nous présentons sur le court, je suis en pleine forme pour remplir mon rôle de comédien et faire rire les spectateurs comme ils aiment tant le faire. C'est pourquoi ils sont venus nous voir. Pour bien s'amuser n'est-ce pas?"



Canadian Club. Chez nous, c'est le préféré. Dans le monde entier aussi!

Meilleure, velouté, le Canadian Club, le plus léger whisky du monde, est reconnu comme "le meilleur qu'on puisse offrir" dans 87 contrées: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antartique, Antigua, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bermudes, Brésil, Ceylan, Chili, Chypre, Corée, Costa Rica, Curaçao, Danemark, Émirats, Espagne, États-Unis, Éthiopie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Groenland, Grenade, Guadeloupe, Haïti, Hong Kong, Îles Canaries, Îles Christmas, Îles Fidji, Îles Salomon, Îles Vierges, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Libye, Malte, Maroc, Mexique, Népal, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto Rico, Portugal, République Dominicaine, Royaume-Uni, Sierra Leone, Soudan, Suède, Suisse, Tahiti, Tanzanie, Thaïlande, Trinité, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Uruguay, Venezuela, Yougoslavie et Zambie.



L'HIVER APPROCHE... FAITES COMME MOI... VENEZ NOUS VISITER AU

SALON INTERNATIONAL DES SPORTS D'HIVER

PLACE BONAVENTURE

DU 22 AU 26 OCTOBRE

LES "SKIERS A GOGO" LE DUO DE COMEDIENS CLAUDE BLANCHARD ET LEO RIVEST

VENEZ VOIR LES MEILLEURES ATTRACTIONS HIVERNALES

* SUR LE SKI-O-TRAC

Le champion skieur de l'acrobatie Art Furber. Membre de l'équipe de ski de France. Membre de l'Alliance des instructeurs Canadiens de ski.

* Parade de mode de la boutique de ski et sports Arlington

* Le Brauhaus avec en vedette le trio Bavarois

Venez visiter nos excitants kiosques

* Plus de 150 compagnies participantes
* 40 manufactures de motoneige
* Tous les importants centres et pistes de ski
* La Caravane de sécurité de la motoneige Macdoo
* Poste d'échanges
* Démonstration de curling sur glace
* Le cinéma Molson présente les films révisés de Grenoble - la Coupe Stanley 88-89 et des films de motoneige et jeux d'hiver

ADMISSION: ADULTES 1 \$0 ENFANTS 25c ETUDIANTS 75c



STATIONNEMENT 1 \$00 VENEZ A PIED EN METRO EN VOITURE TARIFF SPECIAL 1 \$00 REPRISE LES ENSEIGNES

Le père Jean-Paul Audet

Le sacré chrétien manifeste à la fois la présence et l'absence de Dieu

par André Charbonneau

Dans le cadre des Journées universitaires de la Pensée chrétienne, le père Jean-Paul Audet, o.p., a prononcé hier soir à l'université de Montréal une conférence ayant pour thème: "Le christianisme est-il une religion sacrée?"

Précisant le sens de cette question, il a d'abord fait remarquer que "toutes les religions existantes trouvent dans leur héritage des personnes et des choses, des rôles et des fonctions auxquelles elles reconnaissent un caractère sacré". Ainsi, le christianisme possède, par exemple, sept "sacrements" à ce point "sacrés qu'en faire un usage inapproprié constitue un "sacrilege". Il serait donc inutile de se demander si "le christianisme reconnaît dans son héritage propre une part de sacré".

Selon le père Audet, il ne s'agit pas, au surplus, de se demander si le christianisme fait une plus grande place au sacré que les autres religions: "Le problème dont je m'occupe ici n'est pas un problème de quantité relative, c'est

un problème de situation. Notre question devient donc: quelle est, en définitive, la situation du sacré dans le christianisme? — ou si l'on veut — le sacré est-il nécessaire au christianisme? est-il requis par son héritage propre?"

Posée de cette façon la question devient importante dans le contexte d'une culture scientifique et technique qui conduit à une évacuation totale du sacré, à une civilisation de type purement profane.

A cette raison tirée de notre type de culture et de civilisation, s'en ajoute d'ailleurs une autre, non moins impérieuse, qui tient cette fois à l'aménagement interne des structures de l'Eglise: "De ce côté-là, également la question se pose avec une extrême urgence: le christianisme est-il une religion de type sacré, c'est-à-dire, une religion qui s'en remet au sacré, et au sacré seul, pour conduire les hommes à Dieu?"

Tel est en effet, au dire du conférencier, le risque du sacré: il peut outrepasser son

caractère de voie privilégiée pour prétendre être voie unique. Il est sain au contraire quand il est perçu non pas comme un corridor débouchant sur le divin mais comme un chemin dans la plaine menant vers Dieu au milieu des réalités profanes. Ainsi se trouvent respectées à la fois la liberté de la démarche humaine vers Dieu et le caractère de signe monte au sacré lui-même.

Rappelant que "Dieu, personne ne l'a vu", le père Audet souligne que tout signe le révèle à la fois comme présent et absent et que tout signe constitue un aménagement de l'homme dans sa démarche vers Dieu. Cette double caractéristique du sacré fait que la configuration divine obtenue à l'aide de signes est toujours variable et provisoire. Le danger est d'identifier le divin au sacré.

Selon le conférencier, toute affirmation sur Dieu doit "conserver l'espace de l'interrogation: il faut que le nom de Dieu demeure neuf comme le nom de la femme aimée. Si

le nom s'use, c'est qu'il est devenu réponse, c'est qu'il ne respecte plus l'espace d'une interrogation, d'une absence". Auparavant le père Audet avait comparé les signes du sacré à ceux de la féminité. Renfermer la femme dans un de ses attributs, la ramener à un de ses aspects, c'est se condamner, avait-il dit, à un échec, c'est verser dans le fétichisme. De même, restreindre Dieu aux signes du sacré, c'est devenir idolâtre.

En somme, pour être sain, le sacré doit être à la fois un moyen d'accéder à la présence de Dieu, un moyen de préserver son absence et un moyen qui permet de la supporter. Voilà, selon le père Audet, ce qui fait du sacré une voie privilégiée pour rejoindre Dieu parmi les multiples autres signes qui conduisent à Lui au sein même des réalités profanes. Telle est également la place qu'il occupe dans le christianisme.

Le conflit nigéro-biafraï

Mme Brooks offre sa médiation

NATIONS UNIES (AFP) — Dans l'allocution qu'elle a prononcée lors des cérémonies marquant le 24^e anniversaire des Nations unies, le président de l'Assemblée générale, Madame Angie Brooks (Liberia) s'est déclarée prête à agir en médiateur dans le conflit nigéro-biafraï et à se rendre "en n'importe quel endroit" dans l'accomplissement de cette mission.

Voici en quels termes Mme Brooks a offert son concours "aux délégations qui s'efforcent de rétablir la paix dans différentes régions du monde".

"En cette journée des Nations unies, en ma qualité de présidente de l'Assemblée générale comme en ma qualité d'être humain, je ne peux rester insensible aux souffrances de tant d'innocentes victimes de la guerre. A cet égard, je tiens à lancer un appel spécial en faveur de la paix aux parties directement en cause dans les régions troublées du monde, car il ne suffit pas simplement de se déclarer "en faveur de la paix". Nous devons nous

inquiéter, comprendre et persévérer. Je tiens à dire que je suis à la disposition des délégations qui s'efforcent de rétablir la paix dans différentes régions du monde, si elles pensent que je peux leur être d'un concours quelconque, et je suis prête à me rendre en n'importe quel endroit si je peux être de quelque utilité et aider à soulager les souffrances d'êtres humains. Disant cela je pense aussi aux souffrances de mes frères africains qui vivent tout près des frontières de ma patrie."

De son côté, le secrétaire général U Thant a publié une déclaration où il fait valoir qu'il est tout aussi urgent qu'en 1945 de rechercher la paix, la prospérité et la justice sociale pour tous. A cet égard, U Thant ajoute un nouveau fléau, la pollution de l'environnement humain, à la liste de ceux qui n'ont pu être éliminés depuis 1945: guerre, course aux armements, violations des droits de l'homme en Afrique australe "et dans de nombreuses autres régions du monde", faim, pauvreté et ignorance.

L'Université de Montréal annonce la création d'un centre de sondage

Au cours d'une conférence de presse donnée conjointement par des représentants de l'université de Montréal, de l'université York et la Donner Canadian Foundation, fut annoncée hier matin la création d'un Centre de sondage à l'université de Montréal. Ce dernier travaillera en étroite coopération avec le Survey Research Centre de l'université York. Cette coopération implique l'adoption de méthodes de recherche semblables par les deux organismes, la communication de renseignements méthodologiques, l'emploi à des fins d'échange de systé-

mes compatibles pour le rassemblement et l'emmagasinement des données, la poursuite conjointe de projets de recherche d'intérêt commun.

Monsieur Donald S. Rickerd, président de la Donner Canadian Foundation, annonça à cette occasion que son organisme accordait un octroi de soutien, au montant de \$172,000 pour une période de trois ans, afin de permettre à l'université de Montréal de mettre sur pied au Québec des instruments de sondage semblables à ceux que l'université York a développés en Ontario au cours des trois der-

nières années. Cet octroi joint au montant versé par l'université permettra au Centre de sondage de disposer cette année d'un budget de quelque \$120,000.

Toujours à la même conférence de presse, Monsieur Maurice L'Abbé, vice-recteur de l'université annonça la nomination de M. Jacques Brazeau, professeur titulaire de sociologie, au poste de directeur du Centre de sondage. Ce dernier confia au représentant du Devoir que le Centre avait déjà mis au point l'échantillon des sondages dans la région montréalaise et les techniques appropriées. Il comptait que le Centre étendrait sous peu ces résultats à l'ensemble du Québec.

Au cours de la période réservée aux questions, M. Brazeau souligna que le Centre était appelé à collaborer avec divers organismes. Outre le Survey Research Centre, il mentionna le Centre de calcul de l'université de Montréal et les diverses facultés et départements des universités du Québec. Le Centre de sondage constitue en premier lieu un instrument de recherche pour le personnel enseignant dans tout domaine du savoir, en autant que ce dernier puisse utiliser avantageusement les techniques de sondage dans ses projets de recherche. Le Centre se fixe en outre pour but l'accumulation de ces connaissances sur notre milieu dont l'acquisition se ferait par l'usage des méthodes de l'enquête sociale. Afin de permettre l'accumulation de ce savoir, les services du Centre pourront être mis à la disposition d'organismes publics et d'entreprises selon des modalités établies par contrat: le Centre effectuera donc des sondages pour des clients de l'extérieur, en matières d'information, d'opinion et d'attitudes.

M. Agnew se montre sévère pour sa fille Kimberley

GARDEN CITY (New York) (AP) — La plus jeune des trois filles du vice-président des Etats-Unis, M. Spiro Agnew, voulait manifester contre la poursuite de la guerre du Vietnam le 15 octobre, lors du "moratoire" mais son père le lui a interdit, annonce le quotidien de l'île de Long Island, Newsday.

C'est le vice-président lui-même qui a fait part de cette nouvelle au chroniqueur mondial de ce journal, Nick Timmesch, lors d'une interview.

"Ma fille de 14 ans, Kim (Kimberly) voulait montrer qu'elle soutenait le moratoire (sur le Vietnam) en défilant et en portant un bras-

sard noir. Je ne l'ai pas laissé faire. Elle a été malheureuse pendant une journée, puis a oublié. L'autorité des parents doit s'exercer. Certains parents ont seulement oublié comment... Les jeunes lancent un défi à la génération des adultes et expriment leurs idées pour voir. Mais ils doivent faire usage de raison et non pas conclure hâtivement que ce qu'ils pensent est la vérité.

"L'éducation doit être continue", a notamment déclaré le vice-président non sans s'en prendre, au passage, aux politiciens qui utilisent les jeunes pour les besoins de leur cause.

Qu'est-ce que ça prendrait pour vous faire voir l'importance de la sécurité au travail?



L'autre oeil?

Nous ne tenons pas à ce que vous soyez victime d'un accident, mais personne ne peut échapper à sa part de responsabilité quand un accident se produit au travail.

L'employé ne se justifie pas en reprochant à l'employeur des mesures de sécurité inefficaces. Et l'employeur ne peut jeter le blâme sur l'employé en prétextant "qu'il aurait dû être plus prudent".

Vous devez toujours vous interroger sur votre attitude vis-à-vis des exigences de la sécurité au travail. Si vous obéissez aux règles de la sécurité, mais que des "choses" sont encore laissées au hasard, plaignez-vous. Et continuez de vous plaindre auprès de ceux qui peuvent agir, tant qu'ils n'auront pas remédié à la situation.

Quand un accident se produit, il est déjà trop tard pour calculer

le coût de la sécurité. A quel prix évaluez-vous votre oeil? Votre bras? Votre vie?

Votre sécurité constitue l'une des principales préoccupations du ministère du Travail du Canada. Nous en sommes particulièrement soucieux si vous relevez de la juridiction fédérale.

Les Canadiens ont tout intérêt à s'assurer qu'aucun accident n'enlève à quiconque la capacité d'atteindre un niveau de vie convenable et de le maintenir. C'est important pour vous. Mais aussi pour l'économie.

C'est là l'une de nos raisons d'être!

Hon. Bryce Mackasey, Ministre J. D. Love, Sous-Ministre



Ministère du Travail du Canada

VOLS QUOTIDIENS SANS ESCALE VERS LA FLORIDE

DE MONTRÉAL CET HIVER
AIR CANADA

Rendez-vous au Pub.



Ces portes s'ouvrent sur le lieu de rendez-vous le plus populaire à Montréal — le

Piccadilly Pub

Populaire par son buffet chaud et froid du déjeuner, par ses hors-d'œuvre gratuits à l'heure du cocktail.

Populaire aussi par son atmosphère de cordialité et d'intimité; populaire par son grand confort luxueux.

Le nouveau Piccadilly Pub de l'hôtel Sheraton Mt-Royal.

L'Hôtel Sheraton Mt-Royal
Montréal, 1455, rue Peel
Un service international ITT